# collectif paroles

revue culturelle et politique
haïtienne
no 2 octobre/novembre 79

# collectif paroles

revue culturelle et politique haïtienne
no 2 octobre/novembre 79



*Collectif Paroles, Inc.*
Boîte postale 263, Succursale
LaSalle, LaSalle, P.Q., Canada

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque d'Ottawa
4e trimestre 1979



## Sommaire

# La parole aux lecteurs

Certains lecteurs nous ont écrit pour saluer le premier numéro de notre revue, critiquer ou faire des suggestions. Nous les en remercions et les encourageons à maintenir le dialogue avec nous. Dès le numéro 3, nous aménagerons un « coin des lecteurs ». Toute initiative (lettre, don ou abonnement) sera reçue comme un témoignage de l'intérêt que « *Collectif paroles* » suscite dans notre communauté. Nous y verrons un indice sûr de la réussite de l'entreprise.

Nous sommes conscients de la fragilité de notre initiative. Bien d'autres, avant nous, tout aussi déterminés et capables, n'ont pas pu tenir le coup. Après eux, cependant, nous continuons la chaîne de l'espoir. Résolus à atteindre les objectifs définis dans l'éditorial du premier numéro, nous abordons cette tâche avec enthousiasme certes, mais aussi avec toute la conscience des limitations de nos ressources matérielles et humaines. Aujourd'hui nous sommes en mesure de communiquer notre plan de publication pour l'année 1979-1980 :

N° 1 septembre 1979
N° 2 octobre/novembre
N° 3 décembre
N° 4 janvier/février 1980
N° 5 mars
N° 6 avril/mai
N° 7 juin
N° 8 juillet/août
N° 9 septembre
N° 10 octobre/novembre
N° 11 décembre

Sur cette base nous recevrons messages, annonces publicitaires et abonnements.

# Éditorial

## Les droits humains, ça nous intéresse

par Claude Moïse

Désabusés, méfiants, il y en a qui sourient au spectacle de ceux qui se bousculent à la tribune des Nations Unies pour dénoncer les violations des droits fondamentaux des individus et des peuples. Attentifs, inquiets, habités par le rêve de voir notre peuple accéder à la dignité, nous ouvrons toutes grandes nos oreilles à ceux qui viennent nous parler de liberté et de respect de la personne humaine. Nous sommes d'autant plus attentifs que ces discours sont tenus par des leaders à rayonnement mondial, des chefs d'État ou des représentants d'organisations internationales. Nous ne croyons certes pas que de la parole aux actes, des voeux à leur réalisation, il n'y ait qu'un pas à franchir. Mais nous ne pouvons pas ne pas questionner et essayer de comprendre ce branle-bas pour le respect des droits de la personne dont les Haïtiens sont si douloureusement privés chez eux et parfois ailleurs. À ce chapître, on aura remarqué qu'en moins d'un mois, de vigoureux plaidoyers ont été prononcés aux Nations Unies. De **Jean-Paul II à Fidel Castro en passant par Mme Flora McDonald**, on a parlé de nous, c'est-à-dire de ceux dont les droits démocratiques sont totalement bafoués et les droits à la vie constamment en péril un peu partout dans les pays dominés. Qu'avons-nous à en dire ?

Jean-Paul II dont la voix a été répercutée aux quatre coins du monde a vigoureusement rappelé aux hommes d'État assemblés pour l'écouter leurs responsabilités devant leur peuple et face à la paix mondiale au maintien de laquelle il lie le respect des droits humains. Quelques jours plus tôt, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Mme Flora McDonald n'avait pas mâché ses mots en interpellant les représentants des États sur le divorce entre les idéaux humanistes de l'ONU et la réalité de la violence répressive qui sévit dans beaucoup de pays, tous membres de l'organisation mondiale. Comme en écho à la proposition de Mme McDonald, de doter l'ONU d'un poste spécial de sous-secrétaire général aux droits de la personne, le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, invité à un congrès sur les relations internationales du Québec a lancé l'idée de la création d'une Internationale des droits de la personne.

Le président Fidel Castro a passionnément défendu la thèse du développement par la coopération qui vise à s'attaquer aux racines du mal. Ailleurs, d'autres voix s'élèvent pour dénoncer les crimes contre la personne dont celle de *Amnistie internationale* qui vient de rendre public un rapport infâmant pour notre monde et faisant état de sévices et de tortures perpétrés contre des enfants. À ces voix, il faut joindre celle de l'*Internationale libérale* qui au cours de son congrès à Toronto, dans la semaine du 1er octobre a voté une résolution condamnant les dictatures. Tandis que l'*Internationale socialiste* multiplie ses interventions en Amérique latine et dans les Caraïbes pour soutenir les régimes libéraux et socio-démocrates, le groupe des pays du pacte andin (Vénézuéla, Pérou, Bolivie, Colombie) vient de créer à Panama un « fonds pour la paix » destiné à financer les projets de développement dans les pays latino-américains à régime démocratique.

Cette concordance des voix parmi les plus puissantes sur la scène mondiale autorise-t-elle à parler d'une nouvelle politique libérante, qui traverserait les principales puissances ? Révèle-t-elle une adéquation entre les intérêts des États et les espoirs des opprimés ? Déjà, il y a trois ans, le président Carter inaugurait son mandat présidentiel en promettant de mener la vie dure aux dictatures pour stimuler la démocratisation et le respect des droits humains partout où s'étendait la puissance américaine. De fait, à l'ONU avec Andrew Young, à travers diverses formes d'intervention, en Amérique latine notamment, des remous se sont fait

sentir ; ceux-ci se sont traduit ici et là par le retour à des régimes parlementaires et par de timides tentatives de libéralisation comme en Haïti. Il est clair que derrière les paroles encourageantes et les manifestations d'une poussée libérale se cachent des intérêts puissants qu'une analyse perspicace pourra et devra mettre au jour. Du reste les grandes et petites puissances ne se sont jamais gênées pour se replier sur l'intérêt national et la sécurité de l'État quand elles se voient débordées par les retombées de cette politique. Ainsi le président Carter a beau jeu d'appeler à la lutte pour le respect des droits humains en même temps qu'il annonce un déploiement de forces dans la Caraïbe et qu'il promet une aide accrue aux gouvernements anticastristes de la région.

Il se trouve, comme par hasard, que ces gouvernements sont pour la plupart, ceux-là même qui développent une politique répressive et dictatoriale destinée à freiner le mouvement démocratique au sein de leur peuple.

En Haïti, depuis déjà plus de deux ans, le mouvement démocratique tente de se frayer un chemin à travers les obstacles de la dictature et de la pesanteur des forces sociales et économiques dominantes. Des jeunes, en plus grand nombre, des organisations ouvrières, des groupes de paysans, des intellectuels, des journalistes et même des personnalités civiles et religieuses interrogent le pouvoir et le pays et s'efforcent de cerner le problème des droits fondamentaux de la personne, en analysant, en revendiquant, en protestant, en dénonçant. Mais c'est un mouvement saccadé, craintif, dépourvu de cohésion face à un pouvoir ombrageux, lui-même empêtré dans les raies d'une politique dite de libéralisation et disposant encore de redoutables moyens de dissuasion. Profitant des difficultés du mouvement démocratique national et spéculant sur les incohérences de la politique des grandes puissances pour assurer le respect des droits humains à travers le monde, le pouvoir duvaliériste peut encore aisément se livrer à la pratique du « go and stop » (Yon Kout dlo cho yon dlo frèt). Jean-Claude Duvalier y va même de ses commentaires. Ironique, il déclare dans son discours du 22 septembre dernier : « Jamais peut-être, depuis 1789, on a autant parlé des droits de l'homme : les concepts de liberté et de démocratie avec leurs corollaires se sont découverts tant de champions et de hérauts qu'il est difficile d'en débattre avec sérénité. Tout le monde en fait son cheval de bataille, mais, je me demande si chacun y dépose la même substance. »

Justement le président d'Haïti est bien placé pour savoir que dans la bouche de ses interlocuteurs/protecteurs des appels à la liberté expriment bien plus souvent des exigences politiques articulées à des intérêts économiques et stratégiques bien définis qu'une vaine réthorique. Mais pour les Haïtiens aux prises avec la faim, pourchassés dans leur pays, réduits à la mendicité, miséreux à la dérive sur la mer Caraïbe, épaves sur les côtes de la Floride, pour les victimes des grandes tueries et des petites injustices quotidiennes qui tissent l'existence de l'humilié, la quête de la liberté et de la dignité constitue une exigence de survie.

Cette exigence ne date pas d'hier. Elle devient peut-être plus aiguë dans la conscience des individus et plus opérante dans la stratégie des États. Mais qu'importent les calculs, les hypocrisies et les confusions, chaque fois que dans le monde quelqu'un élève la voix pour parler de respect des droits humains nous nous sentons concernés et confrontés dans notre volonté de participer activement à la lutte pour les conquêtes démocratiques. Pour nous, la bataille pour les droits humains n'est pas une fantaisie tactique qui se promène dans les chemins balisés par les puissances dominantes. C'est un engagement majeur parce qu'il s'agit d'une condition essentielle au déblocage social et politique et à la libération des énergies créatrices du peuple Haïtien.

Il y a beaucoup à faire. Le plus urgent est de se battre sur tous les fronts, avec les moyens dont nous disposons, pour qu'enfin nous puissions accéder à ce monde de liberté et de dignité où l'on apprend à trimer, à suer, à pleurer pour nos propres projets, à aimer, à rire dans l'explosion de nos solidarités assumées. Cette lutte est à la portée de la diaspora : elle doit la faire sienne. Elle ne manque pas de compétences, d'antennes, d'appui et d'initiatives. Il lui reste à assumer une politique d'ensemble rigoureusement coordonnée, précisément axée sur les conquêtes démocratiques à faire et à protéger dans le pays même où tout peut arriver : la régression accélérée vers la sauvagerie despotique ou la poussée irrépressible du mouvement démocratique national porteur de nouveaux projets sociaux et politiques.

18 octobre 1979

# Haïti

## Le mouvement démocratique haïtien entre la peur et l'espoir

par Yves Flavien

Dans le premier numéro nous avons, en récapitulant les événements survenus en Haïti au cours des 6 à 9 mois précédents, repéré les « prises de démocratie » effectuées dans divers secteurs de la vie nationale. Et nous nous sommes évertués à montrer que, par-delà leur apparence ponctuelle, éparse et disparate, ces éléments s'enchaînaient dans une dynamique convergente et cumulative, susceptible, à moyen terme, de modifier sensiblement le rapport des forces sur la scène politique haïtienne...

Dans les premiers jours de septembre, alors que notre revue était encore sous presse, la diaspora apprenait avec consternation qu'une nouvelle vague de répression venait de déferler sur le pays. Les faits étant bien connus de ceux qui suivent l'actualité haïtienne, une narration détaillée serait redondante.

Résumons :

— Arrestation arbitraire de plusieurs dizaines de citoyens au nombre desquels : Sylvio Claude, fondateur de l'un des deux partis démocrates chrétiens et dont on est encore sans nouvelles; Gérard Résil, directeur de Radio-Progrès, qui a été par suite relâché ; Frantz Voltaire qui a été déporté après un bref séjour en prison.

— Sévères réprimandes adressées par le ministre de l'Intérieur aux journalistes ainsi qu'aux propriétaires de journaux et de postes de Radio.

— Défense verbale mais formelle de diffuser toute nouvelle et tout commentaire susceptibles de « nuire au gouvernement ».

Ces mesures, survenant après le communiqué sur la censure, après les provocations d'Azor sur les ondes de la *Voix du Peuple*, après les propos tendancieux et menaçants tenus à travers le pays par Bertholand Edouard, après l'appel lancé par Jean-Claude Duvalier à ses miliciens le 29 juillet, après la débauche de coups de fusils tirés dans les rues de la capitale par les tontons macoutes euphoriques... Ces mesures signifiaient clairement que le pouvoir voulait absolument arrêter l'escalade de la contestation.

Les secteurs visés par le pouvoir ont bien compris le message : les postes de radio indépendants se sont réfugiés dans la musique et les émissions divertissantes. Les journaux indépendants ont retrouvé un regain d'intérêt pour la littérature et les arts...

Le pouvoir aurait donc réussi, une fois de plus, à replonger le pays dans le silence. il aurait détruit en un jour le fruit de plusieurs années d'inlassables et pénibles efforts.

La répression de septembre nous oblige à poser certaines questions :

Ne serait-il pas naïf et puéril d'appeler « prises de démocratie » des conquêtes si fragiles que le pouvoir peut les balayer impunément du revers de la main ?

Ne serait-il pas utopique de parler de convergence et de cumul de forces quand, face à l'aggression du pouvoir, les secteurs concernés sont incapables d'opposer une forme quelconque de résistance concertée ?

En présence d'une répression aussi impudente n'est-il pas dangereux et irresponsable d'accréditer le mythe que le pouvoir est tiraillé entre une tendance à la répression et une velléité de libéralisation ?

Bref, n'y-a-t-il pas lieu de faire le constat : ou bien que notre analyse (Voir « 22 ans plus tard » dans le premier numéro) était au départ erronée, ou bien que la conjoncture haïtienne a brusquement changé, frappant nos propos de caducité prématurée ?

Je prétends que, malgré les apparences, la répression de septembre et les événements subséquents, loin de bouleverser les données de la situation haïtienne s'inscrivent dans la trame même de la conjoncture telle que Cary Hector et moi l'avions appréhendée et interprétée.

Le premier moment de stupeur passé, essayons donc d'examiner la situation.

Que s'est-il passé ?

Que se passe-t-il au pays ?

**LA RÉPRESSION : démonstration de force mais signe de faiblesse.**

Le pouvoir a frappé fort sans doute.

Mais pourquoi ?

Parce qu'il a peur.

Peur de qui ? Peur de quoi ?

Le pouvoir a peur, à première vue,

— de la Presse Indépendante
— des Écrivains et Artistes
— de la Ligue des Droits Humains
— des Partis politiques « Autonomes ».

— Mais pourquoi un pouvoir en place depuis 22 ans ; un pouvoir qui dispose de plusieurs corps militaires et paramilitaires : Armée, Léopards, V.S.N. face à une population totalement désarmée ; un pouvoir protégé contre toute invasion ou infiltration par la vigilance de la 6ième flotte américaine et de l'armée dominicaine — Pourquoi un pouvoir militairement aussi fort perd-il si vite la tête devant une poignée de gens qui ne disposent que de la parole et de la plume ?

— C'est parce que le pouvoir, mieux que quiconque sait qu'il est assis sur un baril de poudre. Il sait qu'en Haïti la vérité est subversive. Il sait que la misère et la frustration du peuple haïtien sont telles que toute prise de conscience même partielle par ces masses ouvrirait les vannes à un déferlement de revendications et déboucherait sur une crise sociale et politique incontrôlable.

Le pouvoir a si peur des écrivains, des artistes, des journalistes indépendants, des embryons de partis politiques, de toute parole discordante et contestataire parce qu'il craint que cete parole ne se rende jusqu'aux masses, ne soit appropriée par les masses.

Le pouvoir redoute le réveil du Peuple Haïtien. Et c'est cette peur obsédante qui l'a porté à frapper certains secteurs au mois de septembre. Ainsi cette répression de la part du gouvernement en même temps qu'une démonstration de force brutale, constitue aussi, surtout peut-être, un aveu de fragilité, de faiblesse politique.

La fragilité du pouvoir transparaît aussi dans la manière dont la répression de septembre a été menée. Le gouvernement s'est livré à l'intimidation, aux menaces, aux arrestations illégales, à la déportataion, aux tortures, peut-être même à l'assassinat de citoyens présumés innocents. C'est extrêmement grave et absolument inadmissible. Mais quiconque connaît les instincts et les antécédents de ce pouvoir sait que, dans le contexte du duvaliérisme, la répression de septembre était plutôt une réaction « mesurée » visant surtout à « caponner » certains secteurs et à effrayer la population.

Tout se passe comme si le pouvoir sentait confusément que, dans la conjoncture actuelle, la violence est une arme à double tranchant qu'il ne peut pas utiliser de manière aussi débridée que par le passé. Comme si, au moment-même où le pouvoir, se sentant menacé, réprime pour assurer sa survie, il ne peut tout à fait ignorer la pression qui, dans le pays et à l'extérieur, s'exerce sur lui et l'oblige à une certaine retenue.

**Reflux ou effondrement du mouvement démocratique**

Il est évident que la répression a porté un dur coup aux forces en train d'émerger et les a fortement ébranlées. Le pouvoir a-t-il réussi pour autant à balayer d'un seul coup tous les gains péniblement accumulés ? Est-il parvenu à briser la dynamique en marche ?

L'évolution de la situation fournira une réponse concrète à cette question. Pour ma part, je formule l'hypothèse — ou si l'on préfère, je fais le pari que, passée la tempête, le mouvement reprendra sa marche en réajustant son style et ses méthodes aux nouvelles données de la situation.

*D'ores et déjà on peut déceler des signes de la tenacité et de la vivacité du réveil démocratique. Les journaux indépendants, tout en mettant une sourdine à leurs articles, balbutient encore quelques commentaires critiques — Le Petit Samedi Soir*, dans le numéro 306, sous le titre :

— *La Presse Indépendante entre le Pouvoir et l'Opposition*, réaffirme son orientation :
*Indépendants nous le sommes. Indépendants nous le resterons. Aujourd'hui et demain. Pour dire non à certaines exagérations de l'opposition. Applaudir aux démarches heureuses du Pouvoir. Mais aussi dénoncer la malversation, les crimes et les délits impunis des hommes à la gâchette trop souple.*

Grégoire Eugène n'a pas renoncé à promouvoir son parti, le P.D.C.H., du 27 juin. *Fraternité*, organe d'expression du parti, continue de paraître et dans le numéro 5, présente une vigoureuse critique de la récente loi sur la presse adoptée par la Chambre législative le 19 septembre dernier.

Dans les rues, malgré la réapparition ostentatoire des tontons macoutes, il semble que les discussions et commentaires vont bon train, même si on est plus sélectif et plus prudent. Le journal montréalais *The Gazette*, dans son édition du 10 octobre, rapporte même une manifestation de plus de 400 personnes aux environs du Palais National pour protester contre l'inflation et la misère.

En somme, sans chercher à minimiser les graves effets des événements de septembre, on peut supputer que cette répression a provoqué un reflux du mouvement démocratique plutôt que l'effondrement de ce dernier.

Un examen quelque peu attentif des décisions et déclarations du gouvernement depuis la mi-septembre montre que le pouvoir lui-même n'est pas dupe. Il a réalisé qu'il ne peut plus compter sur la terreur aveugle comme unique argument pour maîtriser la situation. Il est acculé à diversifier ses instruments d'intervention.

Prenons par exemple l'attitude du pouvoir envers la presse : le pouvoir tient absolument à museler la presse indépendante. Ses réflexes ataviques le pousseraient à agresser brutalement les journa-

listes encombrants. Mais au lieu de recourir à cette méthode directe, ouvertement répressive, le gouvernement prend le temps de préparer une vaste opération sur plusieurs fronts contre la presse indépendante. Dans l'immédiat, il cloue le bec aux journalistes par des menaces, ce qui lui permet de gagner du temps.

Parallèlement il orchestre dans le pays une campagne de dénigrement visant à faire passer les journalistes indépendants pour un ramassis d'irresponsables avides de « jeter le trouble dans les esprits ».

Surtout il fait adopter par une chambre législative à son entière dévotion une loi sur la presse faite sur mesure. Cette loi, libellée à dessein en termes fumeux et moralistes, se prête à toutes sortes d'interprétation et de manipulation. Elle habilite le pouvoir à coller l'étiquette de délit de presse à n'importe quel texte ou presque. En concoctant cette loi, le pouvoir vise un objectif bien précis : se doter d'un cadre institutionnel et d'une justification juridique pour réprimer la presse indépendante. Par la même loi, le pouvoir investit l'Association des Journalistes d'un pouvoir quasi discrétionnaire sur la sélection des journalistes. Au lieu donc d'ostraciser lui-même les journalistes indésirables, le pouvoir préfère exercer le contrôle par le biais de l'Association des Journalistes qu'il s'imagine pouvoir manipuler indéfiniment. Le pouvoir s'acharne donc à museler la presse et à écarter les journalistes indésirables — tendance « congénitale » à la répression. Mais il s'ingénie à réaliser cet objectif dans un cadre et sous une forme qui compromettent le moins possible son « image libérale », se conformant ainsi à une pression à la libéralisation.

Autre exemple : le discours prononcé par Jean-Claude Duvalier à l'occasion du 22e anniversaire de « l'ère duvaliérienne ». Ce discours est très intéressant et nous déplorons de n'avoir pas pu, par nos moyens artisanaux, l'obtenir à temps pour en faire une analyse. Le discours est truffé de déclarations apparemment contradictoires mais qui, en réalité, reflètent le souci du pouvoir de concilier dans ses démarches et son discours les impératifs de la répression et les exigences de la libéralisation.

Faisant l'éloge de son père, Jean-Claude Duvalier proclame son attachement à « l'orthodoxe duvaliériste » — ce qui signifie ligne dure, répression. Mais presque du même souffle il ajoute : « quelque prestigieux que soit le passé, il nous faut le dépasser, l'enrichir et mettre résolument le cap sur l'avenir » — nécessité de modernisation et de libéralisation.

Dans une autre envolée oratoire, Jean-Claude Duvalier déclare : « Miliciens et Miliciennes, vous êtes le levier de mon gouvernement, la force majeure sur laquelle je veux m'appuyer ». Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer : « sa constitution sera respectée, en particulier en ce qui a trait à ses prescriptions concernant les organisations démocratiques, la liberté d'expression et la sécurité du citoyen ».

Propos démagogiques certes mais propos révélateurs néanmoins du dilemme dans lequel le pouvoir est enfermé. On n'est plus tout à fait dans la même conjoncture qu'en 1963 lorsque le pouvoir, par la bouche arrogante du sinistre Dr Fourcand, pouvait publiquement et impunément agiter devant le pays le spectre d'un « Himalaya de cadavres »...

Le ton général du discours du 22 septembre 1979, loin d'être arrogant et triomphaliste comme à l'accoutumée, est ferme certes, mais serein et pondéré. Le discours est traversé de part en part par la préoccupation du pouvoir de désamorcer la crise en donnant des gages verbaux aux divers secteurs, couches, catégories et classes du pays.. Il se termine sur une note de préoccupation et d'incertitude :

« Il y a 22 ans naissait l'ère duvaliérienne. Elle a donc un point de départ, une origine. Qui peut dire quelle en sera l'échéance ? »

Malgré les apparences, la répression de septembre n'a pas changé la configuration générale de la conjoncture haïtienne.

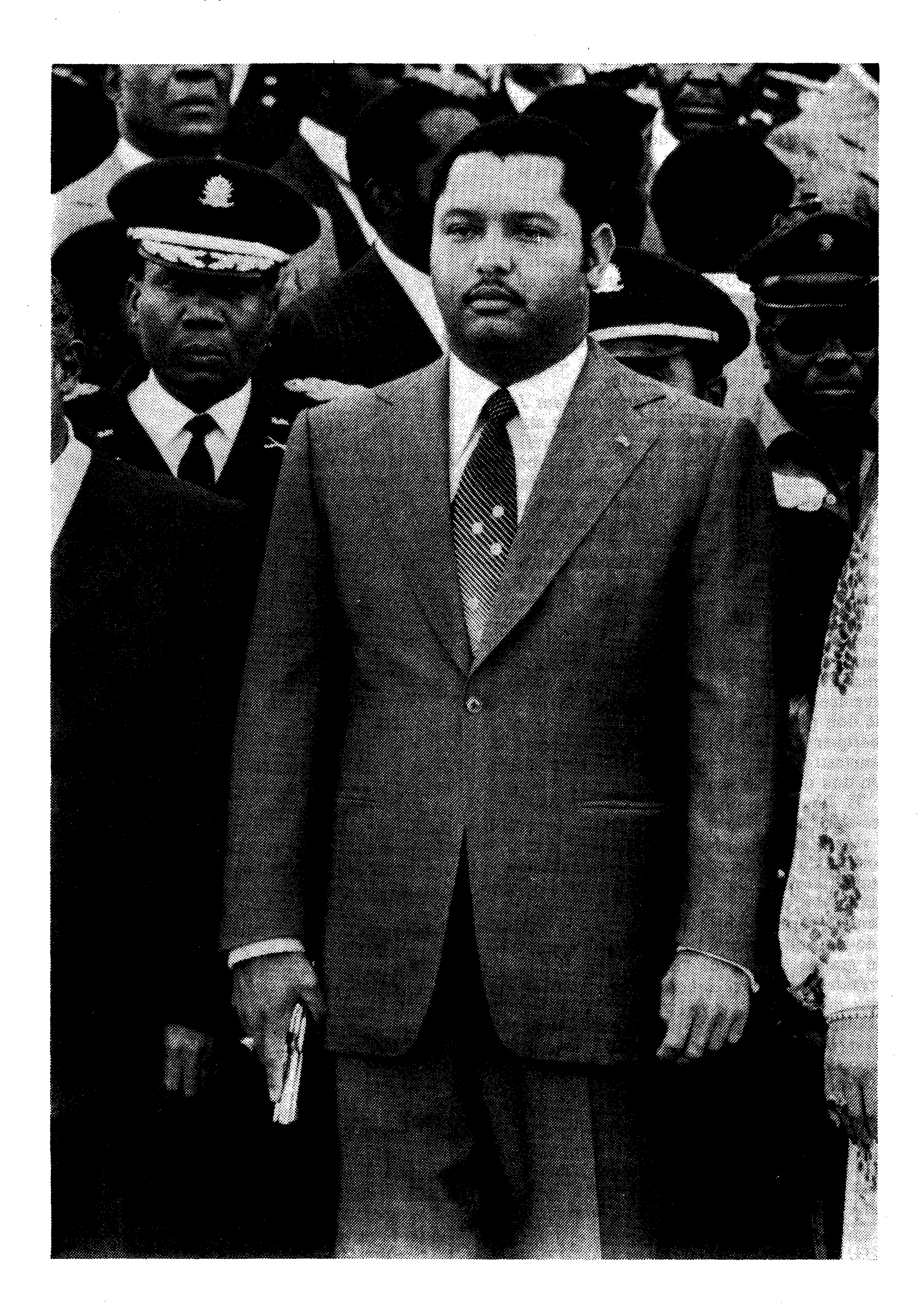
Il ne faut pas se laisser impressionner par les déclarations de Jean-Claude Duvalier qui proclame et qui croit peut-être, tenir dans ses mains tous les leviers de la « libéralisation ». La « libéralisation » n'est pas un cadeau de Duvalier au peuple haïtien comme un joujou donné à un enfant et qu'on enlève à ce dernier quand il se montre mal élevé. Le pouvoir ne libéralise pas en tant que tel... il est contraint à certains moments de céder à des pressions intérieures et extérieures auxquelles, dans le contexte national et international, il ne peut se soustraire tout à fait.

Le pouvoir duvaliériste reste sujet à « un mouvement pendulaire



entre l'entrebâillement timoré du système et sa fermeture quasi instinctuelle, c'est-à-dire le retour à l'autocratisme sans fard ».

C'est au milieu des flux et des reflux de cette mer agitée que le mouvement démocratique haïtien doit se développer et se consolider. Jusqu'à nouvel ordre, il ne semble pas avoir d'autre choix. Et « le prix, qui, à long terme, doit nous permetre de rompre le cercle des recommencements sans lendemain, n'est pas, ne saurait être acquis une fois pour toute ».



# Rentrée scolaire : nouveau départ ou permanence des problèmes

par Daniel Holly

> « L'hégémonie politique de classe se manifeste toujours par l'organisation de faux débats ; en y prenant parti, les classes exploitées y investissent une partie récupérable de leurs intérêts réels tout en se divisant politiquement pour leurs propres intérêts antagoniques à ceux de la bourgeoisie. »
>
> (A. Joxe, « Atlantisme et crise de l'État européen : la crise militaire », in N. Poulantzas (dir.), *La Crise de l'État*, paris, P.U.F., 1976.

La rentrée scolaire n'est pas passée inaperçue cette année en Haïti. L'événement a été préparé de longue main. Le mois d'août a été un mois particulièrement actif sur le front pédagoqique : nombreuses interventions à la radio, dans la presse, colloque sur le créole tenu à la capitale. La province elle-même n'est pas épargnée. Une session de sensibilisation et d'information est, en effet, organisée au Cap Haïtien. Malgré la tension politique du moment et l'anxiété de la classe politique, milieux d'enseignement, experts étrangers et spécialistes haïtiens d'éducation sont fébrilement engagés dans la préparation de la rentrée. L'optimisme est tel que le *Petit Samedi Soir* peut affirmer, sous la plume d'un de ses journalistes, qu'« au Ministère de l'Éducation Nationale, on est résolument engagé sur une voie nouvelle »[1]. De plus, contrairement aux pratiques courantes du pouvoir, celui-ci ne craint pas de solliciter la participation de certains publics. Voilà qui, globalement, est inhabituel et mérite qu'on s'y arrête : qu'y a-t-il de particulier à cette rentrée qui lui donne un relief particulier ? Pour une fois, le gouvernement entend-il tenir ses promesses de restructuration du système scolaire haïtien ? Comment expliquer « l'engagement » des « intellectuels » ?

### Une opération fort remarquée : le choix de la langue d'enseignement

Toute l'agitation des mois d'été tourne autour de la politique linguistique du gouvernement. Pour signifier ses intentions de changement et convaincre les gens de sa détermination, celui-ci a choisi de marquer un grand coup en prenant parti dans une discussion amorcée, il y a quelques années, sur le statut du créole dans la société haïtienne, son utilisation dans le système scolaire, ses vertus en tant que remède à l'échec et à la déperdition scolaire. Sur la base d'expériences-pilotes et des travaux de l'Institut Pédagogique National (I.P.N.), le gouvernement décrète que, à la rentrée 79, quatre écoles dispenseront l'enseignement en créole. La décision n'a pas une portée générale, puisque seulement quatre institutions d'enseignement sont affectées par la mesure. Théoriquement, rien n'est définitivement joué. Cependant le côté inusité de la mesure est tel que cela suffit pour que certains secteurs de la classe politique, même ceux qui sont les plus critiques du gouvernement actuel, en soient satisfaits. Toute l'euphorie ressentie à cette occasion est certes compréhensible. Ce qui l'est moins, c'est l'espèce de brevet de bonne conduite qui est décerné au gouvernement en matière d'éducation :

> « Heureusement que l'effort éducationnel se situe dans un contexte plus grand : celui d'un développement planifié de façon réaliste. À ce que tout le monde s'accorde à qualifier de « révolutionnaire » tellement son impact devra modifier la solution de notre problème ahurissant de sous-développement (sic)[2].

L'option créole ne serait pas le fait du hasard. Elle s'inscrirait dans la logique de l'action planificatrice de l'État. Mieux, elle serait une condition de la solution de sous-développement. Serait-ce que l'État haïtien devrait dorénavant être pris au

sérieux ? Ou serait-ce que nous aurions eu affaire à une habile utilisation du problème linguistique qui, éloignant momentanément l'attention de problèmes plus importants et des solutions retenues, faciliterait l'action gouvernementale et rehausserait le prestige des détenteurs du pouvoir politique ? La réponse à ces questions passe par une prise en compte de la pratique éducative du présent gouvernement de la République d'Haïti.

**Planification économique et intervention scolaire**

On ne peut nier que l'éducation ait été une des préoccupations du gouvernement. En effet, alors que l'éducation n'est pas une priorité du plan quinnennal 1971-1976, elle est, avec l'agriculture et les infrastructures industrielles décentralisées, officiellement déclarée secteur d'intervention prioritaire pour la durée du deuxième plan quinnennal 1976-1981. « En troisième lieu, déclare Jean-Claude Duvalier le 17 juillet 1975, la priorité sera accordée à l'Éducation et à la Formation Professionnelle »[3].

Ceci n'est pas surprenant. La prétention de ce gouvernement est de réaliser une « révolution économique ». La planification du développement économique auquel procède l'État haïtien concerne alors nécessairement le secteur éducation qui doit fournir au système économique la main-d'oeuvre requise pour son bon fonctionnement.

> « Je déclare capitale pour ma politique économique, la mise en place d'un système d'éducation étroitement lié aux objectifs de croissance des secteurs économiques, rigoureusement adapté aux besoins du développement »[4].

La finalité de l'action éducative du gouvernement est très claire : mettre l'éducation au service de l'économie pour, en partie, « assurer l'encadrement et le support nécessaires pour stimuler l'initiative privée et accroître la productivité des investissements dans tous les secteurs »[5].

D'où une ligne générale qui vise, par des activités appropriées, à produire des changements qualifiés et quantitatifs dans le système scolaire haïtien. Schématiquement, les transformations envisagées au plan qualitatif, concernent les programmes d'études, la formation des maîtres, la réforme du système scolaire, tandis que l'accroissement des effectifs scolaires et du nombre des maîtres, la construction d'écoles sont les objectifs de l'action quantitative. Globalement, le système scolaire est appelé à former davantage d'élèves en leur inculqant les connaissances de base indispensables au fonctionnement d'une économie moderne. Pour cela, « l'enseignement technique et professionnel doit devenir un des pilliers essentiels du système éducatif du pays, et l'université haïtienne doit être plus ouverte à la recherche et beaucoup plus tournée vers la formation de cadres techniques et scientifiques qu'à la production pléthorique de littéraires et de juristes »[6]. Bref, l'école haïtienne doit voir, mieux que par le passé, à la formation de la force de travail, d'autant plus que le pays, par le biais du développement de la sous-traitance internationale, est de plus en plus enserré dans les mailles de la Nouvelle Division Internationale du Travail.

Conformément à cete orientation générale de l'intervention éducative de l'État, toute une série de réformes sont entreprises : unification du système éducatif au niveau de l'enseignement primaire et normal par la suppression des deux sous-secteurs (urbain et rural), création au sein du Ministère de l'Éducation d'une unité de Planification et de Programmation, création de l'Institut National de Formation Professionnelle et du Centre Pilote de Formation Professionnelle, refonte des programmes de l'enseignement secondaire dans le sens de l'inclusion dans ceux-ci d'un plus grand contenu scientifique, réorganisation en profondeur de la structure de l'enseignement secondaire pour faciliter la formation d'une force de travail qualifiée, exécution de projets éducatifs divers financés par l'assistance internationale.

Il n'est pas sans intérêt d'attirer l'attention ici sur le fait que les idées forces qui animent cette planification de l'éducation en Haïti s'inspirent des travaux sur la question réalisée en Occident, et dont les résultats, repris par les organisations internationsles, l'UNESCO en particulier, sont diffusés sur grande échelle dans les pays sous-développés et dans le monde. À ce titre, il y a lieu de s'interroger sur les motivations de l'action des organisations internationales en matière d'éducation et de politique éducative. L'accent qui est mis sur la formation d'une force de travail techniquement au point nous semble être explicable, en dernière analyse, par le processus contemporain d'internationalisation de la production sur la base du transfert technologique. Cete influence, exprimée dans les options du plan de développement mis en forme par le gouvernement haïtien, permet de cerner la nature profonde de *ce qui est tenté* en Haïti et, dans le contexte actuel haïtien, définit le projet.

Le plan quinquennal 1976-1981 prévoit toute une série d'autres activités destinées à donner corps aux grands objectifs qu'il articule : création d'écoles techniques et professionnelles, construction d'écoles pour accomoder les nouveaux élèves et sataisfaire la « demande d'éducation », formation et recrutement d'un plus grand nombre de maîtres du primaire (924 maîtres de plus en moyenne par année pendant cinq ans) et de professeurs du secondaire. Si tout se déroule normalement, en 1981, c'est-à-dire à la fin du 2e plan quinquennal, 36,6 % des enfants d'âge scolaire auront été scolarisés à l'école primaire, 13,5 % des effectifs du primaire seront inscrits dans les établissements secondaires du pays, 278 nouveaux professeurs auront rejoint et grossi les rangs des 3 828 professeurs en exercice. Pour sa part, l'enseignement technique, qui représentait, en 1976, 22 % des effectifs du secondaire, devra atteindre 25 % en 1980-1981. Voilà qui peut paraître impressionnant et emporter des doutes. Le gouvernement,à en juger par les objectifs fixés par le plan, est attelé ferme-

ment à la solution des problèmes nationaux. Rien n'est moins certain, cependant, quand on prend en compte la situation de départ et les résultats atteints. Les déclarations d'intention l'emportent de beaucoup sur les réalisations.

**Pratiques déclaratoires et pratiques réelles**

Ce qui frappe, à l'examen attentif de l'intervention éducative gouvernementale, c'est la faiblesse générale de son impact. Le nombre de jeunes à fréquenter les écoles de la République a très peu augmenté au cours des ans. Ainsi, en 1975-1976, on comptait quelque 487 251 élèves dans l'ensemble des établissements d'enseignement primaire du pays. Ce nombre passe à 493 246 en 1977-1978, pour atteindre 508 605 en 1976-1977. D'un autre côté, les effectifs de toutes les écoles secondaires (premier et deuxième cycle) d'Haïti évoluent de la façon suivante : 51 174 en 1973-1974, 55 213 en 1975-1976 et 55 816 en 1976-1977.[7] Ces quelques données sont éloquentes. Aucun record n'a été battu. Compte tenu de l'évolution démographique du pays, nous ne pouvons que constater l'absence d'évolution de la situation. Nous nous éloignons de plus en plus de cette vision d'un gouvernement attelé aux tâches du développement national. En matière d'éducation, le plan ne débouche pas sur la gestion d'une quelconque croissance. C'est d'une gestion du développement du sous-développement du système éducatif qu'il faudrait plutôt parler.

Les indices ne manquent pas qui corroborent cette conclusion. L'évolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Éducation est assez révélatrice sur ce point.

> « Entre 1971 et 1975, la part du Ministère de l'éducation dans les dépenses totales du gouvernement diminue graduellement, passant de 5,4 % en 1971 à 3,5 % en1975. En valeur réelle, le budget du Minsitère de l'éducation diminue au taux de 5,4 % annuellement, au cours de la période. »[8]

On comprend que les objectifs du plan ne pouvaient être atteints, comme le constate un rapport du Conseil National de Développement et de Planification. Deux ans après l'entrée en application du Deuxième plan quinquennal, seulement 47 écoles, soit 15 % des prévisions quinquennales avaient été construites. « En ce qui concerne les constructions de 1977-1978, 39 % des projections du plan annuel 1977—1978 ont été réalisées ».[9] La liste des manquements du plan est longue. Il serait fastidieux de tous les recenser ici. En général, les performances sont très modestes. On arrive à grand peine, à éviter des détériorations trop accusées d'une situation déjà fort précaire. Le pessimisme affiché par la Banque Mondiale, lors de la préparation du Deuxième Plan n'était pas exagéré. Elle déclarait notamment que « des ressources financières insuffisantes rendent improbable la réalisation des objectifs du plan dans le domaine de l'éducation. L'expansion du système d'éducation formelle sera modeste pendant longtemps à cause des contraintes financières ».[10] Dès lors, elle pouvait facilement affirmer que la contribution du système éducatif haïtien au développement du pays est extrêmement faible.

En définitive, la pratique de la planification de l'éducation en Haïti révèle la réalité d'un État indifférent aux besoins éducatifs de la population, beaucoup plus proche des intérêts des détenteurs de capitaux. C'est pourquoi la *gestion du dénuement* n'est pas une reproduction à l'identique du statu quo éducatif. Tout en maintenant par le jeu des allocations budgétaires, la majorité de la population dans l'analphabétisme, l'État s'évertue quand même, par des réformes, à créer les conditions d'une mise en valeur du capital satisfaisante. La fraction de la population qui passe par l'école devra recevoir, en conséquence, une formation adéquate. Les pesanteurs sociologiques et historiques cèdent difficilement sous la poussée des « secteurs modernistes » de la « classe politique » et de cette nouvelle fraction de la « classe politique » que sont les technocrates.

Alors, pourquoi certains intellectuels ont-ils, inconsidérément fait le jeu du pouvoir ?



#### L'aveuglement de certains secteurs de la classe politique

L'empoignade à laquelle le débat sur le statut du créole dans la société haïtienne a donné lieu a évité au gouvernement des critiques qu'un examen plus attentif de sa politique éducative lui aurait values. Bien qu'il ne soit pas permis d'affirmer l'inutilité de toute discussion de cette question, il nous faut reconnaître qu'en donnant l'illusion d'être favorable au fait créole, le gouvernement « neutralisait » effectivement l'opposition possible de tout un secteur de la population, qui fait, peut-être avec raisons de la défense du créole un test du comportement progressiste. Ce que certains n'ont pas pris en considération est le contexte global du débat sur la langue qui faussait complètement le jeu. Entre les positions de principe à réaffirmer et la lucidité quant aux enjeux actuels de la lutte politlique, certains semblent avoir choisi le premier au détriment du second, espérant peut-être que toute victoire sur cette question ferait avancer la solution des problèmes de fond du pays. Il aurait été peut-être plus rentable d'intervenir sur le projet global de réforme du système d'éducation pour en indiquer les faiblesses et suggérer les orientations souhaitables. De la façon dont les choses se sont passées, les pouvoirs publics ont eu beau jeu de tout définir dans le calme des bureaux, loin de la foule, dont, pourtant, c'était le destin qu'on fixait.

[1] DAUDIER P., « Pour une nouvelle école haïtienne » in *Le Petit Samedi Soir*, no 306, 29 septembre 5 octobre 1979, p. 20.

[2] DAUDIER P., *op.cit.* p. 20.

[3] Conseil National de Développement et de Planification, *Plan Quinquennal 1976-1981*, Tome I, Port-au-Prince, 1976, p. V.

[4] *Id.*, p. V.

[5] *Priorités de la Planification et Projections quinquennales*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1972, p. 19.

[6] Conseil National de Développement et de Planification, *op.cit.* Tome II p. 72.

[7] *Statistiques de l'éducation, Rapport final de K.G. Brolin,* mai1978 (Annexe V : « Études statistique sur le système éducatif en Haïti) ; cf. aussi, CONADEP, *Plan annuel et budget de dévelopement.* Exercice fiscal 1978-79, Port-au-Prince, CONADEP, 1978, pp. 295-317.

[8] World Bank, *Current economic position and prospects of Haïti,* Wahington, D.C., World Bank, 1976, pp. 57-58.

[9] CONADEP, *Plan annuel et budget de développement. Exercice fiscal 1978-79,* p. 295.

[10] World Bank, *op.cit.* p. 112.

# À qui profite l'école haïtienne ?

## par André Bellamy et Charles Pierre-Jacques

À partir des budgets consacrés à l'éducation pour les années fiscales comprises entre 1960 et 1977, nous nous proposons d'étudier les caractéristiques du clivage *ville/campagne* en Haïti et de démontrer que l'inégalité sociale en matière d'éducation ne saurait être considérée comme un produit du hasard mais qu'il s'agit plutôt d'un phénomène institutionnalisé par l'État à travers ses politiques budgétaires.

#### Considérations générales

Aborder une étude sur la part allouée à l'éducation dans le budget de la République d'Haïti soulève le problème que A. Pagé souligne dans son livre *Économie de l'Éducation* [1].

> *La comptabilité des dépenses publiques d'éducation soulève des problèmes pratiques car il convient de grouper dans un budget fonctionnel des dépenses qui sont souvent dispensées dans différents ministères.*

Dans le cas d'Haïti, trois ministères sont concernés dans le processus éducationnel [2].

a) Le ministère de l'Éducation Nationale qui s'occupe du milieu urbain : enseignement primaire/secondaire classique, secondaire moyen, enseignement professionnel et enseignement supérieur ;
b) Le ministère de l'Agriculture chargé du milieu rural : enseignement primaire professionnel, agricole, moyen agricole et normal rural ;
c) Le ministère du travail et du Bien-être social responsable de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

#### Clivage ville/campagne : Taux de scolarisation

Si l'ensemble des recherches réalisées sur la situation de l'enseignement en Haïti ont fait ressortir le très faible taux de scolarisation à travers le pays, rares sont les chèrcheurs qui ont souligné le fait que ce taux de scolarisation est encore beaucoup faible dans les campagnes que dans les villes.

**1967** : d'après un rapport du ministère de l'Agriculture [3], il y avait 52 % d'analphabètes dans les villes et 86 % dans les campagnes.

**1968-1969** : sur un total de neuf cent cinquante trois mille deux cent trente huit (953 238) enfants formant la population scolarisable, seulement 15 % d'entre eux fréquentent un établissement scolaire ; or, en évaluant la population scolarisable et la population effectivement scolarisée, on

constate que dans les villes un enfant sur six (1/6) fréquente l'école alors que dans les campagnes, le rapport est de un sur onze (1/11).

**1977** : où en est le clivage ville/campagne après une décennie ? La situation s'est-elle amériorée ou empirée ? Les chiffres officiels parlent par eux-mêmes. Selon un rapport gouvernemental, le taux de scolarisation est de quatre vint-quatroze pour cent (94 %) dans les milieux urganis et de vingt-six pour cent (26 %) dans les zones rurales.

### Coût moyen par élève

**Cette distorsion se retrouve dans le calcul des montants consacrés respectivement aux enfants des villes et à ceux des campagnes.**

**1960-1961** : Compte tenu de la population inscrite au niveau primaire urbain, le ministère de l'Éducation Nationale dépense quatre-vingt-une gourdes (g.81,00) par élève tandis que le ministère de l'Agriculture et du développement rural consacre soixante gourdes et 40 centimes (60,40) pour un petit paysan. Qu'en est-il dix ans plus tard ?

**1969-1970** : Le coût par élève s'élève à quare-vingt gourdes 40 centimes (g. 80,40) pour le primaire urbain et à soixante-quatre gourdes (g.64,00 seulement pour le primaire rural.

**1975-1976** : L'État dépense pour chaque élève du niveau primaire urbain la somme de cent trois gourdes (g. 103,00) mais pour chaque élève du niveau primaire rural, il consent la somme de soixante-dix gourdes (g.70,00).

En dépit des subtilités statistiques ces données chiffrées illustrent de façon éloquente, l'écart grandissant entre les montants alloués à l'enseignement primaire urbain et ceux consacrés à l'enseignement primaire rural.

### Les conséquences

**1960** : Le ratio maître-élève dans l'enseignement urbain était de 1/35 contre 1/68 dans l'enseignement rural.

**1977** : Le ratio est passé à 1/32 et 1/54. En regardant de plus près, on se rend compte que les chiffres officiels sur l'école rurale paraîssent assez conservateurs : ils ne reflètent point la réalité. À ce propos, Max Chancy écrit :

> *Les écoles publiques du service d'enseignement rural comptent un instituteur pour 60 élèves (l'UNESCO recommande 1 pour 30) et le calcul est purement théorique car dans un grand nombre d'écoles, on trouve des classes de plus de 80 élèves*[4].

Au sujet du personnel enseignant, la situation est loin d'être reluisante : en *1976*, il y avait 3 262 maîtres dans les écoles urbaines contre 1 760 dans les écoles rurales. Le rapport de la mission d'assistance technique intégré[5] confirme le fait que le personnel enseignant de l'école primaire est mieux préparé dans les villes que dans les campagnes.

Et que dire maintenant de la qualité de l'enseignement ? Avec des locaux insalubres, un ratio maître-élève qui dépasse les limites du bon sens, peu de maîtres qualifiés, des conditions de travail aberrantaes, une absence presque complète de matériel didactique, il est aisé de comprendre la piètre qualité de l'école haïtienne et de l'école rurale en particulier. Les carences de l'école rurale, mentionne le rapport de l'OEA, ress ortent nettement des statistiques : depuis cinq ans sa croissance annuelle ne dépasse pas 0,4 % (infime minorité).

En 1975-1976, sur 100 enfants inscrits, 52 faisaient leur entrée en première année, revèle un récent document du ministère de l'Éducation[6]. 37 % d'entre eux abandonnaient dès la première année, 41 % redoublaient et 22 % seulement étaient promus en classe supérieure. Décrivant le cheminement scolaire de ces enfants, le document nous apprend que 31 % abandonnaient l'école avant la quatrième année, 40 % redoublaient au moins une fois chaque classe et 32 % atteignaient la quatrième année, classe considérée comme seuil d'alphabétisation.

Cette avalanche de statistiques qui se passent de commentaires nous dépeint certes, un tableau très sombre de l'état général de l'éducation en Haïti. Mais... qu'en est-il des zones rurales où se trouvent concentrés 80 % de la population du pays ?

Voilà ce qu'en dit Frantz Lofficial : « À peine 2 % de l'effectif inscrit en première année atteint l'objectif du certificat d'études primaires dans l'enseignement rural. »[7]

Cela nous mène à nous interroger sur les véritables bénéficiaires de l'enseignement secondaire.

**1960** : Le coût moyen par élève inscrit au secondaire s'élève à cent soixante-quatre gourdes (g.164,00).

**1976** : Ce montant passe à trois cent gourdes (g.300,00), ce qui représente 12 % des dépenses totales, consacrées à l'éducation.

Or, considérant — comparativement à l'enseignement primaire —les montants élevés que nécessite le réseau secondaire, considérant la paupérisation grandissante de la population paysanne, considérant le fait que les écoles secondaires sont concentrées dans les centres urbains, considérant la coupure entre les villes et les campagnes, il nous semble futile de dire que l'enseignement secondaire est difficilement accessible aux enfants de l'arrière-pays.

**Les arguments précédants sont encore plus pertinents pour ce qui a trait à l'enseignement supérieur.** Dans un document du gouvernement haïtien sur l'enseignement universitaire, nous lisons ceci :

> *Nous sommes obligés face à certains comportements empreints d'indifférence à l'égard des réalités mal appréhendées par ceux-là mêmes appelés à proposer et à entreprendre les redressements ou les transformations, de nous interroger et de poser franchement la question :* À quoi sert notre université ?

**La réponse à cette question nous paraît évidente. Les montants alloués à ce niveau d'enseignement dont le coût moyen par étudiant a passé de cinq cent quatre-vingt-dix-sept gourdes (g. 597,00) en 1960 à sept cent soixante dix-sept gourdes (g. 777,00) en 1976 ne profite qu'à une poignée de privilégiés.**

Ces données statistiques révèlent au moins que l'Éducation en Haïti recoupe le clivage ville/campagne. Il existe donc deux enseignements en Haïti, renvoyant à deux mondes superposés : la ville/la campagne, la ville exploitant la campagne : bref, un rapport de domination.

[1] PAGE, André, *L'Économie de l'Éducation*, Presses Universitaires de France, Paris, 1971.

[2] Nous avons appris qu'un décret promulgué l'année dernière confie au ministère de l'Éducation Nationale la responsabilité exclusive de l'enseignement.

[3] Séminaire pour l'amélioration de l'enseignement : Département de l'Agriculture des ressources naturelles et du développement rural. Décembre 1967.

[4] CHANCY Max, *Écucation et développement en Haïti, in Culture et Développement en Haïti*, Léméac, Montréal, 1970.

[5] Rapport de l'OEA, 1972.

[6] Projet d'Éducation dans le cadre du plan QUINQENNAL 1976-1981.

[7] LOFFICIAL Frantz, « Créole/ Français : Une fausse querelle ?, *Collectif Paroles*, Montréal, 1979, page 140.

[8] Données sur l'éducation, Haïti, 1976.

# Dans la diaspora

## Reportage : La communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, plus qu'un bureau, une institution

par Severine Saget

Au cours des dernières années la minorité haïtienne du Québec a beaucoup fait parler d'elle. Avec ses chauffeurs de taxi, ses professionnels et techniciens, avec ses victimes de déportation (72/74), de brutalité policière (20juin 79), avec sa mouvance dans le milieu, elle ne passe pas inaperçue. Un nom revient souvent : Paul Déjean, sorte de consul, de porte-parole. On le voit à la TV, on l'entend à la radio. Il est sollicité par les Haïtiens en difficulté, de tous les milieux, souvent en pleine nuit. Il se déplace à n'importe quelle heure pour répondre à l'appel de ceux qui ont besoin de ses services. Mais derrière lui, avec lui, toute une organisation, le *Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal(BCCHM) qui, à la force du poignet, à force d'abnégation et de dévouement, est devenu l'un des centres les plus vivants de la vie communautaire haïtienne. Le Bureau vient de prendre possession de ses nouveaux locaux, au 6970 de la rue Marquette, au coin de Bélanger.*

*Jean-Claude Icart, vice-responsable du BCCHM, nous a fait faire le tour du propriétaire. Un bâtiment spacieux, avec ses bureaux administratifs, son centre de documentation, ses salles de jeux et de spectacle combinées dans un ancien gymnase ; avec, occupant tout un étage, une garderie dont les locaux sont fraîchement repeints.*

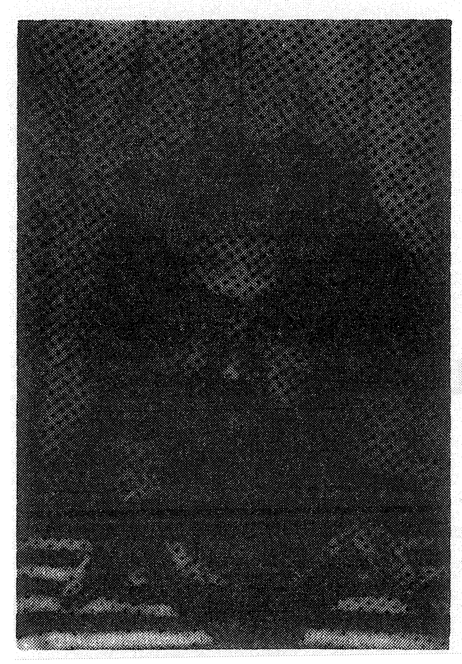
*Jean-Claude qui y travaille depuis 6 ans, fait pour nous l'historique du BCCHM. Il nous a parlé de ses problèmes, de ses difficultés, de ses réalisations, de ses projets et de ses espoirs.*

**Grandi dans la lutte...**

L'idée de la création de ce bureau nous a-t-il dit, a pris naissance à l'occasion de rencontres dominicales, au cours desquelles les participants aux cérémonies religieuses, discutaient de leurs problèmes avec les responsables de la CCHM. Ces derniers, devant l'ampleur et l'acuité de ces problèmes décidèrent de créer un Bureau, qui sous la direction de Paul Déjean, tenterait de répondre aux besoins des Haïtiens face aux nouvelles lois de l'immigration. On se souvient en effet que, le 3 novembre 1972, le gouvernement canadien avait adopté une loi stipulant que les visiteurs étrangers n'avaient plus le droit d'obtenir leur visa de résidence à partir du Canada. 1 500 travailleurs haïtiens tombaient sous le coup de cette loi et devenaient passibles de dépo[illegible]-tion. À l'origine donc ce problème était la priorité du bureau de la CCHM qui mit toutes ses ressources humaines et matérielles au service de cette cause.

Les responsables du BCCHM ne confinèrent pas leur action aux aspects légaux de la question (enquêtes spéciales, auditions en cour, etc.) ; ils ne limitèrent pas non plus leur aide aux 750 dossiers dont ils avaient la charge. Ils lancèrent une véritable campagne anti-déportation visant à sensibiliser les membres de la minorité haïtienne vivant au Québec, la presse parlée et écrite, et la population québécoise dans son ensemble au drame des 1 500. Aucun moyen de pression ne fut négligé (manifestations dans le cadre du CAAD, pétitions, lettres, émissions à la radio et à la télévision) pour donner à cette campagne le plus d'envergure et de retentissement possible.

Malgré l'appui de larges secteurs de l'opinion publique québécoise touchés par les aspects humanitaires et politiques du drame des 1 500, malgré les nombreuses démarches entreprises par le BCCHM auprès des différents paliers des gouvernements québécois et canadien, seulement 55 % du groupe des 1 500 obtinrent le « droit de débarquement », étape préalable à l'obtention d'un visa de résidence. L'opération 1 500 a cependant eu des résultats positifs. Elle a consolidé l'esprit de solidarité entre les Haïtiens vivant au Canada En réunissant dans une même lutte la



Jean-Claude Icart

minorité haïtienne au Québec et des secteurs de la population québécoise, elle a contribué à tisser la trame encore fragile de la compréhension et de l'amitié entre les deux communautés.

**Projets et perspectives**

Parallèlement à la lutte anti-déportation qui les a absorbés de 1972 à 1974, les responsables du BCCHM, ne voulant pas perdre de vue les nombreux objectifs qu'ils s'étaient fixés, développèrent d'autres services pour tenter de répondre aux besoins de la population haïtienne dans tous les domaines. Se voulant un organisme de dépannage, d'aide et de formation, un lieu d'élaboration de tentatives de solution aux problèmes les plus divers, le BCCHM mit sur pied au cours de ses sept années d'existence, avec des ressources humaines et financières limitées, toute une gamme de programmes :

— En octobre 1973, le BCCHM instaure avec le concours de la CECM un cours de français aux adultes dans le but de les aider à se défendre en cours d'appel. Ce cours deviendra par la suite un cours d'alphabétisation. Actuellement c'est M. Molière Estinvil qui le dispense à 25 élèves.

— En décembre 1973, un projet d'action familiale est lancé. Des rencontres sont organisées au cours desquelles on dispense aux familles participantes des informations sur la planification des naissances et l'éducation des enfants. On y tente également de faciliter l'adaptation des couples à leur nouveau milieu. Ce projet donnera naissance à l'une des réalisations les plus utiles à la population haïtienne desservie. Il s'agit de la garderie l'*Ami-Sol* qui depuis 1977 fonctionne de façon autonome tout en restant affiliée au BCCHM.

— On peut ausi mentionner à l'actif du BCCHM : une école de karaté affiliée à la Fédération de Karaté Yoseikan du Québec et qui fonctionne depuis novembre 1976. Un groupe culturel, dénommé *Mapou Ginin* voué à des recherches théoriques et pratiques sur la culture haïtienne. (Ce groupe fonctionne actuellement de façon autonome sous la direction de M. Vladimir Jeanty).

— Un programme spécial connu sous le nom d'*Union des Aînés*, mis sur pied à la fin 1977 et destiné à faciliter l'adaptation des personnes âgées à leur nouveau milieu.

D'autres projets sont en cours d'élaboration ou de réalisation. L'un des plus importants, le *Centre de Documentation* fonctionne déjà sur une base restreinte.

— Les adolescents de la communauté peuvent déjà utiliser la salle de jeu du nouveau local pour des parties de ping-pong. Une équipe de volley-ball sera bientôt en action.

Pour l'année 78-79 (d'avril à mars), le rapport statistique des activités du bureau est assez éloquent : 3484 visites de consultation, 127 personnes acompagnées à différents services (Immigration notamment), 16 290 appels téléphoniques, 242 visites aux malades et aux familles, 3 863 personnes aidées, 230 rencontres avec des organisames ou groupes divers. Et nous passons sur les rencontres sociales et culturelles organisées par le BCCHM.

À part ces activités structurées qui réclament des 7 employés et des 25 bénévoles qui les assistent un grand investissement en temps, d'autres problèmes imprévus surgissent chaque jour.

On requiert l'aide du bureau dans toutes sortes de cas : accidents, hospitalisations, naissances, décès, besoin d'un permis de travail, d'un logement ou d'information de toutes sortes. C'est donc une tâche immense, qui exige de la part de ceux qui s'y consacrent une disponibilité de chaque instant et un dévouement peu commun.



Paul Déjean

**Des besoins à la mesure des ambitions**

Les besoins du BCCHM sont à la mesure de l'aide qu'ils sont appelés à donner chaque jour, c'est-à-dire immenses. Les personnes âgées de *l'Union des Aînés*, les 35 enfants qui profitent des programmes sportifs, des travailleurs du taxi et les manufactures, retirent un bien immense des services offerts par cet organisme. La communauté haïtienne en général, pourrait difficilement s'en passer. Il est en effet essentiel pour une communauté comme la nôtre, d'avoir des porte-parole éclairés, conscients de ses besoins et toujours prêts à défendre ses droits. Les subventions consenties par les organismes d'État (Québec et Ottawa) assurent, en partie, le fonctionnement du BCCHM. Les responsables ne manquent pas de souligner, cependant qu'il dépend du soutien de toute la communauté haïtienne du Québec, au centre de laquelle le BCCHM joue un rôle de premier plan.

que l'organisme atteigne ses objectifs. Soutien moral et matériel, bien sûr. Mais bien peu des quinze mille Haïtiens de la région de Montréal manifestent leur appui de manière concrète et soutenue. « L'un de nos principaux objectifs, précise J.-C. Icart, consiste à contribuer au développement d'un esprit de communauté et d'entraide parmi les Haïtiens d'ici. Cette tâche n'est pas de tout repos. Nous espérons atteindre et intéresser le plus de gens possible au cours de notre campagne de souscription que nous lançons dans la troisième semaine de novembre ». À regarder le chemin parcouru les animateurs du BCCHM ne cachent pas leur satisfaction. Mais pour maintenir une telle entreprise ils sont conscients qu'un effort soutenu est nécessaire.

La minorité haïtienne du Québec possède d'autres organismes communautaires aux activités similaires. On connaît surtout *La Maison d'Haïti*, *Fraternité Haïti-Québec* dont les rapports avec le BCCHM, faits de réticence sinon de concurrence au début, se développent positivement à travers des projets conjoints. Nous aurons l'occasion de parler de tous ces organismes, de tous les projets et de toutes les activités qui peu à peu, donnent de la cohésion à la communauté



# Dossier : l'émigration haïtienne, un problème national

par Daniel Holly, Micheline Labelle et Serge Larose

Sur une population globale de plus de 5 millions d'habitants, Haïti compte environ 1 million de migrants distribués en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Europe de l'Ouest et en Afrique. Sous quelqu'angle qu'on considère cet état de choses, il est clair qu'il s'agit d'une saignée de force de travail, intellectuelle et manuelle, saignée qui ne profite réellement qu'aux pays d'accueil. Le phénomène ne s'explique pas uniquement par le désir du migrant d'améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille. Les facteurs d'explication les plus importants tiennent d'une part à une situation générale interne marquée par le sous-développement et la nature du régime politique du pays et, d'autre part, au mode d'insertion d'Haïti dans l'ordre économique mondial. En ce sens, la situation d'Haïti n'est guère différente de celle des autres pays sous-développés. Par conséquent, l'émigration massive de citoyens haïtiens est indissociable des mouvements migratoires internationaux du XXe siècle. En dernière analyse, l'accumulation du capital, sur la base de la division internationale du travail se révèle déterminante dans l'explication du phénomène.

La circulation internationale de la force de travail est une constante dans l'histoire du capitalisme. C'est déjà un phénomène d'une certaine ampleur aux XVIe et XVIIe siècles, où l'on enregistre des déplacements considérables de personnes des centres de l'accumulation capitaliste de l'époque (France, Angleterre, Hollande, Espagne) vers les autres régions du monde d'une part, de l'Afrique vers l'Amérique, d'autre part. À ces migrations fondées sur le travail volontaire ou forcé succèdent au XIXe siècle des migrations reposant sur la vente libre sur des marchés établis de la force de travail, devenue marchandise. C'est le cas, par exemple, au tournant du siècle, avec l'arrivée massive d'immigrants européens aux États-Unis. De 1860 à 1920, 28,5 millions de personnes venues d'Europe y débarquent. La situation n'est guère différente en Europe de l'Ouest où les pays de forte croissance, Angleterre, France, Allemagne, Suisse, etc., font appel déjà à une main-d'oeuvre immigrée en provenance, elle aussi, des pays pauvres d'Europe. L'expansion des économies occidentales, après le second conflit mondial, relance la demande internationale de force de travail. Le mouvement des travailleurs se fait sur une grande échelle et implique des millions d'ouvriers : travailleurs mexicains, porto-ricains, antillais aux États-Unis ; nord-africains, sénégalais, maliens, portugais, espagnols, en France ; grecs, yougoslaves, turcs en Allemagne fédérale ; pakistanais, hindous, antillais vers l'Angleterre et le Canada, etc. On estimait, par exemple, en 1974 à 14 millions le nombre de travailleurs immigrés en Europe occidentale, soit 10 % de la population active.

Tous ces mouvements de personnes sont déterminés par deux traits inhérents à l'accumulation capitaliste : 1) la nécessité pour le capital d'organiser la soumission du travailleur à l'organisation spatiale des moyens et des unités de production ; 2) le développement inégal entre régions d'un même pays, ou entre nations différentes, selon la concurrence inter-capitaliste et les stratégies de contrôle et de partage mises en oeuvre pour maximiser les profits. Les exigences internes du capitalisme à ses divers stades expliquent les dépossessions de paysans, l'exode des populations rurales, les déplacements apparemment anarchiques des pôles de croissance, la liaison de plus en plus étroite des différents pays et régions du monde, la constitution d'entreprises multinationales. L'imbrication étroite des différentes parties de l'économie mondiale, les déséquilibres induits dans les zones moins développées font de ces dernières des fournisseurs de force de travail. La circulation internationale est réglementée par les politi-

ques de chaque pays conformément aux besoins du capital national. Se constitue ainsi, dans le monde, une « armée de réserve industrielle » quasi-permanente dont la contribution à la croissance économique des économies fortes et dominantes est loin d'être négligeable.

Voilà qui constitue la toile de fond de l'émigration haïtienne. Que pouvons-nous en dire ? Comment se présente-t-elle historiquement ?

## 1. Aperçu historique

Au XIXe siècle, les mouvements de population en Haïti sont surtout internes, et concernent la « conquête » de l'espace intérieur. On enregistre, cependant, des implantations occasionnelles d'Haïtiens dans les îles avoisinantes, implantations favorisées par les relations commerciales avec ces régions géographiques proches. Il faut attendre le XXe siècle pour que l'émigration devienne un phénomème ample, digne d'attention. La donnée nouvelle, c'est la substitution au tournant du siècle de l'influence américaine à celle des pays européens, de la France notamment. L'occupation américaine, de ce point de vue, signifie l'incorporation de la République d'Haïti à l'aire de domination américaine.

### 1.2 Les débuts de la « traite verte » : Cuba, République Dominicaine

L'occupation américaine a comme principal résultat de redéfinir la place d'Haïti dans le système international de la division du travail. Schématiquement, des facteurs internes et externes contribuent à cet état de choses. Il n'existait pas en Haïti de grande bourgeoisie foncière avec laquelle le capital américain aurait pu s'allier pour développer une agriculture de plantation substantielle. Les quelques efforts entrepris dans cette direction menèrent à de tels bouleversements sociaux que la plupart d'entre eux furent abandonnés. En 1930, le total des concessions agricoles faites par le gouvernement aux compagnies étrangères atteignait 28 000 hectares dont l'ensemble était loin d'avoir été mis en valeur. Au lendemain de l'occupation et en dépit d'une politique on ne peut plus favorable à la pénétration du capital étranger, on ne comptait dans le secteur agricole que deux grandes exploitations : la plantation de sisal de Fort-Liberté créée par l'expropriation massive de plusieurs milliers de paysans, la centrale sucrière Hasco dont le domaine s'étendait sur plusieurs milliers d'hectares dans les plaines du Cul-de-sac et de Léogane. Parmi les facteurs externes les plus importants, retenons surtout les effets de l'apparition de nouveaux pôles de croissance capitalistes dans les territoires voisins de Cuba et de République Dominicaine où, à la différence d'Haïti, l'agriculture de plantation disposait déjà des immenses superficies nécessaires à son essor. Ces inégalités dans le développement capitaliste de chacune des régions mentionnées ressortent si l'on considère l'importance des capitaux étrangers investis dans chacune d'elles. Ainsi, les investissements américains en Haïti, dans le secteur agricole, en 1929, ne dépassent pas $ 8,7 millions, alors qu'ils atteignent $ 919 millions à Cuba et $ 70 millions en République Dominicaine. Il se crée rapidement une demande de force de travail additionnelle pour satisfaire les besoins de main-d'oeuvre des centrales sucrières, principale forme des investissements américains dans ces pays. À l'initiative de l'occupant américain, Haïti fournira la main-d'oeuvre requise. Elle devient ainsi un réservoir de force de travail bon marché pour mettre en valeur les canneraies des territoires voisins.

L'ampleur du phénomène est frappante. De même l'extrême rapidité à laquelle se sont mis en place ces circuits de migration. En 1920, on compte officiellement 28 258 Haïtiens en République Dominicaine et un nombre à peu près égal d' « illégaux ». À Cuba, ils sont 70 000, la même année.

Cette force de travail immigrée provient de différentes régions du pays. Du Nord et du Nord-Ouest d'abord. L'expropriation de milliers de paysans, en relation avec l'extension de la culture du sisal dans la région de Fort-Liberté, libère une importante force de travail qui sera dirigée prioritairement vers la République Dominicaine. Du Sud (région des Cayes notamment), où la monétarisation croissante de l'économie, très accusée, pousse, selon certains, les paysans à émigrer.

Dans le premier cas, le mouvement résulte de l'approfondissement d'une contradiction ancienne opposant la paysannerie de fait — celle qui s'est appropriée le sol immédiatement après l'indépendance, — et les grands propriétaires terriens et l'État de l'autre. En remettant en question le droit du paysan à occuper sans titres les terres de l'État, l'occupant pose les bases d'un sénario juridique qui, en l'absence de toute définition cadrastrale du domaine de l'État, servira jusqu'à aujourd'hui de base aux expropriations les plus arbitraires. Le second cas témoignerait quant à lui d'une dynamique interne de la paysannerie dont le déroulement est apparemment moins directement lié à l'occupation : celui de la commercialisation croissante de la production dans les campagnes du sud, l'éclatement du lakou et la progressive apparition de la terre-marchandise. Le petit paysan du sud va chercher à Cuba l'argent qui lui permettra de mettre sur pied son exploitation agricole.

La dépression des années '30 mettra un frein brutal à ces vastes mouvements de population. Dès 1931, le gouvernement cubain rapatrie plusieurs milliers d'Haïtiens chaque année. Ils étaient à l'époque entre 300 000 et 400 000 concentrés dans les provinces de Camaguey (coupe de la canne) et d'Oriente (cueillette du café). Cuba ferme ses portes à l'émigration en 1935. Parallèlement, la République Dominicaine essaye tant bien que mal de suivre le mouvement. En 1937, près de 12 000 Haïtiens (certains disent 40 000) y seront froidement assassinés par la police du dictateur Trujillo. Les Haïtiens dont on avait jusque là facilité l'entrée, même illégale, pour assurer le bon fonctionnement des centrales sucrières, étaient devenus les boucs émisaires

de la crise internationale. Dans les deux territoires, on les accusait soudainement de menacer l'intégrité hispanique « blanche » des autochtones. En 1942, le gouvernement Lescot, cédant ainsi à cette pression, interdisait l'émigration vers la République Dominicaine.

Aux lendemains de la guerre, un mince courant migratoire se reconstituera vers Cuba mais la révolution cubaine y mettra un terme. En ce qui concerne la République Dominicaine, par contre et en dépit des mesures prises pour régulariser l'entrée des Haïtiens, elle constitue jusqu'à ce jour le plus important des courants migratoires si ce n'est par l'importance des transferts de devises vers le pays d'origine (un demi-million de dollars en 1967), du moins par le volume des personnes impliquées : entre 20 000 et 30 000 travailleurs par année. En 1970, la direction des migrations de la République Dominicaine comptait 42 142 Haïtiens enregistrés et estimait à 45 000 le nombre total de ceux qui s'étaient introduits illégalement dans le pays. La même année, c'est à plus de 100 000 que la Junte de Planification estimait le nombre des Haïtiens résidants dans le pays.

Essayons de caractériser ce réseau. Les principales régions mises à contribution sont celles de Bainet, des hauteurs de Jacmel, Léogane et Croix-des-Bouquets. Une enquête récente portant sur deux habitations de la plaine de Léogane montre que c'est dans la catégorie des paysans pauvres mais indépendants qu'ils étaient recrutés. Comme l'a souligné Corten[1], ce n'est donc pas le sans-terre ou le travailleur agricole qui part vers St-Domingue, mais bien le fils sous-employé de paysans pauvres (moins de ½ carreau en propriété) et le travailleur familial non rémunéré désireux par là d'acquérir une certaine autonomie et de démarrer leur exploitation. Le passage à St-Domingue, réponse temporaire au sous-emploi chronique affectant les zones rurales, est considéré comme un moyen d'accès à la propriété. Le séjour durera en moyenne huit à neuf mois et l'argent amassé ($ 50 à $ 60) sera investi de façon à faciliter la réalisation de projets individuels. Cependant, aujourd'hui, le coût élevé de la terre est un obstacle quasiment insurmontable. Le passage à St-Domingue, en définitive, semble être davantage un pas de plus vers la prolétarisation.

### 1.3 Réorganisation de la « traite verte » : Bahamas et Antilles françaises

Jusqu'aux années '50, le rôle économique des Bahamas est étroitement conditionné par leur situation géographique : îles sèches et de petites dimensions, elles avaient été délaissées par l'agriculture de plantation. L'archipel n'est guère plus qu'un poste de transit d'hommes et de marchandises destinés aux îles plus développées de la Caraïbe, une escale sans importance vers l'Amérique centrale. Des relations commerciales anciennes s'étaient nouées entre l'archipel et la côte nord-est d'Haïti : Port-de-Paix, la Tortue. De petits caboteurs haïtiens y transportaient fruits, légumes et clairin que l'on échangait contre du sel, des poissons séchés et des récipients en verre. Bien souvent les lieux d'échange s'improvisaient sur la plage même sous l'oeil indifférent de l'autorité. Peu propices à l'agriculture vivrière, les Bahamas n'attiraient pas les migrants. Leur population avait plutôt tendance à s'expatrier.

La mise en place en 1950 du *Developpement Board* et l'application à l'initiative de ce dernier d'une politique de développement fortement axée sur la promotion du tourisme changera radicalement les choses au plan de l'immigration. De 1952 à 1965, la construction de l'infrastructure touristique (aménagement du port de Freetown, routes, construction d'hôtels) utilise des travailleurs recrutés en grande partie chez la population misérable du Nord-Est haïtien. Des multinationales américaines recruteront sur place. Les petits commerçants caboteurs se transformeront en courtiers de main-d'oeuvre. À la fin de 1957, on évalue à 1 000 le nombre des Haïtiens travaillant aux Bahamas. De 1958 à 1962, ce nombre s'accroît considérablement au point que 10 000 Haïtiens résident dans l'archipel en 1963. Malgré les mesures d'expulsion régulièrement prises depuis l'opération « Clean-up » entre janvier et mai 1963, le « Big Trouble » en 1967, ce flux n'est pas endigué puisque en 1974, la presse locale estime à 40 000 la population d'origine haïtienne de l'île.

Aux Bahamas, les Haïtiens sont aussi des travailleurs agricoles à l'emploi de compagnies américaines (culture de la tomate, bois). On les retrouve dans d'autres secteurs d'activité. Les femmes sont domestiques ou femmes de chambre dans les secteurs hôteliers et privés. Cette main-d'oeuvre immigrée n'est pourtant pas à l'abri du chômage. Une enquête de D. Marshall[2] montre que dans le village de Carmichael, seulement 11 % des Haïtiens avaient en 1971 une place leur assurant un revenu régulier. Les autres étaient en chômage ou bien sous-employés : un sarclage occasionnel, une ou deux journées par semaine à laver ou à repasser. Pour plus de la moitié d'entre eux, le revenu habdomadaire ne dépaissait pas $ 15 bahaméens. Même transportée à pied d'oeuvre, la force de travail continue d'être utilisée dans un sens favorable aux intérêts des propriétaires du capital.

L'émigration vers les Antilles Françaises représente un flux plutôt faible (4 à 6 000 personnes) bien que la façon dont elle se fait suive un modèle spécifique. Ce réseau semble s'être constitué autour des activités d'un nombre réduit de commerçants introduisant en Guadeloupe et Martinique des produits d'artisanat haïtiens et des marchandises diverses achetées à Porto-Rico. Des personnes de la famille, des proches ont suivi.

En Guadeloupe s'ajoutent les coupeurs de canne dont l'administration française a elle-même facilité l'entrée pour des raisons précises. L'objectif semble avoir été de substituer des travailleurs haïtiens (et de Sainte-Lucie) à une main-d'oeuvre locale plus combative. Ce qui n'a pas manqué de susciter des conflits avec les syndicats locaux.

Quant à la Guyane Française, pays immense et sous-peuplé, les Haïtiens y forment maintenant 10 %

de la main-d'oeuvre active : ils sont occupés surtout dans des postes de services subalternes et les activités agricoles.

L'émigration vers la République Dominicaine et les Bahamas, comme jadis celle qui s'orientait vers Cuba, s'alimente à même les campagnes haïtiennes. C'est le petit paysan pauvre acculé à la faillite et menacé par la famine qui va couper la canne sur les territoires environnants. D'où le nom de « traite verte » donné au mécanisme d'exploitation qui sous-tend ce type d'émigration. Il faut donc la distinguer des autres réseaux migratoires orientés vers les grands centres industriels d'Amérique du Nord.

TABLEAU I

*Immigrants haïtiens admis au Québec (pays de citoyenneté) 1969-76*

| Année | Rang (sur 15) | Nombre (immigr. haïtiens) | Pourcentage toute citoyenneté |
|---|---|---|---|
| 1969 | 10 | 650 | 2,3 |
| 1970 | 7 | 917 | 4,0 |
| 1971 | 7 | 1 052 | 5,5 |
| 1972 | 7 | 999 | 5,4 |
| 1973 | 3 | 2 252 | 8,4 |
| 1974 | 1 | 4 853 | 14,5 |
| 1975 | 1 | 3 411 | 12,16 |
| 1976 | 1 | 3 073 | 10,5 |

Source : DEJEAN, P., *Les Haïtiens au Québec*, Montréal, PUQ, 1978.

### 1.4 **Les circuits migratoires vers les centres**

Les répercussions en Haïti de la récession américaine des années 1955-1956, la crise politique de 1956-1957 au cours de laquelle se déroule à nouveau le débat national sur les choix socio-politiques, l'échec des politiques de développement régional (ODVA, POTE COLE), surtout l'incapacité des pouvoirs publics de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes de fond du pays, impulsent le mouvement migratoire qui atteint des sommets inégalés pendant la conjoncture des années 1950 et 1960.

Le développement de la contestation sociale à partir de 1956 et la défense acharnée du *statu quo* par le gouvernement aboutissent à une impasse. L'émigration, en plein essor, se développera dans deux directions : vers les pays industrialisés (Canada, États-Unis, France...) et vers certains pays du Tiers-Monde (îles limitrophes comme on l'a vu, pays d'Afrique...), et impliquera plusieurs catégories de travailleurs, paysans, ouvriers qualifiés et non qualifiés, cadres, professionnels.

L'exode de personnel qualifié se généralise. D'abord amorcé par les médecins et infirmières dans les années 1950, il s'étend aux enseignants, aux cadres administratifs et techniques, et aux ouvriers spécialisés. L'accélération est spectaculaire. Le nombre de sorties passera de 19 316 en 1963 à 53 587 en 1969. Les politiques d'immigration des pays industrialisés en pleine expansion favorisent cet essor : amendement à la loi de l'immigration du Canada en 1962, nouvelle législation anti-discriminatoire aux États-Unis en 1965, par exemple.

*Au Canada*, c'est *au Québec* de la Révolution Tranquille que s'installent les Haïtiens, attirés par l'image d'un pays accueillant. Leur nombre, négligeable au début des années '60, augmente à un tel rythme que, en 1975, Haïti, comme le fait voir le tableau 1, occupe le premier rang des pays sources d'immigration.

Les données du tableau 1 sont édifiantes. De dixième qu'elle était en 1969, Haïti a pendant trois années successives, en 1974,1975, 1976, occupé le premier rang. Elle est cependant appelée à perdre ce rang en raison des mesures restrictives prises par le gouvernement canadien depuis l'adoption en 1977 d'une nouvelle législation sur l'immigration.

C'est une population jeune qui s'installe au Canada. La moyenne d'âge des immigrants haïtiens admis dans ce pays entre 1973 et 1976 est de 26 ans.[3] Le tableau 2 l'illustre pleinement. 65 % des Haïtiens admis au Canada pendant la période 1973-1976 avaient entre 20 et 40 ans, c'est-à-dire étaient à la phase la plus productive de leur vie. Cette proportion passe à 71,70 % si on ajoute les immigrés du groupe d'âge de 15 à 19 ans. Les politiques d'immigration canadienne sont de plus en plus sélectives en ce qui concerne les migrants haïtiens. Leur orientation est claire : favoriser l'entrée au Canada d'immigrants « productifs ».

Le tableau 3 sur la population haïtienne active par groupes professionnels *projetés* fournit de précieuses informations sur les préférences des autorités canadiennes pour les différentes catégories professionnelles. Pour la période 1974-1976, les travailleurs semi-spécialisés et non spécialisés l'emportent nettement. Avec un nombre total de 4 034, ils représenteraient environ les 2/3 de la population haïtienne active admise au Canada. Ce qui contraste avec la situation de l'immigration haïtienne au Canada au cours des années 1960, période pendant laquelle on avait compté dans le flux d'immi-

TABLEAU 2

*Immigrants haïtiens admis au Québec : groupes d'âges. 1973-1976 (Pays de dernière résidence)*

| Âge | Nombre | % |
|---|---|---|
| 0 à 4 ans | 691 | 5,29 |
| 5 à 9 | 956 | 7,31 |
| 10 à 14 | 737 | 5,64 |
| 15 à 19 | 869 | 6,65 |
| 20 à 24 | 2 357 | 18,03 |
| 25 à 29 | 3 477 | 26,60 |
| 30 à 34 | 1 842 | 14,09 |
| 35 à 39 | 828 | 6,33 |
| 40 à 44 | 412 | 3,15 |
| 45 à 49 | 210 | 1,61 |
| 50 à 54 | 134 | 1,02 |
| 55 à 59 | 168 | 1,28 |
| 60 à 64 | 192 | 1,47 |
| 65 et plus | 200 | 1,53 |
| TOTAL | 13 073 | 100 |

Source : DEJEAN, P., *op. cit.*, p. 27.

grés, d'importants contingents de professionnels. Ces conclusions sont confirmées par les données du tableau 4 sur la répartition de la population haïtienne active au Canada. Les cols blancs — définis par l'auteur du livre dont nous tirons le tableau comme catégorie englobant les membres des professions dites libérales [4] —sont majoritaires jusqu'en 1972. À partir de cette date, leur importance ne cesse de diminuer. Les restructurations profondes de la société québécoise des années 1960, qui avaient nécessité l'utilisation, à divers niveaux, d'une force de travail immigrée hautement qualifiée, sont terminées dans les dernières années de la décennie. Dorénavant, ce sont les besoins de main-d'oeuvre d'autres secteurs qui deviennent prioritaires, particulièrement ceux où le processus productif repose sur l'emploi d'une abondante force de travail.

La situation des travailleurs immigrés haïtiens *aux États-Unis* n'est pas différente. Les États-Unis sont le principal pays d'immigration haïtienne. Ils comptent quelques 300 000 Haïtiens.[5] Comme pour le Canada, la vague des arrivées massives se situe vers la fin des années 1960. De quelques milliers par année qu'elles étaient au début de la décennie, les entrées d'Haïtiens aux États-Unis atteignent 15 000 en 1968. Ce mouvement s'accélère au début des années 1970, puisqu'on enregistre plus de 40 000 entrées en 1970 et près de 50 000 en 1972.[6]

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture du tableau 5, ce mouvement implique surtout des groupes d'âge relativement jeunes. Les 20-29 ans et les 30-39 ans représentent près de 50 % de la population immigrée haïtienne légalement admise aux États-Unis entre 1963 et 1973. Cette proportion atteint les ¾ quand on inclut dans les calculs le groupe des 10-19 ans. En général, la structure d'âge des immigrants haïtiens montre qu'on a affaire à une population jeune, susceptible de contribuer positivement à la vie économique du pays d'accueil.

Le tableau 6 sur les occupations des immigrants haïtiens aux États-Unis est tout aussi intéressant. Si on soustrait les « femmes à la maison » et les enfants, pour ne tenir compte que de la main-d'oeuvre effectivement employée, plus de 50 % de la population active haïtienne occupe des emplois comme ouvriers semi-qualifiés ou non-qualifiés. Comme pour le Canada, le nombre d'ouvriers semi-agricoles ou de fermiers est négligeable, 223 sur 48 443 immigrés pour les États-Unis, 26 sur 6 673 au Canada[7]. La structure économique de ces pays, la prépondérance des activités industrielles sont déterminantes non seulement de l'affectation de la force de travail immigrée mais aussi des modalités de son recrutement.

TABLEAU 3

*Population haïtienne active par groupes professionnels projetés (Canada)*
*Établi selon la Classification canadienne descriptive des professions : C.C.D.P., du ministère de la Main-d'oeuvre et le l'Immigration du Canada.*
*(Pays de dernière résidence : 1974-1976)*

| | 1974 | 1975 | 1976 | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1. Entrepreneurs | — | 1 | 1 | 2 |
| 2. Directeurs/administrateurs | 26 | 19 | 12 | 57 |
| 3. Sciences, techniques & maths | 74 | 58 | 51 | 183 |
| 4. Sc. sociales & sect. connex. | 11 | 6 | 2 | 9 |
| 5. Membres du clergé | 9 | 4 | 4 | 17 |
| 6. Enseignement | 72 | 26 | 23 | 121 |
| 7. Médecine et santé | 190 | 116 | 43 | 349 |
| 8. Domaine artistique | 23 | 10 | 8 | 41 |
| 9. Sports & loisirs | 2 | — | 1 | 3 |
| 10. Personnel administr. | 353 | 186 | 153 | 692 |
| 11. Vente | 37 | 13 | 18 | 68 |
| 12. Services | 266 | 200 | 196 | 662 |
| 13. Agriculteurs | 4 | 6 | 16 | 26 |
| 14. Pêche & chasse | — | — | — | — |
| 15. Trav. forestiers | — | — | — | — |
| 16. Mineurs, carr., puits | 1 | 2 | 1 | 4 |
| 17. Industr. de transformat. | 230 | 77 | 54 | 361 |
| 18. Machin./usin. | 190 | 132 | 100 | 422 |
| 19. Fabric. montage/réparat. | 1 460 | 712 | 642 | 2 814 |
| 20. Travail. du bâtiment | 89 | 35 | 38 | 162 |
| 21. Exploitation transp. | 23 | 14 | 8 | 45 |
| 22. Manutentionnaires | 65 | 43 | 55 | 163 |
| 23. Conduct. de machn. | 40 | 11 | 16 | 67 |
| 24. Autres | 159 | 76 | 160 | 395 |
| Total de la popul. active | 3 324 | 1 747 | 1 602 | 6 673 |
| Conjoints | 315 | 277 | 166 | 758 |
| Enfants | 825 | 880 | 824 | 2 529 |
| Fiancé(e)s | 53 | 89 | 16 | 158 |
| Étudiants (18 ans et plus) | 253 | 300 | 249 | 802 |
| Autres | 15 976 | 138 | 204 | 429 |
| Total : non destin. à pop. act. | 1 533 | 1 684 | 1 459 | 4 676 |
| TOTAL GÉNÉRAL (Populat. active et non act.) | 4 857 | 3 431 | 3 061 | 11 349 |

Source : DEJEAN, P., *op. cit.*, pp. 187-188.

TABLEAU 4

*Répartition de la population haïtienne active au Canada en cols blancs et cols bleus 1965-1976*

| Année | Cols blancs | Cols bleus | Total |
|---|---|---|---|
| 1965 | 38 | 3 | 41 |
| 1966 | 42 | 1 | 43 |
| 1967 | 175 | 17 | 192 |
| 1968 | 233 | 37 | 270 |
| 1969 | 326 | 45 | 371 |
| 1970 | 490 | 106 | 596 |
| 1971 | 497 | 236 | 733 |
| 1972 | 380 | 311 | 691 |
| 1973 | 766 | 952 | 1 718 |
| 1974 | 1 063 | 2 261 | 3 324 |
| 1975 | 639 | 1 108 | 1 747 |
| 1976 | 512 | 1 090 | 1 062 |
| Total | 5 161 | 6 167 | 11 328 |

Source : DEJEAN, P., *op. cit.*, p. 40.

TABLEAU 5

*Sex and age of Haitian immigrants to the United States, 1963-1972*

| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total | 1851 | 2082 | 3609 | 3801 | 3567 | 6806 | 6542 | 6932 | 7444 | 5809 | 48 443 |
| Total Male | 839 | 1004 | 1763 | 1725 | 1329 | 2994 | 3188 | 3519 | 3457 | 2654 | 22 472 |
| Males under 5 | 29 | 63 | 90 | 114 | 75 | 148 | 151 | 149 | 216 | 173 | 1208 |
| 5- 9 | 43 | 79 | 104 | 183 | 176 | 316 | 265 | 229 | 363 | 328 | 2086 |
| 10-19 | 115 | 140 | 246 | 349 | 400 | 795 | 673 | 565 | 1055 | 1019 | 5357 |
| 20-29 | 331 | 315 | 548 | 398 | 219 | 568 | 633 | 859 | 579 | 402 | 4852 |
| 30-39 | 233 | 244 | 489 | 395 | 241 | 616 | 842 | 985 | 644 | 372 | 5061 |
| 40-49 | 67 | 113 | 209 | 185 | 112 | 300 | 370 | 496 | 312 | 162 | 2330 |
| 50-59 | 18 | 40 | 59 | 80 | 65 | 156 | 173 | 164 | 166 | 113 | 1034 |
| 60-69 | 2 | 7 | 18 | 17 | 31 | 79 | 67 | 58 | 98 | 68 | 445 |
| 70-79 | 1 | 2 | 0 | 4 | 6 | 15 | 11 | 11 | 22 | 16 | 88 |
| 80 and over | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 3 | 3 | 2 | 1 | 142 |
| | **1963** | **1964** | **1965** | **1966** | **1967** | **1968** | **1969** | **1970** | **1971** | **1972** | **Total** |
| Total Females | 1012 | 1078 | 1846 | 2076 | 2238 | 3812 | 3354 | 3413 | 3987 | 3155 | 25 971 |
| Females under 5 | 32 | 73 | 83 | 144 | 78 | 166 | 135 | 141 | 250 | 165 | 1267 |
| 5- 9 | 56 | 65 | 116 | 201 | 200 | 349 | 271 | 276 | 371 | 383 | 2238 |
| 10-19 | 157 | 163 | 258 | 371 | 465 | 905 | 793 | 733 | 1163 | 1057 | 6065 |
| 20-29 | 374 | 344 | 549 | 437 | 523 | 881 | 775 | 866 | 781 | 529 | 6159 |
| 30-39 | 212 | 256 | 488 | 434 | 404 | 603 | 559 | 744 | 561 | 382 | 4643 |
| 40-49 | 88 | 98 | 198 | 186 | 230 | 371 | 356 | 357 | 367 | 258 | 2509 |
| 50-59 | 64 | 57 | 94 | 130 | 195 | 302 | 278 | 212 | 287 | 207 | 1826 |
| 60-69 | 22 | 18 | 45 | 59 | 107 | 179 | 136 | 101 | 156 | 122 | 945 |
| 70-79 | 7 | 3 | 14 | 12 | 34 | 48 | 42 | 32 | 48 | 45 | 285 |
| 80 and Over | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 | 8 | 9 | 1 | 3 | 7 | 34 |

Source : PEAN, L.J.R., *The Political Economy of Haitian Emigration*, M.A. thesis, Rutgers University, 1979, pp. 172-173.

TABLEAU 6

*Haitian immigrants to the United States, 1963-1972, by major occupation*

| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total | 1851 | 2082 | 3609 | 3801 | 3567 | 6806 | 6542 | 6932 | 7444 | 5809 | 48 443 |
| Professional | 302 | 306 | 497 | 353 | 307 | 669 | 663 | 694 | 592 | 394 | 4777 |
| Farm Manager | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 1 | 9 | 21 | 7 | 0 | 48 |
| Managerial | 42 | 69 | 107 | 196 | 60 | 96 | 65 | 49 | 60 | 73 | 727 |
| Clerical | 159 | 172 | 265 | 221 | 121 | 222 | 284 | 417 | 196 | 162 | 2219 |
| Sales | 15 | 37 | 42 | 23 | 9 | 12 | 19 | 22 | 19 | 12 | 211 |
| Craftsmen | 164 | 142 | 351 | 240 | 163 | 574 | 960 | 1418 | 601 | 216 | 4839 |
| Operatives | 255 | 251 | 408 | 447 | 400 | 715 | 718 | 1230 | 707 | 525 | 5656 |
| Private Household | 49 | 48 | 129 | 151 | 423 | 645 | 472 | 219 | 101 | 170 | 2407 |
| Service | 54 | 60 | 118 | 94 | 76 | 144 | 178 | 169 | 154 | 159 | 1206 |
| Farm Laborer | 3 | 0 | 6 | 12 | 2 | 10 | 6 | 2 | 14 | 19 | 74 |
| Laborer Except Farm & Mine | 11 | 9 | 24 | 21 | 10 | 16 | 17 | 9 | 20 | 12 | 149 |
| Housewives & Children | 797 | 988 | 1657 | 2118 | 1996 | 3702 | 3151 | 2682 | 4973 | 4066 | 26 130 |

Source : PEAN, L.J.R., *op. cit.*, p. 177.

## 2. Bilan de l'émigration

### 2.1 Avantages pour les pays bénéficiaires de la force de travail haïtienne

Il est de l'intérêt des pays développés d'encourager l'entrée, sur leurs territoires, de nombreux travailleurs étrangers. Qualifiée ou non qualifiée, d'origine de classe différente, cette force de travail constitue, dans les deux cas, une forte épargne sur les coûts de socialisation, d'entretien et de formation avant l'arrivée. Ici l'on doit considérer non seulement les coûts de formation du travailleur qui laisse le pays, mais l'économie réalisée par le rôle des femmes haïtiennes dans l'entretien et la formation des enfants de migrants restés au pays. En effet ce rôle est crucial. Eparpillée en Afrique, aux États-Unis, au Québec ou ailleurs, beaucoup de gens ont laissé ou laissent provisoirement leurs enfants à des parents

qui, à l'aide de domestiques, fourniront des services d'encadrement irremplaçables eu égard aux dépenses que les mêmes services auraient occasionnées dans le pays d'accueil.

La force de travail haïtienne bon marché, plus importante numériquement que la première, remplit là où elle se trouve une fonction claire : diminuer les coûts en salaires, les coûts en charges sociales (là où les travailleurs sont clandestins et temporaires), faire pression sur les salaires et assurer le maintien des profits des entreprises généralement dans les secteurs manufacturiers en difficulté (textiles, vêtements, alimentation, plastique) et les entreprises de services (hôtels, restaurants, etc.). Le cas de la domesticité haïtienne constitue une des pires illustrations de l'exploitation subie à l'étranger, aussi bien par certains notables haïtiens établis que par les privilégiés des pays d'accueil. Cette force de travail partage avec les travailleurs immigrés d'appartenance ethnique diverse les emplois subalternes, les moins bien payés, les moins sécuritaires, les plus humiliants, délaissés fort souvent par les travailleurs nationaux.

Le taux d'activité économique généralement plus élevé chez les travailleurs immigrés (c'est-à-dire leur surproductivité), leur âge, leurs coûts d'entretien plus réduits (logements surpeuplés, moindres dépenses dans le secteur de la santé par exemple), leurs contributions à des régimes de pension, de chômage, de maladie dont ils ne bénéficient pas toujours doivent être pris en considération dans l'évaluation de leur contribution économique.

La gestion étatique du marché du travail, surtout en ce qui concerne la force de travail immigrée, n'est d'ailleurs pas étrangère à cette situation générale de la main-d'oeuvre immigrée. Les exigences auxquelles celle-ci doit satisfaire avant son admission par les autorités du pays d'accueil, le statut juridique de ses membres (immigrants légalement admis, illégaux) en facilitent l'exploitation. La précarité du statut juridique renforce la position des propriétaires d'entreprises. Privés de droits politiques et sociaux, timorés, objets de surveillance policière, à la merci des décisions arbitraires des fonctionnaires de l'État ou des employeurs, les prolétaires immigrés en particulier constituent une force de travail « taillable et corvéable à merci ». Le caractère répressif de la loi C-24, loi fédérale canadienne votée en 1977, est un bon exemple de la manipulation politique délibérée à la base de l'exploitation de la force de travail étrangère.

Le recours aux travailleurs immigrés comporte également une fonction politique clé : en étant passifs devant l'effort d'organisation des travailleurs nationaux (conséquence directe de la vulnérabilité politique dont nous avons parlé), en remplaçant ces derniers dans des secteurs rejetés par eux, en étant isolés sur des bases linguistiques et ethniques sur un même lieu de travail, ils peuvent être ulitisés comme facteur de division de la classe ouvrière : division d'ordre organisationnel sur la plan syndical, division d'ordre idéologique sur la plan des attitudes (racisme, méconnaissance, incompréhension).

## 2.2 **Effets pour Haïti**

S'il est vrai que migrer peut représenter pour les individus des avantages considérables, malgré les difficultés qui se posent dans les pays d'accueil, les conséquenes structurelles pour le pays d'origine sont loin de constituer un apport positif. Sans être exhaustifs sur la question, il faut soulever certains problèmes majeurs.

- *Perte de la force de travail*

Un premier ensemble de problèmes touche la structure et l'utilisation de la population active en Haïti. Solution superficielle au surpeuplement, l'émigration sélectionnée de jeunes adultes (20-40 ans) ne peut manquer d'altérer la structure démographique et ainsi affecter à long terme la productivité de la poulation active. À la campagne, certains effets sont déjà sensibles : dans le Nord et particulièrement le Nord-Ouest, on souligne des villes et des villages dépeuplés à population de jeunes et de vieillards principalement.

Dans le cas de travailleurs ayant acquis une formation professionnelle et une expérience de travail à l'étranger, et qui retournent au pays, on peut supposer, en l'absence d'enquêtes précises, qu'ils adopteront le comportement observé au sujet d'autres groupes de travailleurs immigrés : non utilisation de cette formation et insertion dans des activités « improductives » (petits commerces, transports, autres services).

Nous disposons de données plus précises sur la « fuite des cerveaux », soit la perte de la force de travail qualifiée et formée en Haïti même. 47 000 professionnels ont émigré de 1963 à 1972. En 1970, un sommet est atteint avec le départ de 694 professionnels. En 1972, 600 médecins avaient déjà émigré aux États-Unis alors que 960 avaient gradué à Port-au-Prince entre 1928 et 1968[8]. La non-adéquation du système d'éducation (qui fait par exemple que l'on produit trop de spécialistes pour un marché beaucoup trop restreint de clients privilégiés, alors que dans les campagnes voisines on meurt de la façon dramatique connue, faute de travailleurs de la santé), les conditions économiques générales et la situation répressive qui prévalent depuis 1960 sont à l'origine de ces départs.

Aux coûts occasionnés par la formation de la force de travail ($ 50 000 par médecin à titre d'exemple, perdus pour Haïti) s'ajoutent les dépenses liées au départ même des migrants. Ainsi le fait que le pays ait dû recourir à des spécialistes étrangers, hautement payés, pour travailler à la conception de l'infrastructure routière, alors que 235 architectes et ingénieurs partaient pour l'étranger entre 1963 et 1972, montre jusqu'à quel point les ressources en force de travail sont gaspillées.

- *Une incidence heureuse pour l'État haïtien : les transferts monétaires*

L'émigrant prélève souvent une importante fraction de son salaire qu'il envoit à ses proches en Haïti. Le Fonds Monétaire International estimait à plus de $ 21 millions, le

montant global des devises transférées vers Haïti en provenance des États-Unis, en 1972, ainsi que l'indique le tableau 7. On évalue à $ 250 le montant annuel moyen envoyé par une famille haïtienne résidant au Canada. Les montants en provenance de la République Dominicaine ($ 500 000 en 1967) et des Bahamas ($ 3 millions) sont en comparaison beaucoup plus modestes.

Par leur ampleur, ces transferts monétaires ont une profonde influence sur la vie socio-économique du pays. Ils empêchent une baisse catastrophique du niveau de vie bien que leur répartition inégale, concentrée surtour à la capitale, ne favorise finalement que très peu les zones rurales et ne soit certainement pas un frein à la dégradation des conditions de vie dans l'arrière-pays et à la chute de la production agricole. Parfois orientés vers l'achat de terrains et la construction domiciliaire, ils entraînent une hausse très rapide des rentes foncières urbaines et par là-même des coûts de logement.

Somme toute, en stimulant la demande de biens alimentaires, ces transferts amplifient le mouvement d'importation des produits de cette sorte et, de ce fait, leur impact sur l'économie haïtienne s'en trouve considérablement réduit.

TABLEAU 7

*Transfert opérés par les émigrants haïtiens à l'étranger (U.S.A.)*

| | **Montants transférés en millions de $** | **P.N.B. per capita (gdes) prix courant** | **prix constant (1955)** |
|---|---|---|---|
| 1963 | 600 000 | 389 | 412 |
| 1965 | 4 700 000 | 451 | 402 |
| 1968 | 8 900 000 | 449 | 385 |
| 1972 | 21 300 000 | 530 | 406 |

Source : PEAN, L.J.R., *op. cit.*, pp. 212-214.

• *Un objet de marchandage politique*

La dimension politique de l'émigration haïtienne est ressortie directement dans le passé. Que l'on songe aux tractations de Vincent et Trujillo lors du génocide de 1937 en République Dominicaine ou encore au dialogue de sourds entre les Bahamas et les autorités haïtiennes en 1962 alors que d'un côté on cherchait surtout les moyens d'endiguer l'afflux inépuisable d'immigrants haïtiens et de l'autre, des mesures contre les supposées bases anti-gouvernementales existant dans l'archipel. Ces périodes de tension ne doivent cependant pas masquer la franche collaboration qui, dans les périodes d'expansion, s'établit entre les bourgeoisies des pays-sources et du pays d'accueil et qui trouve parfois son expression dans les ententes intergouvernementales explicites. Les émigrants illégaux vers la République Dominicaine sont en fait dirigés par la police des frontières elle-même vers les grandes centrales sucrières qui, contactées par téléphone, envoient leurs camions chercher ces masses humaines aux postes frontaliers.

Le fait que le gouvernement dominicain prélève la moitié du salaire des coupeurs de canne pour le remettre au gouvernement haïtien, soit-disant une caution récupérable à leur retour dans le pays, montre jusqu'à quel point, au-delà des tensions inévitables et conjoncturelles, ces politiques sont en fait le résultat d'un véritable troc entre gouvernements concernés. On comprend dès lors l'indifférence et le mépris avec lequel sont traités les ressortissants haïtiens à l'étranger de la part de ceux-là même dont le devoir serait en principe de les aider et les secourir : diplomates, consuls,ambassadeurs, de tous acabits, courtiers du capital et publicistes des douceurs de la vie haïtienne, mieux doués pour rédiger des pamphlets touristiques que pour se porter à la défense de leurs compatriotes.

On ne saurait manquer de souligner ici la soupape de sûreté que constitue pour les classes dominantes haïtiennes, ce départ massif de gens qui, s'ils étaient demeurés sur place, auraient pu contribuer à remettre en question l'ordre établi. L'émigration devient donc un nouvel opium masquant les véritables problèmes ou reportant leur solution à plus tard.

**En guise de conclusion : Une nécessaire et indispensable intervention de l'État**

Au terme de cette analyse, il est impossible de ne pas poser la question des perspectives de l'émigration haïtienne. Les constats, de même que les conclusions dégagées, laissent entrevoir un avenir plutôt sombre. Haïti restera, pour un temps indéterminé, un pays de forte émigration. Ceci pour plusieurs raisons.

*Pour des raisons d'ordre interne d'abord.* L'étendue de la crise petite haïtienne et les choix économiques de l'État haïtien renforcent les tendances du mouvement de la force de travail. On ne peut espérer dans l'état actuel des choses, de solution rapide à la crise de la société haïtienne. Le désir et la volonté d'émigrer, par conséquent, seront alimentés par les mêmes facteurs qui poussent les gens à quitter le pays aujourd'hui. Ceci d'autant plus que la politique économique de l'État haïtien, en dépit de déclarations à l'effet contraire, néglige complètement les besoins du secteur agricole, secteur traditionnellement pourvoyeur des plus gros contingents d'émigrés. La part allouée à l'agriculture dans le budget d'opération de la République d'Haïti n'a pas arrêté de décliner au fil des ans, passant de 8,4 % du total en 1970 à 5,4 % en 1977, par exemple. Mieux, en valeur réelle, la détérioration de la place de l'agriculture dans la « stratégie » économique de l'État haïtien est frappante. En fait, cette part du budget consacrée au dévelop-

pement agricole a diminué de 33 % en valeur réelle au cours de la même période passant de G. 11,7 millions à G. 7,8 millions. Le paysan continuera donc à fuir la terre et le pays. Son confrère urbain, le prolétaire des villes, de même que les couches les plus pauvres de la petite bourgeoisie ne sont pas mieux lotis, puisque le développement industriel, fer de lance de cette politique économique, est incapable d'absorber la plus grande partie de la force de travail disponible.

À ces causes doit être rattachée *l'attitude de laissez-faire presque total des pouvoirs publics haïtiens*. L'absence de politique de main-d'oeuvre, l'état du système scolaire, le faible rendement des circuits de formation de la force de travail, sont autant d'indices de l'absence de projet cohérent et soutenu de construction nationale. Lorsque l'État n'ignore pas tout simplement le problème des départs massifs vers l'étranger, assez souvent clandestins, il intervient directement dans le processus pour orienter les flux migratoires et tirer profit de ce nouveau commerce de « bois d'ébène » ou se débarasser de contestataires éventuels. L'intervention de l'État est alors conforme à la division internationale du travail et à son rôle de reproduction du *statu quo* interne.

*Pour des raisons externes ensuite*. La demande internationale de force de travail immigrée, comme il a été établi précédemment, est fonction de l'état de développement et de la nature de l'économie mondiale. Elle est l'effet des structures internationales et échappe donc en grande partie à l'intervention de l'État haïtien. Le mouvement des migrations internationales, ses contradictions comme son expansion seront, pendant longtemps encore, scandés par les nécessités de la mise en valeur du capital. À ce titre c'est l'insertion d'Haïti dans le système mondial et sa place dans la division internationale du travail qui font problème. Ce n'est pas un hasard si le Tiers-Monde constitue un réservoir de force de travail indispendable à l'accumulation.

Il faut toutefois constater que l'espèce d'anarchie qui a caractérisé jusqu'ici l'émigration haïtienne ne peut plus durer longtemps. Sous la pression internationale, l'État haïtien est progressivement forcé de régulariser et de contrôler les départs de ses ressortissants. Jusqu'à présent l'initiative en ce domaine appartient aux gouvernements étrangers, qui, par des législations appropriées ou au moyen d'expulsions massives ou de menaces d'expulsion, s'efforcent de régulariser cette situation. Ce qui fait que, le passage des frontières devenant de plus en plus difficile, les pouvoirs publics haïtiens devront mettre en place les mécanismes de contrôle indispensables et définir une politique comportant la signature éventuelle d'accords avec les pays touchés par l'émigration haïtienne.

L'État haïtien devra intervenir pour une autre raison. Son laissez-faire en matière d'émigration conduit le pays à la catastrophe. Haïti, en effet, ne pourra pas, sans compromettre gravement ses chances de développement économique, se désintéresser des mouvements de population qui drainent vers l'extérieur les éléments les plus productifs du pays. Nous avons déjà constaté que les émigrants haïtiens se recrutaient de façon prépondérante parmi les groupes d'âge situés entre 10 et 39 ans, et comptaient dans leur rang une majorité de jeunes situés dans la catégorie des 10-19 ans[9]. À la cadence actuelle des départs ceci ne peut que créer dans peu d'années des besoins de force de travail qu'il sera difficile sinon impossible de combler. L'émigration de jeunes adultes, en santé, ne peut manquer d'altérer la structure démographique et ainsi affecter la productivité de la population active.

Quel que soit le projet de développement retenu — autocentré ou dépendant — la demande de force de travail augmentera tôt ou tard. Et il faudra la satisfaire à tout prix. Il est facile, trop facile de se réfugier dans l'indifférence et l'irresponsabilité, de refuser la réalité et de continuer de penser pouvoir s'en tirer toujours. La croissance ou le développement économique de ce pays exigent des interventions de l'État qui, contre les intérêts immédiats de certains groupes sociaux, garantissent l'avenir en assurant les *conditions* d'un essor économique ascendant. Une politique de gestion « rationnelle » de la force de travail, qui n'hypothèque pas l'avenir, est une de ces conditions. La dynamique du progrès économique fait apparaître des besoins de main-d'oeuvre là où, quelques années auparavant, l'on s'était habitué à penser en termes de sur-population relative. Pourtant, il n'est point besoin pour nos classes dirigeantes de regarder très loin pour s'en convaincre. La République Dominicaine avec une population plus nombreuse en Haïti utilise les services des travailleurs haïtiens pour combler ses déficits en main-d'oeuvre (4 835 000 d'habitants pour la République Dominicaine et 4 668 000 pour Haïti). Le moment approche où l'État haïtien devra choisir entre le « laisser-grinnin » et une politique cohérente. Toute reconduction du *statu quo* est suicidaire pour le pays et, en l'absence de changements socio-politico-économiques, pour ces classes dirigeantes qui se sont si longtemps leurrées sur la pérennité de leurs bases d'accumulation.

1 CORTEN A., « Migrations et intérêts de classes », in *Nouvelle Optique*, no 8, Montréal, 1972, p. 45 à 64.

2 MARSHALL D., *Haïtian Migration to the Bahamas*, Santo Domingo, Carribean Studies Association, ronéoté, 1979.

3 DEJEAN P. op.cit. p. 24.

4 DEJEAN, P., *op.cit.* p. 35.

5 Les estimations de l'importance de la population haïtienne aux États-Unis sont variées. Certaines avancent le chiffre de 200 000 tandis que d'autres mentionnent le ½ million d'individus.

6 Cf., « Combien d'Haïtiens aux États-Unis », in *SEL*, 1973, no 9. p. 11.

7 DEJEAN P., *op. cit.* p. 185.

8 PEAN L.J.R., *op.cit.* p. 214 à 227.

9 World Bank, *1978 World Bank Atlas*, Washington, D.C., World Bank, 19, p. 20.

# Association des écrivains haïtiens à l'étranger

## Acte de fondation

1. L'Association des écrivains haïtiens à l'étranger est fondée dans le but :
   a) d'encourager tant en Haïti qu'à l'étranger la production et la diffusion des oeuvres haïtiennes en créole et en français ; défendre les intérêts de ses
   b) de défendre les intérêts de ses membres en particulier et des écrivain haïtiens en général, spécialement dans le domaine de la liberté d'expression et celui des droits d'auteurs ;
   c) de favoriser l'éclosion de nouveaux talents, notamment par la création de prix littéraires dont les modalités seront fixées ultérieurement pour couronner l'oeuvre en créole ou en français d'un Haïtien ou d'une Haïtienne vivant en Haïti ou à l'étranger ;
   d) de travailler à l'établissement de conditions favorables à la création d'une coopérative d'édition et de distribution et d'une revue littéraire et artistique capables de contribuer au renouvellement et à l'enrichissement d'une culture vraiment nationale et populaire.
2. Les membres de l'Association se proposent d'en établir des filiales dans les pays où ils vivent respectivement.
3. Les statuts de l'Association seront élaborés par une commission spéciale dans les trois mois qui suivront la signature de l'acte de fondation. Ils seront soumis pour ratification à un congrès qui se tiendra en Amérique dans les meilleurs délais.
4. L'Association établiera des liens de coopération avec l'Association des Écrivains Haïtiens récemment fondée à Port-au-Prince.

Fait à New York,
le 26 août 1979.

*René P. Audain, Déita, Paul Laraque, Réné Bélance, Yves Dejean, Otto Louis-Jaques, Edouard Bellande, Kern Delince, Max Manigat, Cauvin L. Paul, Franck Laraque, Jean-Claude Martineau, Wanda Ducoste-Wiener.*

*Plusieurs autres intellectuels de la diaspora se sont déjà joints à ce mouvement. L'Association est ouverte à d'autres adhérents qui peuvent s'inscrire auprès du secrétaire général provisoire, M. Paul Laraque,*
*P.O. Box 17, Cambria Heights,*
*New York, 11411*

# Québec : une chronique à plusieurs voix

*Avec cette « chronique à plusieurs voix », le* Collectif Paroles *ouvre dans la revue un « espace québécois » dans lequel il sera fait écho à des questions de l'actualité politique, économique, culturelle, littéraire, artistique, etc. du Québec. Ce n'est que de raison. Terre d'accueil d'une partie substantielle de la diaspora haïtienne (professionnels, techniciens, ouvriers, etc.) et lieu d'enracinement de notre propre production politique et culturelle, le Québec, nous semble-t-il, doit trouver, chez nous et chez nos lecteurs, des moments légitimes d'attention et de compréhension.*

*Cet « espace » sera modelé selon les circonstances et surtout selon les ressources qu'il nous sera possible de gagner à cette entreprise. Nous n'avons pas de « politique québécoise » mais un intérêt certain pour ce qui se dit, se fait et se crée au Québec. Chroniques, commentaires, articles, enquêtes, entrevues, etc., autant de formes que pourra revêtir l'expression de cet intérêt.*

*Aujourd'hui, quelques amis du Québec, professeurs à l'Université du Québec à Montréal, ont accepté d'inaugurer notre espace québécois. Il s'agit d'une présentation générale de quelques questions de l'actualité politique et économique : les structures politiques au Québec et au Canada, la question nationale et le référendum, les structures économiques du Québec, la crise économique et la conjoncture au Québec et les organisations syndicales au Québec.*

*Qu'ils en soient ici vivement remerciés.*

*le* Collectif Paroles

## Évolution des structures politiques au Québec et au Canada

par Lisette Jalbert

Présenter un portrait de la structure politique du Québec, c'est convenir d'entrée de jeu du cadre dans lequel il s'insère. C'est dire que cette structure ne prend réellement forme qu'en perspective, par rapport à l'histoire de la mise en place de la formation sociale canadienne. Une date balise l'aboutissement d'un procès et le commencement d'un autre : *1867*. Elle s'inscrit dans une suite d'échecs : la Conquête anglo-américaine de 1760 qui met fin à deux siècles de régime français, les insurrections patriotiques de 1834-38 qui marquent l'écrasement des velléités autonomistes des francophones, la

série de difficultés tant d'ordre politique qu'économique qui vont caractériser *le régime d'Union* [1] à partir de 1840 et poser les conditions immédiates à la stratégie confédérative de 1867.

Un projet s'affirme alors, celui de l'unification des anciennes colonies britanniques d'Amérique du Nord. Ce projet ouvre de nouvelles perspectives : consolidation de l'espace économique par l'abolition des contraintes tarifaires entre les colonies, expansion territoriale par le rattachement des anciennes colonies et le peuplement concomitant des territoires de l'Ouest, développement des infrastructures dans le but de canaliser le nouveau commerce pan-canadien.

La concrétisation de ces visées unificatrices passera par la solution confédérative de 1867. L'optimisme de ses concepteurs marque pourtant certaines limites inhérentes au procès politique qui s'annonce, limites dont les conséquences perdurent jusqu'à aujourd'hui. Mentionnons les quatre plus importantes d'entre elles. La première réside dans le caractère *mercantile* du projet de Confédération canadienne, reflet de la vision étroite des fractions bourgeoises qui l'ont inspiré à l'origine : marchands, financiers, constructeurs de chemin de fer, tant canadiens que britanniques. On peut voir dans cette présence dominante d'intérêts spéculatifs l'explicaiton de la relative faiblesse de notre industrie domestique et du peu de résistance manifestée par la bourgeoisie canadienne face au intérêts expansionnistes américains. La deuxième vient de ce que le dynamisme qu'il fallut à cette bourgeoisie pour rendre son projet à maturité fut largement *impulsé par l'Angleterre* qui favorisa très explicitement l'unification. Cette absence de mouvement de décolonisation face à la mère-patrie indique déjà une certaine tendance à « l'impérialisme de collaboration » qui caractérise les relations du Canada avec les États-Unis depuis l'entre-deux-guerres. Une troisième limite consiste dans le caractère hautement *pragmatique* de la Constitution canadienne dont la formulation résiste aux idéaux patriotiques tout en ne cherchant pas à marquer les intérêts économiques en jeu. Il s'agit d'un projet mené par le haut, sans fracas révolutionnaires, ni consultation populaire. Il n'est point surprenant dans ce contexte que les sentiments d'identité nationale aient toujours fait défaut à la nation canadienne, la recherche du consensus populaire ayant été dès le départ, l'arrière-plan. J'insisterai sur une dernière lacune de la structure politique canadienne, celle qui, de tout temps mais particulièrement depuis les années 20, dénature ou contredit le projet centralisateur sur les fondements duquel repose l'émergence et le fonctionnement de l'État-nation au Canada : j'ai nommé le *phénomène régional.*

Celui-ci, dès l'origine, impose le choix de structures fédératives à la place de l'union législative. Cette formule suggère un partage des pouvoirs entre deux niveaux de gouvernement, central et provincial. Elle se traduit par une complexité statique qui contient déjà des potentialités structurelles d'éclatement — 10 États provinciaux et un État central. [2] Son fonctionnement sera soumis à des tensions qui l'entraîneront soit vers le centralisme de l'État fédéral, soit vers l'autonomisme des États provinciaux. Certains ont avancé l'idée que le fédéralisme canadien est en même temps trop centralisé pour répondre aux aspirations des provinces et trop décentralisé pour satisfaire aux impératifs d'un État central fort.

Les problèmes que traverse en ce moment le Canada renvoient plutôt au premier aspect de la question. Cest en effet sur le partage inégal des champs de compétence entre les paliers gouvernementaux que s'apuie la contestation du Québec à l'heure actuelle. Dans la distribution des juridictions, le gouvernement central dispose des atouts stratégiques dans le champ des interventions économiques : langues, monnaie, crédit, grand commerce, transport, travaux publics d'envergure, taxation en grande partie, politique étrangère sans parler de la défense. Parce qu'il n'est pas important en 1867, le contrôle des richesses naturelles revient aux provinces ; il en est de même des taxes directes. Avec la guerre, ces pouvoirs provinciaux seront partiellement entamés. Du côté des fonctions répressives, bien que l'armée, le droit criminel et la police fédérale demeurent aux mains du pouvoir central, les provinces conservent une marge de manoeuvre non négligeable. C'est par rapport à l'exercice des fonctions idéologiques que les États provinciaux imposent leur poids relatif sur la politique d'ensemble : bien-être, santé, éducation, municipalités, culture et langue. Le domaine des communications est en ce moment l'objet de querelles intenses entre Ottawa et les provinces.

Comme à ces pouvoirs juridiques que nous venons d'indiquer correspondent des pouvoirs financiers, il va de soi que les revendications provinciales portent sur un partage plus équitable de ces objets. C'est à ce type de combat auquel on assiste depuis de nombreuses années. Substantiellement, il a pris naissance sur la base des inégalités régionales qui colorent l'ensemble des structures de la formation sociale canadienne. *Le mouvement régional a donc posé un défi permanent au pouvoir politique*. Pourtant, si la contestation régionale a essaimé à partir de divers centres régionaux du pays, celle qui porte la menace d'éclatement le plus loin, c'est celle qui vient du Québec. Parce que le Québec est le lieu où se cristalisent les enjeux politiques qui mettent en cause l'unité et l'avenir même du pays, il constitue aujourd'hui un noeud de contradictions par excellence. Ce noeud réside justement dans l'articulation du mouvement régional et de la question nationale.

[1] Après les insurrections de 1837-38, Londres avait opté pour un réaménagement des structures politiques des colonies du Haut et du Bas Canada (Québec et Ontario) en les réunissant sous un seul gouvernement d'Union.

[2] En 1867, 4 provinces sont réunies : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse. Les autres provinces se joindront par la suite : 1870, Manitoba ; 1871 Colombie Britannique ; 1873, Ile du Prince-Edouard ; 1905, Saskatchewan et Alberta ; 1949, Terre-Neuve.

# La question nationale au Québec et le référendum

par Gilles Bourque

Traiter de la question nationale, c'est désigner et analyser un enjeu spécifique dont les éléments dérminants doivent être cernés au-delà de la description de quelques traits qui en résumeraient l'évidence. Cet enjeu porte sur la constitution du groupe sociétal, (la nation) à une époque donnée de l'histoire. On ne saurait cependant aborder le problème national sans prendre en considération la division constitutive qui le traverse. Nous sommes devant le paradoxe apparent d'une réalité tendanciellement unitaire (le groupe national), pourtant construite et basée fondamentalement sur la division. On ne peut comprendre la dialectique de ce processus sans faire référence à une réalité historique plus large.

On a vu, pour la première fois, se profiler la nation dans le discours d'une bourgeoisie de transition, à la fois marchande et manufacturière, en lutte contre la noblesse. Si les particularités et la radicalité de cette lutte varient d'un État féodal à l'autre, elle conduit invariablement à la constitution d'un nouveau champ d'alliances. La bourgeoisie détachera « le peuple » de son roi pour le faire participer à sa « nation ». Le groupe sociétal national résulte donc, à l'origine, d'une pratique hégémonique anti-féodale s'appuyant principalement sur la paysannerie et sur la classe ouvrière naissante. Il s'agit d'un très long processus de constitution d'un nouveau bloc social, toujours à l'oeuvre, à l'intérieur même des États capitalistes avancés (dans les mouvements régionaux nationalitaires).

On peut déjà constater que la réalité de la nation ne se laisse pas réduire à l'analyse uniclassiste. C'est bien d'un rapport social qu'il s'agit, d'un rapport qui s'articule, tout en ne s'y réduisant pas, à la multiplicité des rapports entre plusieurs classes : rapport de la bourgeoisie à des classes ou à des groupes sociaux relevant d'autres modes de production, rencontres toujours médiatisées par le développement du marché ; rapport à la petite-bourgeoisie, spécialisée le plus souvent dans la production de l'univers politico-idéologique national ; luttes des fractions bourgeoises entre elles retournant dans une chaîne presque sans fin le discours national contre lui-même ; rapport, enfin, de la bourgeoisie à la classe ouvrière.

L'histoire du Québec ne fait pas exception à la règle. Le discours nationaliste représentant les francophones comme une nation distincte est pour la première fois soutenu, au début du dix-neuvième siècle, par la petite-bourgeoisie recherchant l'appui de la paysannerie contre la bourgeoisie marchande principalement anglophone. La question même de la formation des nations est alors devenue un enjeu principal des luttes de classes. La bourgeoisie marchande s'opposa d'abord farouchement à ce que les « Canadiens », comme les Québécois d'alors se nommaient eux-mêmes, puissent se développer et s'affirmer comme une nation distincte. On préconisa, au contraire, l'assimilation des ces « attardés ». Il fallait créer un nouveau pays, il devait ne lui correspondre qu'une seule nation. Ce ne fut pas si facile. Malgré la création de l'Union des deux Canadas, mettant en oeuvre le projet explicite de l'assimilation, la résistance à l'oppression nationale permet la reproduction d'un groupe distinct : d'abord représenté par les Notables comme un « Canadien-français », « l'homme d'ici » est devenu plus récemment un « Québécois ».

Encore aujourd'hui, l'analyse d'une question comme celle du référendum ne peut être posée correctement sans mettre l'enjeu national en rapport avc la question des alliances de classes et avec celle du développement actuel du capitalisme. Le développement du monopolisme tend, en effet, à *déstructurer* les anciens univers politiques construits autour des bourgeoisies nationales. Non seulement les anciens cadres étatiques sont remis en question, mais c'est aussi l'intégralité même des Nations dont ils prétendaient être l'émanation qui se trouve menacée. L'ancien discours canadien affirmant l'existence d'une seule nation et de deux cultures est contredit par une multiplicité de contre-discours : *amérindien, acadien, québécois.*

Le référendum, l'ambiguïté même de la question que l'on attend toujours, ne saurait être compris sans analyser les forces sociales qui animent le Parti québécois. Si les thèses sont multiples à ce propos, il devient de plus en plus évident que même s'il recrute massivement dans la petite-bourgeoisie, ce parti est placé sous l'hégémonie du capitalisme régional québécois (voir par exemple *Bâtir le Québec*) * En ce sens, on peut comprendre les hési-

tations autour de la question à formuler et les ambiguïtés mêmes du projet de *souveraineté-association*** On peut même prévoir que l'expérience politique péquiste se « soldera » par une réforme de la constitution canadienne.

Que répondre éventuellement à une question hypothétique ? « Dans le temps comme dans le temps », disaient les vieux. La revendication d'*indépendance politique du Québec* m'apparaît cependant, dans la conjoncture actuelle, la seule position qui tienne compte des luttes politiques *actuelles* et de l'importance de la question nationale (de l'oppression nationale) dans l'histoire du peuple québécois.

* document récemment mis en circulation par le gouvernement du Québec sur la stratégie de développement économique de la « belle province ». *C.P.*

** la « souveraineté-association » est la formulation officielle du projet national du Parti québécois, se distanciant ainsi de la connotation plus radicale d'*indépendance*, véhiculée dans les années soixante. Il faut dire aussi que l'actuel Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, avait lui-même fondé le « Mouvement Souveraineté-Association » (MSA). *C.P.*

# Les dépendances économiques du Québec

par Jorge Niosi

Le Québec occupe une place relativement marginale dans l'ensemble économique nord-américain. Tout comme la Nouvelle Angleterre, il a été victime de la migration industrielle vers la région des Grands lacs que connaît le continent depuis trois quarts de siècle, et qui est associée à la croissance de l'industrie lourde. Dans ce texte nous voudrions tracer un bref aperçu des principales dimensions de la dépendance et de la marginalisation économiques du Québec contemporain.

En premier lieu, il faut signaler qu'il y a très peu d'entreprises d'envergure ayant leur siège social et leurs activités principales au Québec. Le déménagement récent de la *Sun Life* à Toronto n'est qu'un élément de plus dans la langue série de mouvements de sièges sociaux vers Toronto. Cette migration n'est que l'aboutissement d'une migration préalable des activités industrielles et financières vers le centre économique canadien du XXe siècle : l'Ontario. Comme conséquence de ce mouvement, une partie importante des établissements de production de biens et de services du Québec, sous contrôle canadien, est dirigée depuis Toronto.

Deuxièmement, une partie importante de la vie économique du Québec est contrôlée par des compagnies non canadiennes. En 1975, par exemple, 42 % du revenu imposable des corporations du Québec était perçu par des sociétés étrangères ; ce pourcentage était de 80 % dans les mines et 62 % dans la manufacture. L'économie québécoise est alors très vulnérable dans la mesure où les secteurs industriels les plus névralgiques (mines et manufacture) sont de propriété étrangère.

La situation est encore plus compliquée, en troisième lieu, parce que les activités manufacturières sous le contrôle des Canadiens sont au Québec les industries traditionnelles : textile, vêtements, aliments et boissons, chaussure, etc. Dans ces activités, concentrées géographiquement au Québec, le Canada ne possède aucun avantage comparatif vis-à-vis des biens concurrents importés de l'étranger. Cette manufacture traditionnelle dépend donc d'une protection douanière relativement élevée, et du maintien d'un marché commun canado-québécois ; son seul lieu d'écoulement possible est celui du reste du Canada.

En quatrième lieu le Québec, plus encore que le reste du Canada, est technologiquement dépendant. Trop occupés à organiser des Aéroports Mirabel, des Jeux Olympiques, des Floralies et autres éléphants blancs, les différents paliers de gouvernement au Québec ont délaissé à tel point la Recherche et le Développement qu'aujourd'hui le Québec (avec le reste du Canada) est l'un des plus grands importateurs au monde de technologie étrangère. Une enquête pancanadienne récente montrait que seulement 5 % des brevets de fabrication du pays sont accordés annuellement à des Canadiens, le reste allant à des étrangers. C'est là l'un des coefficients les plus bas au monde de « souveraineté technologique », et rien n'indique que « la belle province » dépasse ce chiffre. Le Conseil des Sciences du Canada a fustigé alors à juste titre l'attitude des gouvernements (ceux du Québec ne sont pas différents de ceux du reste du Canada) à l'égard de la R&D, attitude qui est en bonne partie responsable de la désindustrialisation du Canada et du Québec. Ainsi, par exemple, la part des importations dans le marché canadien de produits industriels est passée de 22 % à 30 % entre 1966 et 1976. Plus spécifiquement, dans les industries à faible intensité de technologie, dans lesquelles le Québec est spécialisé, cette part est passée de 11 % à 17 %.[1]

Pris dans ce multiple réseau de dépendances, il n'est que compréhensible que le Québec soit l'une des régions les plus touchées par le chômage au Canada, que son revenu per capita soit l'un des plus bas en Amérique du Nord, et que sa part dans le commerce canadien et nord-américain ne fasse que diminuer. La marginalisation est le prix à payer pour la dépendance.

[1] *Financial Post*, le 17 décembre 1977, p. 36.

# La crise économique et la conjoncture au Québec

## par Gilles Dostaler

Le monde capitaliste est entré dans une période de difficultés économiques sans précédent depuis les années trente. On peut parler, désormais, de *crise structurelle*, de crise de l'accumulation du capital, dans tous les pays considérés isolément autant qu'à l'échelle mondiale. Contrairement à ce dont essaient de nous convaincre la plupart des économistes, les hommes d'État ou les porte-parole des patronats, cet état de crise n'a pas été provoqué par le quadruplement du prix du pétrole intervenu à l'automne 1973. Il découle des modalités de fonctionnement du capitalisme. Il marque l'épuisement du type de régulation mis en place après la grande dépression des années trente, régulation qui a assuré une vingtaine d'années de croissance relativement soutenue au monde capitaliste, dominé par l'économie américaine. C'est en réalité dès la fin des années soixante , et non pas 1974, que commencent à s'accumuler les symptômes de « dérèglement » du fonctionnement des économies capitalistes. Deux signes, en particulier, en témoignent. D'abord la crise du système monétaire international —système qui, à vrai dire, n'existe plus aujourd'hui — a été déclenchée à partir de 1968. D'autre part, les pays capitalistes ont commencé à connaître, avant même cette date, le phénomène que les économistes ont baptisé « stagflation » (stagnation + inflation), c'est-à-dire la persistance de niveau élevé de l'inflation en période de récession et de chômage, ce qui contredit les enseignements de la théorie économique traditionnelle.

La récession qui a surpris le monde capitaliste en 1974-75 n'était donc pas un incident de parcours mais une étape d'une crise qui s'approfondit depuis maintenant dix ans. Et de nouveau aujourd'hui, à l'automne 1979, sont rassemblés tous les signes avant-coureurs des événements de 1974-1975, sinon même ceux de 1929. Wall Street a connu son « mardi noir » le 9 octobre, alors que le cours moyen des actions a chuté de 3 %. L'once d'or, qui s'échangeait en moyenne à $ 230 au début de l'année, a atteint $ 447 le 2 octobre. La valeur du dollar américain dégringole. Le taux d'escompte de la réserve fédérale, la banque centrale américaine, a atteint le sommet historique de 12 % le 6 octobre. Le taux de hausse de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis atteint près de 14 %, ce qui ne s'était même pas vu en 1973. Dans la plupart des pays capitalistes, les taux d'inflation atteignent plus de 10 %, les taux de chômage plus de 5 %, et la plupart des organismes économiques et financiers internationaux (OCDE, FMI, Banque mondiale, etc.) prévoient une diminution importante des taux de croissance économique — en particulier des investissements productifs — pour au moins dix-huit mois à venir ! Ni la réunion des chefs d'État des sept plus grands pays capitalistes tenue à Tokyo en juin, ni celle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale tenue à Belgrade en octobre n'ont pu colmater les brèches et « rétablir la confiance ».

C'est dans ce contexte qu'on doit interpréter la conjoncture au Québec et au Canada. D'une part, le Québec constitue une province d'un État dans lequel le gouvernement central possède tous les leviers principaux de la politique économique. D'autre part, le Québec et le Canada dont il fait partie, constituent ce que les économistes appellent pudiquement des économies « petites et ouvertes ».

Ainsi, le Canada exporte actuellement 27 % de son produit national brut, et plus de 70 % de ces exportations sont destinées à un seul client, les États-Unis. Par ailleurs, ces exportations comme du reste la partie la plus importante de la production canadienne, sont réalisées par des entreprises possédées par des intérêts américains. On évalue généralement à 60 % le contrôle américain de l'industrie manufacturière canadienne. En 1978, le Canada a versé 2 355 millions de dollars en dividendes à des « non-résidents », ce qui contribue à gonfler un déficit des comptes courants qui atteindra sans doute plus de huit milliards de dollars en 1979. Pour éponger ce déficit, le Canada doit attirer des capitaux et donc maintenir une différence positive entre ses taux d'intérêt et ceux des États-Unis, sans quoi le dollar canadien risque de poursuivre en chute libre une baisse commencée depuis quelques années. Ainsi la Banque du Canada a-t-elle récemment haussé son taux d'escompte de 12 % à 13 %, autre sommet historique.

C'est pourquoi la conjoncture mondiale, et surtout américaine, domine complètement la conjoncture canadienne. L'inflation américaine alimente l'inflation canadienne. Les taux de chômage sont systématiquement plus élevés au Canada. La récession marquée par une baisse du PNB de 2,4 % aux États-Unis au second trimestre 1979 a eu un effet immédiat au Canada, où le rythme annuel d'augmentation

du PNB est passé de +6,8 % au premier trimestre à -2,8 % au second.

Quand les États-Unis ont un léger rhume, le Canada souffre d'une grippe aiguë. Et le Québec, quant à lui, souffre d'une bronchite ! Car ce qui s'applique au Canada touche le Québec d'une manière amplifiée, compte tenu de la structure industrielle archaïque et désarticulée de cette province. En 1978, le taux de chômage atteignait 8,4 % au Canada. Au Québec, il se situait à 11 %. *Les effets de la crise sont donc systématiquement plus durement ressentis au Québec que dans la moyenne du Canada*.

La résistance des travailleurs à la gestion capitaliste traditionnelle de la crise y est aussi plus forte, compte tenu, en particulier, d'un militantisme plus élevé des organisations syndicales, par rappport à la tradition nord-américaine. Ainsi le Québec a-t-il connu des luttes très dures à l'occasion des négociations —centralisées — des travailleurs du secteur public en 1972 et 1976. La même chose risque de se produire cet automne, bien qu'un risque de démobilisation découle du niveau élevé de chômage et des illusions qu'entretiennent plusieurs syndiqués à l'égard du nouveau gouvernement québécois.

Ce gouvernement mène en effet, face à la crise économique, la même politique que celui d'Ottawa et que celui de tous les pays capitalistes, se conformant aux mots d'ordre issus des sommets des chefs d'État de Bonn et de Tokyo. Attribuant la crise, alternativement, aux Arabes ou aux appétits trop considérables des travailleurs autochtones, il mène une politique systématique de compression des salaires réels et de diminution des dépenses publiques, plus particulièrement des dépenses d'éducation et de santé. Ce n'est pas là le type de gestion économique, comme du reste le type de « souveraineté politique », qui soit conforme aux intérêts de la grande majorité de la population québécoise. Une issue à la crise conforme aux intérêts des travailleurs implique non pas une soumission aveugle aux « lois du marché », mais bien plutôt une rupture avec ce marché dominé par les États-Unis.

# Les organisations syndicales au Québec

par Céline Saint-Pierre

L'histoire du mouvement ouvrier au Québec est marquée par plus de cent cinquante années de luttes ouvrières. Depuis la fondation du premier syndicat en 1827 chez les typographes de la ville de Québec, les organisations syndicales n'ont cessé de se développer et de rejoindre de plus en plus de travailleurs/es. On estimait, en 1976, à 38 % le taux de syndicalisation au Québec ; ce taux représente une proportion de travailleurs syndiqués plus élevée que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis.

Quatre centrales se partagent actuellement le terrain de l'organisation et du recrutement syndical. Deux de ces centrales ont une origine qui remonte au tournant du 20e siècle soit la Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.) et la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N). Les deux autres, d'origine plus récente sont la Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.) et la Confédération des Syndicats Démocratiques (C.S.D.). Voyons brièvement ce que chacune représente.

*La Fédération des Travailleurs du Québec* (F.T.Q.) fondée officiellement en 1957 trouve son origine première dans le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (C.T.C.). La F.T.Q. est affiliée au C.T.C. et ne possède donc pas tous les pouvoirs reliés à une véritable centrale syndicale. Elle regroupe aussi des syndicats afiliés à l'AFL.CIO en tant qu'unions internationales et elle est actuellement l'organisation syndicale qui recrute le plus grand nombre de travailleurs au Québec, soit plus de 300 000, qui se répartissent dans les différents secteurs de l'industrie. Il s'agit d'une organisation composée majoritairement d'ouvriers de l'industrie avec un secteur assez faible mais combatif de cols blancs. Sa pratique syndicale est fortement marquée par les traditions du syndicalisme d'affaires propre à l'AFL.CIO. Sur le plan politique, la F.T.Q. a pris position pour le Nouveau Parti Démocratique, parti social-démocrate canadien assez faible sur la scène politique canadienne et plus récemment, elle s'est rapprochée du Parti québécois au pouvoir au Parlement provincial du Québec.

Quant à la *Confédération des Syndicats Nationaux* (C.S.N.) anciennement Confédération des Travailleurs Catholiques et Canadiens (C.T.C.C.), son origine remonte au début du siècle et sa fondation officielle à 1921. Cette centrale est une organisation autonome, proprement québécoise composée de 170 000 membres environ dont la majorité sont des cols blancs provenant du secteur des services, de la fonction publique et para-publique. Délaissant peu à peu la doctrine sociale de l'Église catholique et l'enseignement des encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, la C.S.N. a depuis une quinzaine d'années une orientation que l'on qualifie de *syndicalisme de combat*. Cette orientation lui a valu de connaître une scission en 1972 qui entraîna le départ de plusieurs syndicats ouvriers lesquels formèrent une troisième centrale syndicale, la *Confédération des Syndicats Démocratiques* qui compte environ 45 000 membres. La pratique d'un *syndicalisme d'affaires* caractérise cette organisation qui dans ses composantes est très près idéologiquement du Parti libéral.

*La Centrale de l'Enseignement*

*du Québec* (C.E.Q.) pour sa part regroupe environ 80 000 membres. Comme son nom l'indique, il s'agit presqu'uniquement d'enseignants du niveau primaire, secondaire et collégial et de quelques syndicats d'employés des services scolaires. Les premiers syndicats d'enseignants ont été formés dans les années '30 et ils se sont regroupés sous le nom de Corporation des Enseignants du Québec pour prendre en 1967 le nom qui est le leur maintenant. Cette centrale tout comme la C.S.N. connaît une double orientation qui ne va pas sans provoquer des débats intenses parmi ses membres. La tendance corporatiste encore très forte se heurte au courant du syndicalisme de combat qui prône des objectifs de lutte pour le socialisme en tentant d'élargir les fronts d'intervention du mouvement syndical.

En plus des problèmes d'organisation, de recrutement, de négociation et de conduite des grèves qui sont le lot de toute organisation syndicale, des questions telles que l'unité du mouvement ouvrier, la question nationale, l'organisation politique des travailleurs et l'augmentation du nombre de syndicats indépendants sont à l'ordre du jour des grands débats actuels du mouvement syndical québécois.

# La conjoncture caraïbéenne

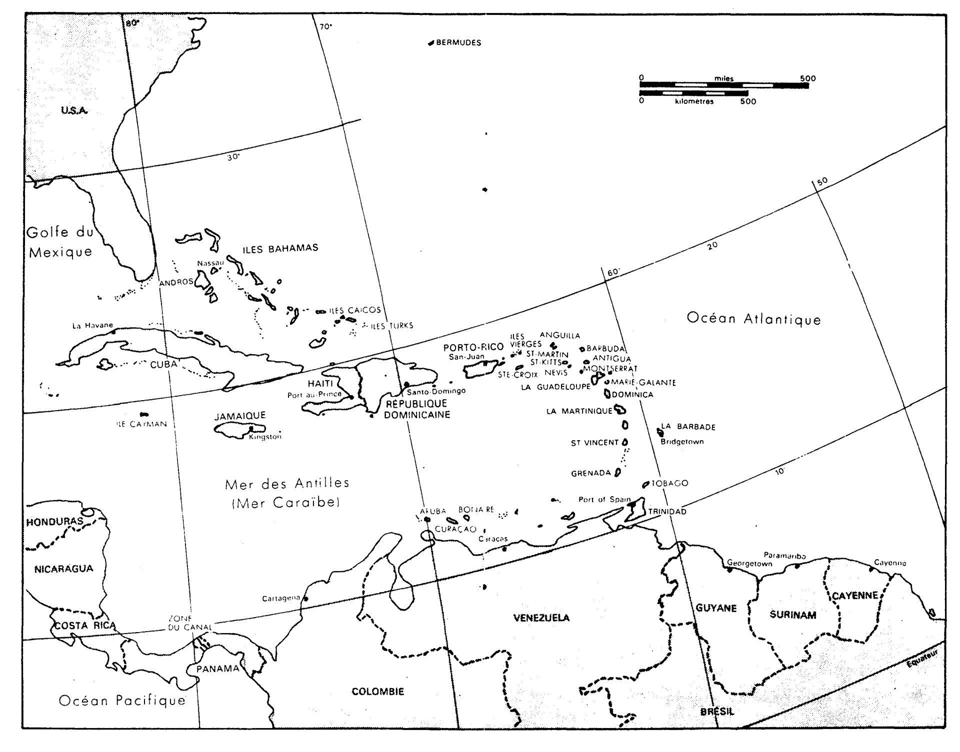
## Domination et résistance, deux logiques historiques en confrontation

par Cary Hector

*... On ne saurait donner un tableau complet de notre avenir si on n'envisage et ne comprend que les États-Unis sont la puissance dominante des Caraïbes.*

Loomis, secrétaire d'État américain, 1904.

Il aura fallu le prétexte de la pseudo-crise de la « brigade soviétique » à Cuba (selon le gouvernement cubain, en fait un centre d'instruction installé depuis dix-sept ans) pour que les États-Unis réaffirment, soixante-quinze ans après la déclaration du secrétaire d'État Loomis, leur volonté de domination sans partage sur la région caraïbe. On connaît en effet l'importance stratégique de celle-ci à l'intérieur du rempart politique, économique et militaire érigé par les États-Unis en Amérique latine à partir de 1945. Par contre, n'est-ce pas aussi un autre signe des temps que quatre gouvernements caraïbéens (Jamaïque, Guyana, Grenade et Sainte-Lucie) aient immédiatement pris l'initiative de riposter à l'action américaine (manoeuvres militaires à Guantanamo, surveillance renouvelée de Cuba, « aide » économique accrue aux régimes « amis », etc.) ? Ces pays dénoncent notamment le fait que le renforcement américain « fait monter la tension et menace la paix et la stabilité de la région » (*Le Monde*, 11 octobre 1979).




Donc, deux logiques historiques en trajectoire de confrontation : celle de la volonté de domination et celle de la résistance à la domination. Le face à face entre le pot de fer et le pot de terre ? Posée en ces termes, la conjoncture caraïbéenne actuelle ne présenterait aucun intérêt parce que l'issue en serait supputée d'avance — par simple déduction analogique, — et ne rendrait donc pas compte d'une réalité en mouvement depuis plus d'une dizaine d'années (République Dominicaine, Porto Rico, Jamaïque, Guyana, sans compter Cuba). Cette réalité révèle une domination états-unisienne certes encore considérable mais en train d'être ébréchée ici et là par un rapprochement politico-idéologique intra-caraïbéen.

Bien entendu, la grande nation caraïbéenne unifiée n'est pas pour demain, et l'hétérogénéité des systèmes politiques — donc des structures de pouvoir — demeure la marque distinctive de la région.

Il n'en reste pas moins que ce rapprochement constitue une donnée palpable de la présente conjoncture et saisissable à l'aide de quelques indices, dont entre autres :

— l'effet de boomerang de la politique d'isolement pratiquée par les États-Unis à l'endroit de Cuba, effet se traduisant par un rayonnement *accru* de la révolution cubaine et de sa « normalisation » comme pouvoir légitime de plein droit et jouissant d'un ascendant politique et moral certain dans la région ; — l'orientation nationale-progressiste de quelques pays anglophones (Jamaïque, Guyana, Grenade) avec des aspirations affirmées ou tendancielles au « socialisme démocratique » (Jamaïque) ou au « socialisme coopérativiste » (Guyana) ; dans ce courant « socialisant » semble vouloir s'inscrire la tendance Pena Gomez (Internationale Socialiste) dans la République Dominicaine de Guzman, toutefois avec les réserves que suggère une réflexion critique plus soutenue (voir le commentaire ci-après d'André Corten) ; — enfin, la re-découverte d'une communauté culturelle certaine au-delà de la diversité non moins certaine de ses expressions (littérature, arts, danse, musique, peinture, sculpture, etc.) travail de re-découverte grandement facilité et animé par *Casa de las Americas* (rencontres d'écrivains et artistes caraïbéens), à quoi il faudrait également ajouter les potentialités de conscientisation et de solidarité caraïbéenne liées à la CARIFESTA, festival artistique devenu en quatre ans un événement régional de grande envergure.

Ce n'est pas d'une analyse de ce rapprochement même qu'il s'agit ici mais d'un signalement rapide d'au moins deux domaines, à mon avis majeurs, dans lesquels s'enracine et est appelée à se développer la présente conjoncture de domination/résistance, à savoir : le *nationalisme* (récupération, réaffirmation ou quête de l'identité nationale) ; l'*intégration* regroupement raisonné de pays ou de groupes de pays pour se créer une cohésion régionale, en général économique, mais aussi avec des retombées politiques explicites). Sous chacune de ces rubriques, il ne s'agira que d'indications de points de repère mettant en relief quelques possibilités de rapprochement, tout en les jaugeant occasionnellement[1].

**Nationalisme**

Mis à part Haïti (1804), la République Dominicaine 1865) et Cuba (1898), l'accession à l'indépendance formelle dans les Caraïbes est un phénomène récent, contemporain, en cours ou encore à l'état de convoitise. C'est dire que nous avons affaire à une zone où le joug colonial s'est le plus longuement perpétué et où donc le combat nationaliste au sens premier est encore à l'ordre du jour. Alors que la Jamaïque, Trinidad et Tobago, Guyana, Grenade, la Barbade, la Dominique et Sainte-Lucie sont devenus des États indépendants entre 1962 et 1979, demeurent encore « dépendants », i.e. des possessions coloniales (britanniques, françaises, hollandaises, américaines), des États dit associés ou autonomes, des « départements » ou « territoires », les îles Bermudes, Saint-Kitts/Nevis/Anguilla, Antigua et Barbuda, Saint-Vincent, Montserrat, les îles Cayman, une partie des îles Vierges et Belice, du côté britannique ; la Martinique et la Guadeloupe, du côté français ; Aruba, Curaçao, Bonaire, Saint-Eustache, Saba, Saint-Martin (moitié sud) : c'est ce qu'on appelle la Fédération des Antilles néerlandaises ; enfin, du côté américain, les Iles Vierges (la partie « incorporée » au territoire américain) et Porto Rico, État dit associé (Commonwealth) aux États-Unis.

La question de l'Indépendance, i.e. de l'État national, ne se pose pas partout dans les mêmes termes — loin de là : minuscules, dispersées (c'est le cas des petites Antilles), en général monoproductrices et dépendantes de « l'industrie touristique », ces « poussières d'iles » (ainsi nommées par la géographie coloniale) doivent envisager leur rupture coloniale en termes de « viabilité économique » immédiate. Les options en ce sens restent limitées à l'alternative : soit une forme quelconque d'association avec l'ancienne mère-patrie, ce qui souvent n'est qu'une couverture commode pour l'emprise néo-coloniale de celle-ci et des firmes multinationales qui lui sont liées ; soit la recherche d'une certaine autonomie de développement passant par la récupération et le contrôle des ressources nationales ainsi qu'une orientation « tiers-mondiste » (solidarité avec les revendications économiques du Tiers-Monde).

Cette alternative n'exclut pas l'appartenance commune au CARICOM (Marché commun des Caraïbes) des pays s'insérant dans l'une ou l'autre tendance. En fait, parmi les douze membres constitutifs du CARICOM, on trouve des gouvernements conservateurs comme ceux de la Barbade, de Trinidad-Tobago ou de la Grenade (de Sir Eric Gairy) et des gouvernements socialisants, « tiers-mondistes » comme ceux de la Jamaïque, de Guyana ou plus récemment de la Grenade (gouvernée maintenant par Maurice Bishop) et, dans une certaine mesure, de Sainte-Lucie et de la Dominique.

La quête de l'identité nationale peut aussi passer par une explosion de « nationalisme culturel », telle qu'on a pu le constater au début des années soixante-dix à travers le « Black Power » qui a secoué notamment la Jamaïque et Trinidad-Tobago. Une illustration poignante de ce nationalisme nous est fournie par le cas de Porto Rico qui, en plus de son combat pour la libération nationale proprement dite, se doit de survivre *culturellement* comme nation. Or, comment contre-carrer les ravages de « l'assimilation par association » si ce n'est, entre autres, en recherchant les solidarités naturelles du milieu environnant (Cuba, République Dominicaine ou encore l'Amérique centrale) ?

Même si les puissances coloniales classiques de la région semblent toutes (à l'exception de la France) vouloir à terme « se débarasser » de leurs dépendances caraïbéennes, le combat pour l'identité nationale est loin d'être acquis : les divisions et rivalités entre peuples, races et groupes sociaux que ces puissances elles-mêmes auront semées au cours de deux à trois siècles de colonisation ne constituent pas en effet de moindres obstacles à une décolonisation complète. Aussi, n'est-ce pas par hasard que pour faire pièce à l'emprise néo ou post-coloniale émerge de plus en plus dans les Caraïbes une volonté de « non-alignement ».

Dès lors, on comprend que les États-Unis aient tenté de jeter la confusion au sein du mouvement des non-alignés avant même la tenue du 6e sommet à Cuba. Que pouvait-on espérer de mieux que le discrédit, i.e. la *disqualification* de celui qui allait présider le mouvement pour trois ans à partir de septembre 1979 ?. L'affaire de la « brigade soviétique », lancée sans crier gare par le département d'État américain, aura été ramenée, par la force des choses (entre autres le succès du 6e sommet, l'accueil enthousiaste réservé au président cubain aux Nations Unies, etc.) à sa véritable proportion — celle d'une nouvelle manoeuvre de diversion dans la lutte contre l'émancipation du Tiers Monde. Cete lutte sera particulièrement intense dans les Caraïbes au fur et à mesure que le non-alignement s'avèrera être l'orientation étatique prédominante dans la région. Car, ainsi que l'a montré la déclaration finale du 6e sommet, le non-alignement implique non plus seulement la recherche d'une *politique extérieure indépendante* (i.e. le désengagement vis-à-vis des blocs politico-militaires) mais aussi — désormais — la formulation solidaire de *revendications économiques* précises face au monde industrialisé. C'est le passage sans ambiguïté de l'axe Est-Ouest (la guerre froide) à l'axe Nord-Sud (la lutte contre le sous-développement et la dépendance économiques). D'où le nécessaire prolongement, voire dépassement, d'intérêts nationalistes à court terme par des perspectives régionales (voire continentales) plus larges et plus englobantes à moyen/long terme.

**Intégration**

L'expérience caraïbéenne d'intégration économique constitue par les problèmes qu'elle a soulevés et les initatives qu'elle a suscitées « un magnifique exemple pour tous les projets d'intégration des pays latino-américains ». Tel est le jugement sans équivoque formulé par la revue *Comrecio Exterior* (juin 1979) de la *Banco Nacional de Comercio Exterior* du Mexique. De quoi s'agit-il ? D'une histoire déjà longue, complexe et agitée, qu'on peut dater de 1968 mais dont les antécédents remontent avant la IIe Guerre mondiale. Histoire autour de laquelle bien des controverses ont été et continuent encore d'être entretenues. Pour mon propos, je me contenterai de dégager sommairement les enjeux et les perspectives du mouvement d'intégration. Voici d'abord quelques données historiques indispensables.

Après la disparition en 1962 du regroupement mort-né de la Fédération des Indes Occidentales (*Federation of West Indies*), renaît en 1965, sur l'initiative de Guyana, appuyée par la Barbade et Antigua, l'idée d'une association économique régionale. Voit alors le jour la CARIFTA (*Caribbean Free Trade Association*). Les douze pays du *Commonwealth* caraïbéen s'y associent en 1968 tandis que se poursuivent des formes de coopération plus étroite entre les îles des Caraïbes *orientales* associées en *Marché commun caraïbéen oriental* (ECCM) en juin 1968. Dès octobre 1972, la Jamaïque, Trinidad-Tobago, Guyana et la Barbade, donnent l'impulsion à une nouvelle force d'intégration supérieure à la CARIFTA : le CARICOM (*Caribbean Community and Common Market — Communauté et Marché commun caraïbéens*).

Placé sous l'autorité suprême des chefs d'État de la région, le CARICOM est officiellement créé le 1er août 1973, et à la fin de juillet 1974, tous les autres membres de la CARIFTA y auront adhéré. Il s'agit d'un éventail de douze États, répartis, selon la terminologie de la Banque Mondiale, en pays moins développés (PMDs) et en pays plus développés (PPDs). Les PMDs comprennent les sept îles ou îlots de la Caraïbe orientale (Grenade, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Antigue, Montserrat et Saint-Kitts/Nevis/Anguilla) plus Belice (Honduras dit britannique) tandis que les PPDs regroupent la Barbade, la Jamaïque, Guyana, puis Trinidad-Tobago.

Quels sont les enjeux et les objectifs du CARICOM ?

D'une façon générale, le mouvement d'intégration doit, pense-t-on, permettre aux États qui s'y insèrent d'atteindre « la meilleure combinaison possible entre la viabilité économique et l'autonomie politique » (Rapport de la Banque Mondiale, 1978). D'une façon spécifique, le CARICOM vise principalement les objectifs suivants [2] :

— intégration économique par les accords de marché commun ;

— coopération dans l'organisation de services communs dans l'éducation, la santé, les transports, les communications, la culture et les sports ;

— coordination de la politique extérieure.

Dans quelle mesure ces objectifs spécifiques et l'objectif général d'intégration ont-ils été atteints au cours d'une décennie d'efforts divers et multiples ? On ne saurait ici prétendre faire le tour de cette question et de la — ou plutôt des — réponse(s) à lui apporter. En effet, l'éclairage en est complexe : on peut vouloir se placer sur le plan strictement économique (ce que fait la Banque Mondiale) — questions tarifaires et monétaires, commerce intra-régional, transports, industries, agriculture, etc. — ou encore sur les plans politique, institutionnel, culturel, etc. En réalité, pour être totalement satisfaisante, une réponse appropriée devrait englober *et* articuler tous ces aspects. Encore une fois, on ira ici à l'essentiel.

Il ne fait pas de doute que le CARICOM a généralement progressé dans la poursuite de ses objectifs, surtout jusqu'aux années 1975-1976. Ainsi, par exemple à titre

d'illustration, la revue *Comercio Exterior*, citée précédemment, indique que le volume des échanges intra-caraïbéens s'est sextuplé entre 1967 et 1975; dn pourcentage du commerce extérieur total, il est passé de 8 % en 1967 à 11 % en 1973. Ici, il faut relever le cas de Trinidad-Tobago qui, parmi les pays les plus développés, détient la plus grande participation dans les exportations intra-caraïbéennes avec plus de 50 % de ses exportations totales vers les pays du CARICOM. À l'autre extrême se situe la Barbade avec un pourcentage fluctuant entre 7,5 et 10,1 %. Quant à la Guyana et à la Jamaïque, leur pourcentage respectif est passé de 13,1 % en 1972 à 16,4 % en 1976 (maximum de 19 % en 1975) et de 21,5 % (maximum) en 1972 à 16,3 % en 1976 (minimum de 13 % en 1975).

Ces données signalent déjà un problème majeur, à savoir la variation du degré d'intégration commercial selon les PPDs et les PMDs ainsi qu'à l'intérieur même des deux catégories. On notera les mêmes effets dans d'autres domaines : industrie, tourisme, agriculture, etc. Par contre, le CARICOM a marqué un net succès comme seul agent de négociation pour les pays membres lors des négociations avec la CEE (Communauté Économique Européenne) pour la signature de la *Convention de Lomé* (1975) liant le groupe dit ACP (55 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) avec la CEE.

Pourtant, malgré ces premiers succès, le CARICOM a été plongé dans une crise grave en 1976-1977 dont il a commencé à se remettre à la fin de 1978 et au cours de 1979. Crise provoquée par une conjonction de facteurs : hausse des prix du pétrole (avec effets négatifs directs sur la balance des paiements de la Jamaïque et de la Guyana), récession mondiale, résistance et hostilité ingernes et externes à l'orientation nationaliste, progressiste et tiers-mondiste de ces deux pays. Dans ce contexte, il faut mettre en relief l'emprise et la domination des firmes multinationales (Reynolds, Alcoa, Kaiser, etc.) dont le contrôle s'étend au raffinage du pétrole, à l'exploitation des ressources minières (bauxite, nickel, cuivre), à l'industrie sucrière, etc. Enfin, il faut ajouter certaines tensions au sein du CARICOM, dues à une attitude polarisante vis-à-vis de pays latino-américains comme le Mexique et le Vénézuela dont la présence caraïbéenne est sollicitée et recherchée par la Jamaïque et la Guyana mais vue avec réserve sinon hostilité par Trinidad-Tobago d'Eric Williams qui, lui, fait plutôt des avances au Brésil. Sans compter l'action des États-Unis qui, appuyant Trinidad-Tobago, ont favorisé la création d'un consortium financier de 41 pays et organisations internationales afin de maintenir la région caraïbe dans l'orbite de l'économie occidentale et de son modèle de développement : il s'agit du CGED (Caribbean Group for Cooperation in Economic Development). Dans le même sens intervient l'action du Fonds Monétaire International (FMI) qui contraint des pays comme la Jamaïque et la Guyana (après le Pérou et bien d'autres cas moins retentissants) à faire marche-arrière dans certaines orientations de leur développement économique et social sous le couvert d'assainissement budgétaire, d'austérité fiscale, etc.

Face à une telle mobilisation de forces et de ressources économiques et financières, il devient évident que l'enjeu du CARICOM dépasse largement le seul objectif de la viabilité économique régionale. La *politique* reprend ici ses droits et impose donc d'aller au-delà d'une vision étroitement *techniciste* de l'intégration économique. Mais encore faut-il que cette nécessité historique de perspectives élargies et approfondies (idéologiquement) puisse être ressentie, partagée et *mise en pratique* au moins par une majorité des parties prenantes au projet d'intégration. Dès lors, celui-ci ne devient-il pas *aussi et en même temps* combat politique et idéologique? Mais combat pour qui ? au nom de quelles valeurs ?

**Perspectives**

Dans la mesure où, en dernière analyse, la combinaison entre viabilité économique et autonomie politique doit déboucher sur le *développement*, entendu comme pratique politique impliquant un projet de société, les pays caraïbéens ne font qu'entamer un processus nécessairement étendu de transformation sociale. On sait que dans ce domaine, il n'existe pas de recettes, encore moins de recettes établies une fois pour toutes. À la limite, on peut, d'une part, identifier les *coordonnées* historiques des possibilités et potentialités locales (rapports de classe, structures de domination, niveau de conscience et de cohésion politiques), d'autre part, circonscrire les zones de percée et d'avancée dans le système de division internationale du travail pour en tirer profit.

Dans les Caraïbes à l'heure actuelle, bien des contradictions doivent être surmontées dans la trajectoire de résistance à la domination : dispersion géographique, barrière des systèmes linguistiques (espagnol/anglais/français/créole, etc.), diversité souvent polarisante des systèmes politiques, l'imbrication des structures de classes et des stratifications ethniques (Noirs/Blancs, Noirs/Asiatiques, Blancs/Métis/Noirs, etc.); sur le plan « international » : persistance de la domination coloniale ou néo-coloniale avec ses effets directs en termes d'emprise politique, idéologique ou culturelle.

Dans ce dernier contexte, il a semblé récemment qu'une certaine ouverture « social-démocrate » pouvait se dessiner comme voie caraïbéenne non-capitaliste de développement, perspective théorisée par l'économiste caraïbeem Clive Y. Thomas à partir des cas de la Jamaïque et de la guyana. Il s'agirait selon lui d'une « pratique de décolonisation et de transformation socialiste ». Sans pouvoir ici discuter des prémisses posées par l'auteur (et qui sortent des sentiers battus sur la « transition socialiste »), la question se pose néanmoins de savoir jusqu'où peut aller une telle « pratique de décolonisation », compte tenu, d'une part, de la dominance des intérêts capitalistes dans la région

*Les Caraïbes*

| Pays et territoires | Superficie en km² | Population | Langue | Situation politique |
|---|---|---|---|---|
| Antigua et Barbuda | 442 | 70 000 | Anglais | Colonie britannique |
| Antilles hollandaises (Curaçao, Aruba, Bonaire, etc.) | 993 | 238 000 | Papiamento Hollandais | Colonie hollandaise |
| Barbade | 431 | 250 000 | Anglais | Indépendant |
| Belice | 22 965 | 153 000 | Anglais/Espagnol | Colonie britannique |
| Bahamas | 13 395 | 220 000 | Anglais | Indépendant |
| Bermudes | 53,3 | 60 000 | Anglais | Colonie britannique |
| Iles Cayman [3] | 260 | 12 000 | Anglais | Colonie britannique |
| Cuba | 114 524 | 9 460 000 | Espagnol | Indépendant |
| Dominique | 728 | 80 000 | Anglais/Patois | Indépendant |
| Grenade | 344 | 100 000 | Anglais | Indépendant |
| Guyana | 215 000 | 830 000 | Anglais | Indépendant |
| Guadeloupe | 1 779 | 375 000 | Français | Département d'outre-mer |
| Guyane française | 91 500 | 66 500 | Français/Créole | Colonie française |
| Haïti | 27 750 | 4 750 000 | Français/Créole | Indépendant |
| Jamaïque | 10 961 | 2 090 000 | Anglais | Indépendant |
| Martinique | 1 102 | 363 000 | Français | Département d'outre-mer |
| Montserrat | 106 | 13 500 | Anglais | Colonie britannique |
| Porto-Rico | 8 897 | 3 300 000 | Espagnol/Anglais | État libre associé (EUA) |
| Rép. Dominicaine | 48 442 | 5 000 000 | Espagnol | Indépendant |
| Surinam | 163 265 | 460 000 | Hollandais/Anglais Hindou/Chinois | Indépendant |
| St-Kitts/Nevis Anguilla | 354 | 55 000 | Anglais | Colonie britannique |
| Sainte-Lucie | 616 | 120 000 | Anglais/Patois | Indépendant |
| Saint-Vincent | 389 | 100 000 | Anglais | Colonie britannique |
| Trinidad-Tobago | 5 128 | 1 100 000 | Anglais | Indépendant |
| **Total** | **729 424,3** | **29 266 000** | | |

Tiré et adapté de *Cuadernos del Tercer Mundo*, Mexico, Ano III, No 30, Junio de 1979, p. 18.

caraïbe et, d'autre part, du fait qu'au « centre », les partis ou gouvernements sociaux-démocrates ne font que « gérer » ou « administrer » la crise du système capitaliste? Pourquoi l'Internationale Socialiste voudrait-elle promouvoir des transformations structurelles en profondeur à la « périférie » du système? par ailleurs, sur le plan structement interne, quelles garanties de démocratisation réelle et d'organisation autonome des classes dominées assure cette pratique, une fois passée la phase de mobilisation pour le pouvoir? (voir Guyana, la République dominicaine, etc.).

Bref, ces interrogations ne minimisent en rien la valeur *historique* de ces expériences de transformation. Elles incitent seulement à élargir les perspectives et à ne pas perdre de vue les piêges et les *détours* de la domination.

[1] Les principales données utilisées dans cette chronique sont tirées des sources suivantes : *The Commonwealth Caribbean. The Integration Experience, A World Bank Country Economic Report. The Johns Hopkins University Press, Baltimore and London, 1978; Cuadernos del Tercer Mundo*, Mexico, Junio de 1979; *Comercio Exterior*, Mexico, Junio de 1979.

[2] Pour atteindre ces objectifs, le CARICOM prend appui sur des institutions associées comme la *Caribbean Development Bank* (CDB), la *Caribbean Food Corporation* (CFC), la *West Indies Shipping Corporation* (WISCO), la *University of West Indies* (UWI), etc.

# Saint-Domingue, un rôle régional à jouer ?

par André Corten

*M. André Corten a rédigé ce commentaire lors d'un séjour en République Dominicaine après les élections présidentielles de l'été 1979. Actuellement professeur à l'Université d'Oran en Algérie, M. Corten a antérieurement fait des recherches et écrit sur plusieurs pays caraïbéens, notamment Haïti, la République Dominicaine, et sur le Commonwealth caraïbéen en général.*

*Le* Collectif Paroles *prend l'initiative de donner une large diffusion au commentaire de M. Corten à cause de sa pertinence, à notre avis, encore toute actuelle.*

**Saint-Dominque, Un role régional à jouer?**

Plus d'un mois s'est écoulé depuis l'installation du Président Antonio Guzman dans un climat de grande effusion sociale-démocrate. Le changement du commandement militaire a été la première surprise. On n'osait plus trop l'espérer. La loi d'amnistie a été promulgée dans sa version libérale. Les prisonniers politiques sont libérés par groupes tandis que les premiers exilés politiques rentrent au pays. Les activités « communistes » sont reconnues comme légales —jusqu'à présent seul le Parti communiste dominicain (pro-soviétique) avait été légalisé par le Président Balaguer. La nouvelle administration est constituée. Comme on s'y atendait, ce qu'on appelle ici le *groupe de Santiago* —identifié à un sensemble de chefs d'entreprise de la seconde ville du pays et d'universitaires formés dans les universités américaines et attachés à l'Université Catholique Madre y Maestra de Santiago —occupe de nombreux postes importants. Déjà des tiraillements plus ou moins simulés apparaissent entre le Président de la République et le Parti révolutionnaire dominicain (PRD) qui, sous la direction de son bouillant Secrétaire Général, José Francisco Pena Gomez, s'est engagé à jouer le rôle d'un parti conservant son indépendance. En tous cas, l'atmosphère est nouvelle et nouvelle pour toute la région.

**La « Dominicaine » et pourquoi pas nous?**

À Port-au-Prince, on s'intéresse beaucoup à ce qui se passe en « Dominicanie ». Et pas seulement à Port-au-Prince, dans les villes et les bourgades de l'intérieur aussi. Regard qui se transforme en interrogation : la « Dominicanie » et pourquoi pas nous? Certes, il y a longtemps déjà que l'on parle de libéralisation en Haïti. Et, il est vrai, on doit bien constater, à la surface des choses, un certain changement. Le gouvernement fait un grand effort pour ne plus donner l'image d'une société policière. La presse s'est aventurée à des critiques. Elle a bien essuyé quelques intimidations, mais elle n'est pas tout-à-fait muselée. Certains organismes d'État semblent avoir été épurés sous l'impulsion du chef de l'État. Mais le « communisme » reste toujours passible des poursuites les plus sévères. Les prisonniers et les exilés politiques sont nombreux : certains de fraîche date. Aussi, même si l'on espère que le mouvement de libéralisation finira

par s'accélérer, on sent bien que les possibilités de changement sont limités dans le cadre actuel. On sent aussi que la perte de plus en plus étendue de l'exercice de la souveraineté nationale sur les différentes activités et régions du pays risque, d'ici quelques années, de changer les données mêmes du problème de la « libéralisation ». Investissements privés, programmes d'aide économique, endettement extérieur, projets humanitaires et religieux, prétentions culturelles. Américains, Allemands, Français, Japonais sont à la curée. Sans compter de multiples organisations internationales.

Les liens avec Saint-Domingue sont à un autre niveau. Liens historiques bien sûr. Liens résultant de la présence d'une centaine de milliers de travailleurs haïtiens dans les champs de cannes dominicains, mais aussi dans d'autres cultures, le café, le cacao. Liens empoisonnés. Quelle désolation cette concurrence à la misère que le travailleur dominicain en sous-emploi permanent se voit livré par son voisin haïtien souvent obligé, de par son statut précaire d'étranger, d'accepter n'importe quel salaire! C'est de la solution de ce problème, au-delà des intérêts oligarchiques et bureaucratico-militaires des deux pays, que dépend d'abord lechangement en profondeur des relations haïtiano-dominicaines.

Il y a des liens plus immédiats entre hommes d'affaires. Des membres du *groupe de Santiago*, comme Alenjandro GRULLON, ont partie liée à Port-au-Prince avec de grandes familles d'origine libanaise et une des principales banques haïtiennes a des intérêts mixtes. Et puis, il y a les perspectives. L'industrie dominiciane a réalisé ces dix dernières années un premier cycle de substitiution des importations. Un marché intérieur de classes moyennes s'est contitué. Pourquoi ne pas l'élargir en y ajoutant les couches moyennes de Port-au-Prince? Couches étroites certes mais couches en expansion avec la croissance subite de la capitale haïtienne. Et la bourgeoisie haïtienne elle-même ne peut-elle pas trouver dans le marché dominicain des crénaux encore non-exploités?

**Les Caraïbes : intégration et extraversion**

Cette dynamique, si elle venait à se développer, ne serait pourtant jamais que secondaire. Dans des pays dépendants comme ceux-là, c'est l'extraversion qui prime. Les pays de la CARICOM (Marché Commun des Caraïbes de langue anglaise) en savent quelque chose. La crise pétrolière et mondiale a eu en l'occurence des effets négatifs alors même que Trinidad est un producteur de pétrole. Pas d'illusions. Le développement d'un certain marché entre les deux pays voisins peut engendrer une dynamique importante surtout à des niveaux politiques et idéologiques; il ne peut empêcher, à moins de changements socio-politiques radicaux, l'extraversion sur le marché américain. Les deux pays ont ainsi chacun leurs zones d'industries de montage et de réexportation qui se ressemblent comme deux soeurs jumelles. Des deux côtés on emploie presque exclusivement des femmes sous-payées de 1,5 à 2.5 dollars la journée. Des deux côtés on tente d'accélérer les cadences de travail souvent sans succès. Il s'agit surtout de firmes de confection, d'électronique... et de balles de base-ball.

Haïti et Saint-Dominque sont deux soeurs jumelles, mais il faut parler de décuplées si l'on considère que ce type d'industrialisation avec une grande proportion d'entreprises de montage ou de réexportation est le sort commun de chacune de ces îles des Caraïbes, que ce soit la Jamaïque, Trinidad, Proto Rico ou encore des Antilles mineures. Souvent, comme à La Barbade, à côté de ces entreprises et d'un secteur sucrier en déclin ne subsiste plus que le tourisme.

Une issue a été cherchée dans la nationalisation des ressources naturelles. La Guyana enfoncée dans la forêt amazonienne, en a montré l'exemple. Trinidad a asuivi dans un style très libéral. La Jamaïque avec plus de tempérament mais elle a sû récemment se rendre aux conditions du FMI. ET Cuba joue de plus en plus un rôle. Non plus exporter la révolution. Simplement développer des liens techniques. On envoie des experts sucriers ou encore on multiplie les échanges sportifs. Depuis quelques années, une ligne aérienne relie La Havane, Kingston et les autres pays des Antilles de langue anglaise. Il y a un certain climat de confiance. Cuba n'exerce plus d'attraction charismatique. Simplemlent Cuba a les moyens d'apporter une certaine aide technique. On peut espérer que cette aide contrebalancera d'autres aides décidément trop pesantes. Mais ce n'est qu'un mouvement très lent. Il contribue par le fait même qu'il puisse exister à conférer à la région un climat exceptionnel qui contraste étrangement avec ce qui se passe dans le cône de l'Amérique latine.

**Saint-Dominque : les bases d'un rôle régional**

Comme par un effet de balancier, il existe dans cette mer qui connut bon nombre de dictatures implacables un vent de paix civile, voire de progressisme. C'est sans doute l'intérêt des États-Unis qui craint l'éclosion de tendances anti-occidentales, si aujourd'hui le relais social-démocrate permet jusqu'à un certain point de la contrôler. Tout se passe comme si Washington, devant l'émergence de zones d'intégration dont l'hégémonie vénézuelienne pourrait être la première à profiter —le président venezuelien n'a pas fait attendre l'annonce de sa visite à Saint-Domingue — essayait de conférer à la République Dominicaine les moyens d'un r!ôle politique régional. Ce pays a pour lui d'aborad sa taille; c'est le plus grand pays de la région après Cuba avec ses cinq millions d'habitants. Le seul pays à avoir une frontière sèche : Haïti qui compte quatre millions habitants. La pénétration capitaliste y est poussée. Saint-Domingue dispose de ressource naturelles variées : ferronickel, bauxite, or, sans compter la canne qui périodiquement produit

des « valses de millions », le café, le cacao, le tabac et surtout les perspectives nouvelles que confèrent d'importantes réserves pétrolières.

Jusqu'à présent avec le Président Balaguer c'était l'atmosphère d'un « enrichissez-vous » sans grands scrupules avec une forte intervention de l'État dans la stimulation industrielle et dans la mise en oeuvre de grands travaux de construction. Il s'agit maintemant de donner une nouvelle image, l'image d'un pays qui parvient à gérer son capital de richesses de façon avisée et qui grâce à cela réusit à maintenir un ordre politique de facture libérale. Il s'agit de remplacer le profil un peu bas du régime du Dr. Balaguer par un style nouveau qui puisse servir une diplomatie plus active.

La carte socio-démocrate arrive ici à point. Bien sûr, Saint-Domingue n'est ni un pays d'ouvriers, ni même de salariés. Cest un pays de *semi-prolétaires* qui ont toutes les chances de le rester avant d'être poussés, d'ici une décade peut-être, vers le chemin de l'émigration déjà largement emprunté aujourd'hui par la petite-bourgoisie et les ouvriers d'usine. Les mesures de type kéynésien ont des effets nécessairement limités dans ce genre de pays. Par ailleurs, le prestige d'appartenir à une « internationale », même s'il n'est pas négligeable pour se désenclaver de son localisme ne rend pas vraiment compte de ce que peut être cette référence sociale-démocrate. Non, la référence sociale-démocrate a d'abord une fonction interne. *Elle a servi principalement à gommer du programme du Parti révolutionnaire domincain les réminiscences démocratiques persistantes par l'extraordinaire mouvement d'initiative populaire du 24 avril 1965*

**Comment transformer le sens du mot démocratie**

Il a fallu de nombreuses années à la bourgeoisie dominicaine pour pouvoir transformer ,le sens des mots, et d'abord se constituer tant bien que mal en bourgeoisie.

À cet égard, le climat à Saint-Domingue est radicalement différent de celui des années 1970, ces années où les forces « incontrôlables » et la « bande » commettaient quotidiennement leurs méfaits terroristes ; ces années aussi où le PRD, premier parti d'opposition, se laissait emporter par une fièvre anti-balagueriste unissant l'éxtrême-gauche et l'extrême-droite tel qu'il était proposé par le Mouvement populaire dominicain(parti révolutionnaire prochîinois mais avant tout dominicain) ou de la *Dictature avec appui populaire* définie par l'ancien président Juan BOSCH. Mais les différentes forces dominicaines restaient toutes subjuguées par cet immense élan qui avait en 1965 constitué le peuple en armes et que l'intervention de 42 000 marines américains avait profondément radicalisées. Chacun; restait pénétré d'un sens déterminé à accorder au mot *démocratie*. Pour toute l'opposition, on voyait mal comment, dans ce pays sous tutelle américaine démocratie pouvait se conjuger avec élection.

Il a fallu attendre que s'exercent les effets de la nouvelle vague d'expansion économique. Celle de l'ère de Trujillo avait déjà perdu ses ressorts bien avant la mort du tyran en 1961. Et ce n'est pas une *oligarchie* traditionnelle (import-export), avide de revanche économique et politique, qui pouvait donner une quelconque impulsion. Son passage au pouvoir de 1962 à 1965 — à l'exception des 7 mois de gouvernement de Bosch — ne fit qu'aiguiser la crise. Il faut attendre alors qu'un nouveau modèle de capitalisme industriel dépendant soit mis en place. Balaguer préside le gouvernement depuis trois anas déjà quand il émerge au grand jour. En 1969, les investissements industriels augmentent subitement. À partir de 1970, c'est l'expansion euphorique avec des taux moyens, durant les trois premières années de la décennie, de 11,7 % par an, les taux sans doute les plus élevés de toute l'Amérique Latine. En 1974, c'est le boom du sucre de telle sorte que la crise pétrolière passe elle-même inaperçue.

Cette croissance spectacutaire ne fait que peu progresser l'emploi. Les nouveaux postes des entreprises modernes remplacent à peine les emplois artisanaux éliminés. Le taux de la population industrielle plafonne à environ 10 %. Dans le secteur agricole du sucre, l'emploi croît mais presque exclusivement par importation saisonnière de vastes contingents d'Haïtiens. Par contre les petits producteurs dominicains, installés en bordure des grandes plantations, sont chassés avec l'extension aussi bien des zones cultivées de cannes que des zones d'élevage qui se développent de façon complémentaire. Désormais, ce sont souvent les femmes allant travailler dans les industries d'exportation qui apportent le revenu régulier aux ménages des campagnes. La *semi-prolétarisation* s'en trouve plus poussée. Et elle n'est aucunement compensée par la réforme agraire menée dans une toute autre région et qui ne fournit, dans des conditions précaires, que des parcelles à 22 884 agriculteurs. Cela représente à peine 10 % de la petite paysannerie. De surcroît, les conditions ne sont pas réunies pour obtenir une augmentation de productivité. Le riz, alimentation de base au moins en milieu urbain, se fait rare et cher. On en arrive à en importer à nouveau de grandes quantités.

Dans la lutte séculaire que se livrent au niveau éxonomique ,le capital et les possesseurs de leur seule force de travail, le capital a marqué des points. D'abord, il a profité de la paralysie de 1965 et de l'inactivité de milliers de travailleurs pour les laisser définitivement au chômage. Le niveau d'emploi industriel de 1963 ne sera réatteint qu'en 1970. En second lieu, on assiste à une dévalorisation absolue de la valeur de la force de travail. Brutale en 1966-67 où le volume des salaires est remené aux deux tiers de sa valeur de 1964. Par le biais de l'inflation à partir de 1970. Enfin et troisième lieu intervient le démantèlement des principales organisationas syndicales. La Gulf and Western, première puissance américaine de l'île qui devait

auparavant compter avec le *sindicato unido* le remplace, avec l'aide adéquate du gouvernement, par un syndicat maison. La répression des organisatinos révolutionnaires vise cet objectif essentiel de couper celles-ci des formes organisationnelles de la classe ouvrière.

### Une opposition métaphysique

Mais les organisations de gauche profondément touchées par la vague de répression ne saisissent pas les lois internes de ce nouveau modèle de développement dépendant. L'influence très grande qu'elles avaient pu exercer sur l'opinin publique, alors que le radicalisme petit-bourgeois prédominait, était de nature à alimenter leurs illusions et leur opportunisme. À l'instar du Mouvement populaire dominicain (MPD) qui avait proposé un pacte avec les forces du général Wessin y Wessin, c'est toute la gauche à l'exception du PCD flirtant lui avec le régime de Balaguer, qui signe un pacte de « dignité nationale » réunissant toute l'opposition. Au fur et à mesure qu'il dure, le « Balaguerisme » est vu de plus en plus comme une *entité abstraite*. D'abord on croit voir se profiler derrière Balaguer et son réélectionisme la marque du dictateur, on parle de *néo-trujillisme*. Ensuite, on s'attaque au *Yanqui-balaguerisme*. Sans aucun doute la dépendance vis-à-vis de l'étranger s'accentue considérablement. Si l 'on prend la dette extérieure, elle passe de 158 millions de dollars en 1966 à 1 076 millions en 1977. Cette dépendance engendre la croissance d'un État multiforme qui puisse médiatiser le développement des contradictions. Néanmoins, au lieu de voir dans le Balaguerisme une forme particulière d'un capitalisme industriel dépendant, la gauche concentre toutes ses attaques contre cette forme-là, quitte à oublier que tout projet bourgeois comporte à peu près les mêmes caractéristiques. Le projet du *groupe de Santiago* n'est-il pas tout aussi dépendant ?

Cette opposition métaphysique ne va rencontrer d'échos qu'en milieux étudiants qui seront dès lors le champ clos des affrontements groupusculaires. Entretemps, de larges couches de la petite-bourgeoisie sont conquises par le régime pour des raisons plus ou moins avouables. La paysannerie attend beaucoup de la réforme agraire que le PCD juge positive. Le prolétariat baillonné dans ses organisations se trouve incapable d'animer des luttes alors même que l'ennemi principal reste aussi incertain. Enfin, bientôt, pour de nombreux semi-prolétaires aussi bien urbains que ruraux, les services d'assistance, du type « Croisade de l'Amour » orchestré par la soeur du Président acquièrent une réalité certes peu exaltante mais au moins immédiate.

### Deux figures charismatiques

La gauche ayant perdu son rôle d'expression du mouvement de 1965 par la transformation même des rapports économiques et sociaux et son inpacacité d'en tenir compte, l'heure approche où la bourgeoisie internationale peut s'emparer du principal parti d'opposition : le PRD. Prélude à cette prise en main, la démission du professeur Bosch. Bosch, souvent considéré comme fondateur du parti, deux fois candidat du parti à la présidence, grand inspirateur de l'anti-électoralisme du PRD, figure charismatique tant pour son caudillisme que pour son talent littéraire, s'en va. Il est convaincu d'être encerclé au sein de son parti par un personnel politique de droite. Plutôt que d'être otage, il fonde un nouveau parti marxiste mais non-léniniste : le Parti de Libération dominicain. Reste à faire jouer à Pena Gomez, autre figure charismatique, tranchant jusqu'à la couleur de sa peau avec l'aura du Professeur aux cheveux blancs, le rôle d'enfant terrible de la sociale-démocratie. Il va le jouer merveilleusement, ressuscitant un jour l'homme des barraicades qu'il fût pour rappeler l'autre jour qu'il faudra encore beaucoup de patience. Donnant l'impression qu'en fin de compte dans le jeu du chat et de la souris qu'il prétend mener avec les grandes corporations américaines, on doit lui faire confiance.

Par sa personnalité, Pena Gomez cautérise ainsi la plaie encore vive de l'opération chirurgicale sociale-démocrate. Le PRD ne se présente plus comme l'héritier du mouvement de 1965. Le terme de démocratie ne signifie plus la même chose car les rapports économiques et sociaux ont changé. Il aura fallu ajouter un social à la démocratie pour vider le mot de toute sa substance si riche d'expérience populaire. On s'orienterait volontiers vers un certain paternalisme autoritaire. Mais la légitimation par l'honnêteté suffira-t-elle ?

### L'effervencence syndicale : un test de façade sociale-démocrate

La victoire électorale du PRD et l'installation du nouveau gouvernement constituent un fait nouveau. Sans qu'on y ait trop cru, voilà de nouvelles conditions. La légalité est un principe et on peut l'invoquer. Les travailleurs de nombreux centres industrielles prennent le nouveau gouvernement au mot. Pena Gomez s'irrite ou feint de s'irriter. Mais les travailleurs sont aujourd'hui plus formés qu'hier par l'expérience même de l'industrie moderne — les établissements sont plus grands qu'auparavant et la soumission aux machines plus poussée. Ils ont quelque chose à dire. Ils le disent.

Plus de cinquante nouveaux syndicats se sont constitués, des conflits de travail ont éclaté dans de nombreuses entreprises. La police est déjà intervenue. Plusieurs centrales mais l'une semble avoir le vent en poupe : la CGT. Organisation toute jeune,pénétrée d'un syndicalisme révolutionnaire au moins spontané, organisation dont les cadres reçoivent une formation syndicale accélérée. Une organisation surtout indépendante. Le PRD aurait souhaité la contrôler mais cela s'avère difficile. De même, le PRD aurait souhaité contrôler le syndicat de la Central Romana, centrale sucrière de la Gulf and

Western. Que faire devant la reconstruction du *sindicato unido* qui lui échappe ? L'intervention de la police comme ce dimanche 3 septembre : peu subtil. Mais le choix existe-t-il ?

Même si aujourd'hui le développement syndical prend l'allure d'un véritable mouvement, il est bien certain qu'il ne met pas en danger le nouveau pacte bourgeois. Il faudra sans doute que des augmentations salariales soient consenties, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes aux entrepreneurs en cette période de récession. Mais c'est la moindre des choses pour un gouvernement social-démocrate, même de façade, de trouver une solution à ces problèmes. Cela n'exclut pas une certaine dose d'autoritarisme voire de répression. Et de démagogie comme le démontre la proposition, faite par le Président aux sydicats, d'une trève de six mois pour consolider le « gouvernement des travailleurs ».

Les efefts de ce mouvement sont surtout ailleurs. D'abord, il fournit une « chance » à la gauche. Il lui donne une occasion d'avoir un véritable contact avec la classe ouvrière. Ensuite, il pourrait bien se propager dans d'autres secteurs, celui des mineurs d'abord, des ouvriers agricoles ensuite ou même des petits producteurs. Il faudra évidemment observer dans quel sens interviendront les lignes de paysans contrôlées par le parti réformiste (de Balaguer).

Et pourquoi ce mouvement n'aurait-il pas une influence de l'autre côté de la frontière, en Haïti où des grèves éclatent aussi, comme à la Reynolds par exemple. Les travailleurs du grand centre d'extraction de bauxite de Miragoane ont montré une certaine détermination. Des grèves ont éclaté aussi dans des industries de réexportation. Mouvement souvent occulté par la presse, mouvement peu spectaculaire mais qui témoigne de nouveaux rapports en Haïti aussi.

**La propagation d'étincelles et la lutte opiniâtre du peuple haïtien**

Mouvement lent mais irréversible, ce n'est sans doute pas lui qui peut dans un avenir proche apporter les prémisses les plus sensibles du changement. Celles-ci se trouvent bien plus dans cette émigration haïtienne aux États-Unis, à la fois petite-bourgeoise et ouvrière. Elle commence à s'irriter de l'archaïsme des compatriotes restés au pays. C'est parmi ceux-là que souffle un vent de plus grande rationalité, de moins grande corruption. Tireront-ils du même côté que les ouvriers avides de plus de légalité et de droits à revendiquer ? Ce n'est pas certain. Pourtant ce mouvement de plus de trois cent mille femmes et hommes qui exercent chacun leur influence sur leur famille restée en Haïti constitue incontestalement une menace pour tous ceux qui reculent toujours devant un changement de plus en plus urgent.

Jusqu'à présent Haïti est restée en marge de l'histoire telle qu'on la comprend. Profondément marquée par les conditions de sa libération politique au tout début du XIXe siècle, la paysannerie a toujours manifesté une résistance tenace à tout ce qui lui est étranger. Cette résistance qui se manifeste aussi bien dans la répartition moins concentrée de la terre que dans d'autres pays que dans le contrôle par les femmes du commerce des biens vivriers, cette résistance qui se manifeste aussi par de sanglantes émeutes est vouée à s'éroder par le développement des relations marchandes si elle n'est pas *transformée* par un mouvement d'alliance de classes. Et c'est là la grande inconnue. Comment cette confluance entre un mouvement ouvrier partagé en deux — entre le pays et l'émigration — et un mouvement paysan peut-elle se produire sous une direction politique qui connaisse de l'intérieur les milles ressorts de l'âme paysanne mais aussi ses myopies et ses méfiances ? Or plus qu'en République Dominicaine, la gauche révolutionnaire est ici affaiblie par une répression constante et, quand elle y échappait, par une pratique en seul milieu urbain. Surtout par une émigration prolongée où la tentation est grande de voir le pouvoir comme une entité abstraite. Enfin par une division ne correspondant le plus souvent à aucune dynamique réelle.

Le seul avantage que la gauche a pu parfois tirer de son exil prolongé est une vision caribienne de la réalité sociale, une sensibilité à compter avec la multiplicité des contradictions et des étincelles qu'elles peuvent lancer par-delà les frontières. Cette compréhension, si elle ne se transforme pas en une conception *désarolliste* de développempent d'un marché intégré, si elle n'est pas détournée par cette comception illusoire, doit pouvoir agir dans cette période où de nouvelles vocations régionales émergent, où de nouvelles ères de développement économique dépendant s'ouvrent avec ce que cela représente de contradictions explosives qu'un État de plus en plus fort ;ne parviendra pas toujours à désamorcer, dans cette période enfin où Cuba longemps exclue de la région pourra y trouver une place même si cette place n'est hégémonique ni au niveau des gouvernements, ni non plus au niveau des organisations et mouvements révolutionnaires.

# Culture et société

## Dans les retraites de l'inconscient
### /ou Lecture de la question de couleur en Haïti

par Émile Ollivier

Les Presses de l'Université de Montréal viennent de publier *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*[1]. Ce livre traite essentiellement de la question de couleur, question omniprésente dans l'interprétation de la formation sociale haïtienne.

C'est d'abord une question martelée avec obsession. Longtemps, en effet, elle a servi de supports d'explication à divers courants d'idées et à nombre d'événements politiques présentés en termes de rivalité entre noirs et mulâtres. C'est également une question-tremplin. Elle a permis, à maintes reprises, de récupérer le sens caché de l'histoire, au profit d'une interprétation dualiste et mécaniste — deux couleurs, deux classes, deux élites — privilégiant la variable de couleur comme déterminante des problèmes sociaux.

C'est aussi une question éminemment idéologique. Elle a balisé à travers toute l'histoire d'Haïti le rapport d'inégalité/subordination, sous l'emblème de deux slogans apparemment juchés respectivement à l'enseigne de la saine gestion et de la générosité : le premier, le célèbre « Le pouvoir aux plus capables » a été vu, comme le masque sous lequel se tapissait la fraction mulâtre de la population haïtienne, distillant une idéologie, implicite, subtile dont l'axe central prônerait entre autre, secrètement, la supériorité du mulâtre sur le noir; le second, le fameux « Le pouvoir au plus grand nombre » peut être davantage repéré comme une contre-idéologie noiriste, dominante elle aussi, réplique symétrique, bruyante affirmant systématiquement l'extrême supériorité du noir sur le mulâtre.

Ce chassé-croisé a servi au maximun dans tous les jeux de passe-passe du pouvoir le long de l'histoire d'Haïti; elle a également fonctionné largement dans les jeux de cache-cache des élites noires ou mulâtres au détriment des masses populaires et aura trouvé son point culminant dans la pérennité duvaliérienne. On notera au passage que, dans ce carcan, la question de couleur est une question piégée. Elle bloque la parole. Tabou, elle quadrille le sol et le sous-sol de la quotidienneté. Quant on ne la tire pas comme arme de chantage, on la gomme. Même les théoriciens du mouvement révolutionnaire haïtien, de Jacques Roumain à nos jours, ont choisi sinon de l'occulter mais de la renvoyer, obliquement, avec ficelles et sparadraps, au musée des horreurs petites bourgeoises. C'est donc une question menaçante, véritable épée de Damoclès, car — comment éviter le retour du refoulé, de l'enfoui — elle est susceptible de revenir sur la scène politique, chaque fois, jetée là, avec toute sa violence, sur la plages d'un vécu blessé.

Micheline Labelle dans *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti* passe par dessus l'obsession, le tremplin, les pièges, le tabou et la menace pour se mettre à l'écoute de la différence. Elle dévoile des « fantasmes du sang » et propose une voie de cicatrisation d' « antiques blessures ». À ce compte-là, dans son livre, elle produit une oeuvre rigoureuse et utile, rouvre un chantier, démonte les causes de la misère indicible du peuple haïtien et esquisse une voie de reconstruction nationale.

#### 1. L'hypothèque du passé revisité.

Micheline Labelle fait oeuvre rigoureuse. Pour elle, à n'en point douter, les manifestations de la conscience sociale sont à examiner à la lumière des conditions matérielles d'existence des êtres humains. Aussi, c'est avec l'esprit de la célèbre préface à la « Contribution à la critique de l'économie politique » de Marx que Labelle aborde la question de couleur en Haïti : « ce n'est pas, affirmait Marx, la conscience des hommes qui détermine leur existence, c'est au contraire leur existence sociale qui détermine leur conscience. » Ce

simple rappel permet de remettre sur ses pieds une problématique qui jusqu'ici marchait sur la tête. Dès lors, l'idéologie coloriste, l'objet de son livre, nous est présentée comme « un sous-produit du racisme impérialiste ». Elle témoigne ouvertement de la dépendance qui affecte Haïti tant sur le plan économique, social que politique. L'idéologie coloriste est donc une « idéologie régionaliste, historique », elle est articulée par des classes sociales bien situées et datées que l'on peut repérer dans leurs pratiques respectives.

Dans ce contexte, on le comprendra aisément, nous entrons de plein-pied dans le champ des formations discursives, porteuses de contenus idéologiques. Leurs conditions d'intelligibilité renvoient non pas à des structures mentales mais à leurs racines sociales et historiques. Micheline Labelle, comme jadis Paul Moral[2] l'avait fait pour la paysannerie, ressentira alors le besoin de relire synchroniquement et diachroniquement, sous l'angle de la question de couleur, la formation sociale haïtienne. Cette tâche sera abattue, d'entrée de jeu, dans un chapître intitulé, « La société haïtienne et le poids de son histoire ».

En 1979, Haïti se présente comme l'icône même de la dépendance. Celle-ci est essentiellement caractérisée par la désarticulation, la distorsion et la satellisation de l'économie haïtienne. Désarticulation de la production nationale en faveur des activités d'exportation, distorsion de l'activité agricole en faveur du tertiaire, satellisation de l'activité industrielle en faveur du capital étranger. Il n'est pas étonnant, dès lors, que Haïti soit un des pays les plus endettés de la planète, vivant de mendicité internationale maquillée sous forme d'aide, bouclant ainsi la boucle de la dépendance.

Forte de cette analyse, Micheline Labelle affirmera qu'à l'heure actuelle en Haïti, « les classes dominantes et dirigeantes gagnent à la dépendance », organisent systématiquement le statu quo, une forme de « parasitisme » axée sur une « exploitation, chaque jour renforcée des masses paysannes, source de la richesse nationale ». Ce statu quo ne peut, selon Labelle, avoir « d'autre aboutissement que le dépérissement des forces productives nationales » (page 35). Il y a donc un fait de dépendance en Haïti qui trouve sa plus pure expression dans le régime étatique actuel, lieu de complicité des classes régnantes et dominantes avec l'impérialisme.

> *L'État, souligne Micheline Labelle, constitue un appareil politique au service des classes dominantes d'une formation sociale donnée ; or, ces classes dominantes forment un « bloc au pouvoir » au sein duquel la direction hégémonique est l'enjeu des luttes entre classes et fractions de classe, luttes aboutissant à un certain équilibre ou au contraire à des points de rupture selon la configuration de contradictions liées aux intérêts en présence*[3].

Mais c'est surtout à travers l'histoire que Labelle trouve la clé qui permet de comprendre comment fonctionne « l'oeil du préjugé de couleur ». Celui-ci n'a jamais bloqué ou empêché les alliances entre secteurs divers des classes dominantes, même lorsque les intérêts économiques et sociaux sont en jeu. Par contre, c'est au plan de la conquête de l'appareil d'État que la question de couleur a servi de « carte revendicatrice ». Cette observation joue de l'époque coloniale à nos jours en passant par l'occupation américaine qui a vu naître un courant de nationalisme culturel.

## 2. **Le travail de l'idéologie**

Cela dit, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti* est une enquête dont l'objet est découpé sous une base d'observations rigoureuses. Deux groupes, l'un situé à Port-au-Prince, la capitale, l'autre dans la zone rurale de Léogane. L'éclairage braqué à Port-au-Prince aura permis de voir le travail de la question de couleur dans la bourgeoisie mulâtre traditionnelle et la petite bourgeoisie noire tandis qu'en province, rompant avec les visions monolithiques de la paysannerie, le même angle de vision instruira le statut de l'idéologie coloriste dans les couches moyennes pauvres et aisées de la paysannerie.

Cette démarche, se basant sur un inventaire des types physiques et de leur perception par les individus concernés, aboutira à stigmatiser la dualité noirs mulâtres et à repérer non seulement la multiplicité des énoncés mais les conditions de la production du discours sur la différenciation sociale en Haïti. Corde raide sur laquelle Micheline Labelle avance avec dextérité. Le préjugé de couleur est vraiment bel et bien une idéologie, voire une idéologie de classe. En ce sens, l'analyse de ce discours exhume une chaîne complète de significations avec sa fonction de masquage, ses déterminations sociales qui, à y regarder de près, revèlent un caractère non gratuit et non arbitraire.

Quelle redoutable question que celle de la couleur en Haïti ! Elle est travaillée par les luttes virulentes de classes. Que l'on envisage les problématiques du pouvoir, les confilts entre les sexes, que l'on s'arrête tout simplement à la division du travail manuel et intellectuel, aux normes de l'image corporelle, les sources européennes et africaines de cette trame historique sont intelligibles et l'on peut prendre la mesure de l'impact particulièrement important de la récupération qu'en ont faite les politiciens dans la situation actuelle des rapports sociaux. Où que l'on tourne la tête, on est bel et bien obligé d'admettre que cette question ne travaille pas simplement à l'externe, dans l'affrontement objectif des forces sociales, mais s'incruste, ciment armé, dans le coprs des individus, dans leur famille, sur les bancs de l'école, dès l'enfance, dans les retraites même de l'inconscient. Tôt ou tard, dans ce pays, si l'on n'y prend garde, traversé par une forme bitumeuse d'apartheid, le sang coulera. Haïti, comme l'Iran, si l'on n'y prend garde, peut flamber.

Mise à nu, mise à vif, la lecture que nous prenons du préjugé de couleur à travers l'enquête de Micheline Labelle est alarmante et nous fermons le livre, tout à fait angoissé.

3. **La réouverture d'un chantier...**

Ainsi donc, c'est rendre justice à Micheline Labelle que de signaler à un large public, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*.

Certes, on peut regretter que l'enquête se soit concentré dans la seule région de Port-au-Prince; le Cap-Haïtien et son arrondissement échappe à cette problématique, nous dit-on communément. On peut déplorer que l'auteur se soit contentée d'effleurer, sans en faire l'analyse explicite, le discours de François Duvalier et de ses apologistes sur la question. On peut s'étonner qu'elle n'ait point nuancer davantage son analyse de classes. Il n'en demeure pas moins que Micheline Labelle rouvre un chantier. Les débats étaient clos. La question noirs/mulâtres en Haïti renvoyée dans un capharnaum, à côté des objets les plus monstrueusement obscènes. Micheline Labelle donne à voir les ravages que l'idéologie coloriste continue d'opérer dans la société haïtienne (Peut-être, y aurait-il des liens à faire avec la procédure d'expulsion dont elle a été victime récemment à Port-au-Prince).

Comment s'en sortir ? Comment rompre, sur les terrains de nos pratiques multiples, avaec les pièges d'une problématique dualiste ? Comment éviter de s'enfermer, malgré notre lucidité, dans des raisonnements dichotomiques ? Micheline Labelle soupçonne cette difficulté :

> *Si l'idéologie de couleur, souligne-t-elle avec force, peut exprimer une certaine forme de conscience spontanée de l'oppression, dans la majorité des cas, elle sert d'écran. En ce sens, la question de couleur devra être reformulée. La transformation profonde des structures économiques, politiques et idéologiques exigera de façon concomittante une révolution culturelle, une percée radicale sur le tarrain du préjugé de couleur dans l'optique du respect de la différence*[4].

Émile Ollivier

[1] LABELLE Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1979.

[2] Cf. MORAL Paul, *Le paysan haïtien*, Maisonneuve et Larose, Paris.

[3] Cf. *Opus cit.* page 40.

[4] *Ibidem*, page 34.

# Chronique : Anba pié Mapou-a

## Nouvèl

Jounal *Bon Nouvèl* (no 138, jiyè 1979, p. 17) pa kaché kè kontan-l lè li ékri : *anmoué, péyi-a sové !* « Minis édikasion nasyonal la lagé yon nouvèl nan zòrèy nou tankou yon kout loray. Ak yon voua fèm, li anonsé sa :

Apati moua Oktob 79 la, lang kréyòl la ap rantré nan lékòl. Nan tout lékòl. Nan kat prémyé ané yo, kréyòl la obligatoua pou tout ti ayisyin. Nan lòt gro klas yo, tout élèv oblijé aprann kréyòl la. Mézanmi ala chans !... »

Sé pa ti kras nouvèl tankou nou tout ka ouè. Min gro palto yo déja komnansé fonsé sousi yo. Y-ap filé katcha-pika yo pou yo antré nan batay. Antouka si pèp la désidé li mimn pou bay kréyòl la youn chans nan pouin okinn zouaza méchan k'ap kapab détounin-l.

Nou pa paré pou nou rélé « Anmoué, péyi-a sové ! » paské kréyòl rantré pranplas li nan lékòl ayisyin. Min nou do rékonnèt sé youn éspérians ki té pou fèt dépi lontan. Kréyòl la sèlman pas rézoud problèm lékòl nan péyi d'Ayiti. Lè tout élèv va jouinn manjé gratis, liv gratis, rad ak soulié gratis sé lè sa'a vréman vré y-ava aprann tankou tout lòt timounn nan tout péyi sérié.

*****

## Erata

Nan poèm mouin an : *Toua flè choublak pou Rudolph Muller* ki té parèt nan niméro 1 *Collectif Paroles* la gin inpé fot ki té pasé. Min koréksion pou nou fè :

lign 1 : *Milè* nan plas Milé
lign 8 : machouè *gonflé* nan plas gonlfé
lign 22 :rouké *tanbou* nan plas tankou
lign 47 : kouto k-*konnin*-l nan plas konnon-l
lign 51 : *nou* sinistré nan plas pou sinistré
lign 94 : mové *jé* nan plas mové jè
lign 151 : kay *koulé* nan plas kay kouké.

Pa bliyé korijé tou, nan introdiksion an lign 5 : bann *zobop* nan plas bann zozop.

# Mo afrikin nan vokabilè kréyòl

Nan préfas liv yo a : *Let's Learn Creole*[1] *Edner A. Jeanty ak O. Carl Brown déklaré :* « A few of the African words we gave are in the Voodoo religion : houngan, hounsi, govi, bobori, ason. » Paròl la rét la li pa pousé pi louin.

Min, ala ta youn bèl bagay si nou té ka rivé jouinn tout mo kréyòl ki soti nan lang afrikin yo. Tèl mo sé nan tèl lang nou pran li. Ki sikonstans ki fè mo sa-a rété lò milion lòt al boua-chat ? Sé pa ta bèl étid pou youn kòb !

Sa gin 40 an pasé, Suzanne Comhaire-Sylvain[2] té pibliyé youn lis 325 mo pou montré tou sa vokabilè vodoun ayisyin an doué l'Afrik-Ginin. Nou fèt pou nou kontinié sou minm chimin an pou nou dékouvri plis mo toujou. Pa nan vodoun sèlman min nan tout branch aktivité lavi pèp ayisyin.

Afè étimoloji youn lang sa pa jouèt li yé. Li mandé travay, patians anpil jé kléré, anpil kè pòpòz. Tou sa pou nou pa al lagé tet nou nan tchouboum tankou anpil mounn k-ap répété MARASA soti nan youn ésprésion fransé « ma race ça »[3]. Min sé odians mounn sa yo ap bay. Marasa plis sanblé ak « mapesa » ki vlé di : dé pitit youn sèl kou nan lang kikongo pèp « mukongo » Zayi, Répiblik Kongo ak Angola palé.

Min dé toua lòt mo kikongo di rété nan lang kréyòl Ayiti-a :

« ata » : ata
« baba » : bèbè
« fufu » : foufou
« funda » : founnda (Nan Nò, founnda lajan vlé di : anpil lajan)
« kigombo » gonbo, kalalou
« kokoy » : mokòy
« loto » : lota
« ma » : mé, min
« muntu » : mounn
« mwanba » : manba
« ndungu » : maladi gason ki gin gro dévan. Man Nò yo di madoungou. Pòtòprins sé maklouklou
« nganga » : gangan, doktè-fèy
« nkungulu », « yongolo » : gongolo.

Mo sa yo m-jouinn yo nan ti bout kikongo m-konnin an. Sa ki konn plis voyé mété bon bèt sou nou.*Anba pié mapou-a* sé la pou nou diskité bél kozé sa yo.

« Jadin kréyòl » la gran, sé kouray asé nou bézouin.

[1] JEANTY/BROWN, *Let's Learn Creole* PauP. 1978.

[2] COMHAIRE-SYLVAIN, *A propos du volabulaire des croyances paysannes, PauP. 1938.*

[1] *FAINE, jules, Dictionnaire français-créole*, Ottawa, 1974, p. 267.

# Babié malfini...

Blan antré nan péyi d-Ayiti. san di : Onnè. Yo pran lang pèp la pou yo pasé nan bétiz.

Tandé afè youn Kanadyin k-al an Ayiti. Dépi l'parèt li konnin kréyòl ak fransé sé minm. Sa-l bézouin mandé mounn konsèy. Li tonbé tradui provèb ayisyin an fransé. Li rivé sou : « Babié mafini, babié manman poul ». Min sa l-jouinn pou tradui li : « Le barbier de l'aigle est aussi celui de la poule. » Nou pouèt pou tonbé ri di m-pa sérié.

Si nou kouè sé tchansé m-ap tchansé ouvri liv msié-a nan paj 263, provèb 334. (J'ai vu les mornes d'Haïti, Chicoutimi, 1966).

# Oto san kapot

Kaptinn Kaba, té sa yo rélé youn ofisié chèlbè. Nèg la té biin kanpé, é, si savé sé palé brodè, nou kadi li pa té sot. Lè té gin parad sou Chandmas, é ké kaptinn Kabat tap konmandé 52e kinpagni, sé té bel mèvèy. Voua sa sonnin kon kléron. Lè li di : in dé toua... an avan... mach tout chien, tout chat lévé pié ansanm ak pié solda yo. Lè minn lipousé Youn Alt la, poto électrik pa déplasé, minm foumi fou kanpé sek.

Tout ti démouazel fè foli pou kaptinn Kaba. Papa tout pitit fi gin jé sou kaptimn Kaba. Tout mou-n di, ouè pa ouè, nèg sa fò li général youn jou. Parol la trò bel pou ti zouézo pa poté'l nan zorèy kaptinn kaba. Li onmansé gonflé l'estomac, aprann bel fraz nan liv. Langaj li tounin charad, Lòt ofisié trò sòt pou konprann kalité fransé li palé, pa mandé, pou janda-m ak civil.

Min plis youn nèg konpliké nan peyi lakay, plis li gin fanatik. Kaba pa asé pou lè démandè. Nan pouin militè tankou kaptinn Kaba. Zétoual sou zépol li cléré pasé zétoual nan sièl. Nan peyi Dayiti, tout mou-n konn sa, pi bel solé sé konmision lapli. Lè oun nonm kouè sa pi bel, sé lè labouras pasé.

Pou prémié janvié, gran parad sou chandemas, Kaptimn Kaba sou choual, ap konmandé 52 e konpagni. Nèg bay youn sel sèvis sou- déchèz ké pep la rélé viv kaptinn Kaba, fanm lévé rob yo enlè. Zétoual nan siél kosé ak zétoual sou zèpol Kaptinn Kaba. Min Solé ginbé nouaj pouli pa plongé nan lanmè anvan parad fini. Van sou mòn lopital kouri dèyè lapli pou parad pa gaté.

Zafé rélé viv kaptinn kaba pa sonnin biin nan tout zorèy. Yo konnin biin neg la plis sou-fam pasé sou angnin. laprèv, parad pòtkò finiké nég al jouin youn bel ti négès ki tap tann li nan youn michan oto san kapot. Min movèz lang soté sou lokazion, yo mété parol dérò : Kaptinn Kaba, Kandida. Paròl sila-a fè Kaba pèdi bot li. Kaba ouè jouèt la maké san. Anvan sa pi mal, li volé pou Nouyòk.

Lè li rivé lot bò dlo li kontré ak youn ancien général ki prété youn bout chanm anba youn bildign nan Boukli-n. Youn lindi matin youn lòt milié dékonstonbré minnin'l pran youn djob balé rouzé nan youn lopital. Zanmi an di li : ti frè, ou pòkò konnin palé lang blan a, fò rézignin ou min ou sal nan froté planché. M'Konnin ou sé chèlbè, sé mété kò ou piti, lavi Nouyòk gin dan. Tandé sa biin.

Yo mété youn inifòm vèt sou kaba. Yo bali youn bokit dlo ak youn balé toual pou nétié tout planché lopital la. Kapa di m'pa konnin blan, blan pa konnin mouin, m'ap boulé gra. Anvan la jounin bout Kaba alèz nan djob la. Oun lè minn, nan mouvman mòpé, li kouè li sou chandemas, ap konmnadé 52ème konpagni. Kaba ak mop la sé dé dansè. Infimiè kanpé ap gadé Kaba voyé Mop. fò di tou neg pa voyé mop san gouyé.

Tou sa pa sa, Kaba santi lap monté youn masouifé Nan Nouyòk. Lap songé lavi dous peyi dayiti. Krab nan kalalou, griyo kafou, zel vèt nan kafé, jouèt bezig, patati-patata. Li monté sou plim li, li ékri ti négés oto san kapot la. Fransé roulé sou papié tankou m op la sou planché lopital la. Li di : tout bagay ap maché korèk. L'ap travay nan youn biro lasirans. Li touché $ 350. — pas séminn. Li pouinté pou chef biro. Mouché ap mété mannigèt, pou li ouè si la jouinn fil pou li tounin Potoprins antré nan youn méson, koté kob chita.

Potoprins minn, zafè ti négès la tap bouyi nan kraché. Lé pè tap joué pi gro jouèt marel sou bodmè a. Oto san kapòt sé trik pou ralé krédi labank, pou chapé youn bon nòs pou pitit fi-l, pou léman té lotorité nan lombraj madanm li tou. Chak jou tout mou-n nan kay la ap fè lakrobat pou janbé démin san bitay. Lè let rivé, tout la fanmi pran lecti. Papa prété kob nan min isirié pou voyé titi marié Nouyòk ak Kaba. Manman ouè minis, pou visa paspò.

Olié Kaba résévoua répons, sé bébé ki débaké Nouyòk. Jou lindi sa, midi té gin tan janbé bariè, lè ti négès parêt lopital la. Sé lè sa-a minn Kaba tap pasé mop nan sal réseption. Visitè ap gadé nèg la ap dansé yanvalou aké mop li. Tanzantan youn di : « Watch dat. Ay néver si pipèl do dat so jentli. No darout i is an atis » Kaba ki té komnansé rachonnin dé mo anglé, bonbé lestomac li, pouinti deyè li, kanbré jamn li pouli bay lalad ak mòp la.

Lè mouché rivé nan mitan piès la, li glisé pié douat dèyè pié goch li, e pi li pati tankou boujoua kap fè skinotik nan rad Potoprins. Djol tout blan rété bouch louvri lè yo ouè nèg la pa min bité. Ti nègès santi san l pran bouyi. Li blié tout bel maniè la li. Li rélé : Kaptinn Kaba, Kaptinn Kaba O, sispan fè makak. Desali-n pa té bay lindépandans pou ofisié vini fè domestic nan peyi blan.

Maléré ki tap fè tout jourèt sila-a pou blié misè li, pa té nan mond isit, li té sou chandemas ap konmandé 52ème konpagni. Voua ménaj li tounin il sou la tè Nouyòk. Li louvri jé li. Bébé kanpé douvan li tankou youn grinn chandèl la sinjan.

Attention... Halte. UN DEUX TROIS. EN AVANT MARCHE. Kaba mété mòp anlè épi lap maché opa militè. Maléréa-a, pa janm réfè. Dépi jou sa-a, livè tankou lété, Kaba boua mòp li nan min li, ap konmandé 52ème konpagni, nan tout lari boukli-n...

Antoire Dodard

## Bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement à *COLLECTIF PAROLES*.

8 numéros : Canada/États-Unis/Haïti $ 18 ☐
Autres pays $ 24 ☐

Ci-joint, mandat ☐ ou chèque bancaire ☐

Nom ____________ Prénom ______________________________

Adresse ________________________________________________

________________________________________________

________________________________________________

Nous relevons l'appel lancé par le *Comité d'aide aux Haïtiens de Saint-Domingue* victimes du dernier cyclone. Les efforts de ce comité pour recueillir des dons en argent se poursuivent. Toute contribution par chèques, mandats ou autres doit être adressée à HAITIAN FATHERS, 333 Lincoln Place, Brooklyn, New York, N.Y. 11238, Téléphone 212-789-3661

CIDIHCA
prix: $2.50